

# Handicap et insertion professionnelle

## en Région Rhône - Alpes



Données 2006 et évolutions 2005-2006



Rhône-Alpes Région

agefiph ouvrir l'emploi aux personnes handicapées





Le présent document a pour objectif de produire des éléments de repères synthétiques sur les personnes handicapées et leur insertion professionnelle dans la région Rhône-Alpes en 2006.

Il comprend 5 principaux chapitres relatifs au contexte, à la population des personnes handicapées, aux entreprises et à l'emploi, aux actions et moyens mis en place ainsi qu'aux résultats obtenus en matière de formation, d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi.

Il se veut le plus exhaustif possible compte tenu des informations actuellement disponibles. Pour chaque indicateur, et autant que faire se peut, ont été présentées les données 2006 pour la région et ses 8 départements, le poids relatif de chaque département et les évolutions annuelles entre 2005 et 2006.

Divers extraits et commentaires sont proposés pour faciliter ou compléter la lecture des indicateurs proposés.

Ce document a été réalisé au CRDI Rhône-Alpes – Pôle Observatoire par :

- Florence PERRET, Responsable de l'Observatoire de l'emploi des personnes handicapées
- Sandrine NIER, Chargée d'études (Cartographie Mapinfo)
- Benjamin FRIESS, Webmaster (Support technique)

Date de réalisation: Décembre 2007.

## LE CONTEXTE

La démographie	p 3
L'emploi salarié et non salarié	p 5
Le chômage	p 6
Les demandes d'emploi des travailleurs handicapés	p 7

## LA POPULATION HANDICAPÉE

### Les personnes concernées par le handicap

Estimation de la population handicapée	p 9
Les aides et prestations depuis la Loi du 11 février 2005	p 10
L'activité des MDPH	p 11

- Les demandes enregistrées par les MDPH
- Les décisions de reconnaissance (RQTH)
- Les orientations professionnelles (ORP)
- Les allocations adulte handicapé (AAH)
- Les compléments de ressources
- Les cartes d'invalidité (CIN)
- Les allocations compensatrices

Les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles en France	p 17
--	------

Les pensions d'invalidité et les rentes d'accident du travail	p 18
---	------

### Les personnes handicapées en milieu protégé

Les jeunes en établissements médico éducatif	p 19
Les adultes en milieu de travail protégé	p 20

### Les personnes handicapées en milieu ordinaire

La scolarisation des jeunes	p 21
La définition de la population handicapée active	p 23
Les salariés handicapés dans les établissements assujettis à l'obligation d'emploi	p 24
Les salariés licenciés pour inaptitude physique	p 25
Les demandeurs d'emploi handicapés	p 26

- Les demandes d'emploi toutes catégories confondues
- Les métiers recherchés
- Les caractéristiques des demandeurs handicapés
- Les flux d'entrées et sorties de chômage

## LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI

Les établissements	p 31
Les salariés	p 32
Les établissements assujettis à la loi de 1987 et leurs salariés	p 33
Les entreprises adaptées	p 34
Les offres d'emploi enregistrées par l'ANPE	p 35
Les embauches enregistrées par l'URSSAF	p 36
Les métiers en tension	p 37
Les besoins de main d'œuvre prévus pour 2007	p 38

## LES ACTIONS ET MOYENS MIS EN PLACE

### Les moyens organisationnels et humains

Les partenaires institutionnels, acteurs de l'insertion et du maintien dans l'emploi	p 40
--	------

- Le réseau Cap emploi
- Les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi

Les programmes et schémas structurant en matière de formation et d'insertion	p 42
--	------

- Le programme handicap-compétence de l'Agefiph
- Les Programmes Départementaux d'Insertion des Travailleurs Handicapés
- Le Schéma régional de la formation des personnes handicapées

Les dispositifs et outils de l'Agefiph	p 44
--	------

### Les aides et actions

Les actions de l'Agefiph auprès des entreprises	p 45
L'accueil des personnes handicapées	p 46

- Les accueils réalisés par l'Anpe
- Les accueils réalisés par le réseau Cap emploi
- Les accueils réalisés par les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi

Les orientations professionnelles	p 48
-----------------------------------	------

- Les décisions d'orientation professionnelle accordées par les MDPH
- Les bilans de compétence et actions d'orientation recensés

## LES RESULTATS

### La formation

Les entrées en formation	p 50
Les préparations à l'emploi	
La formation professionnelle en CRP - ERP	

### L'insertion professionnelle

Les aides publiques à l'emploi	p 52
Les primes à l'insertion	p 53
Les aides à l'emploi pour la lourdeur du handicap	p 53
L'aide à l'emploi des travailleurs handicapés	p 54
Les sorties du chômage	p 55
Les placements réalisés par Cap Emploi	p 56
La création d'activité	p 57

Le maintien dans l'emploi	p 58
---------------------------	------

## Index des tableaux et graphiques

## Glossaire

## **LE CONTEXTE**

**national et régional**

### Les chiffres-clés

#### Rhône-Alpes 2006

- 6 millions d'habitants au 1er janvier 2005.  
Soit 10% de la population française.  
54,3% ont entre 20 et 59 ans
- Évolution estimée de +0,6% sur un an entre les 1er janvier 2005 et 2006.
- 2 602 671 actifs en mars 1999.

Source : INSEE

### Contexte national

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la population de la France métropolitaine est estimée à 61,2 millions d'habitants, soit une augmentation de 0,6% sur un an. La région Rhône-Alpes avec un peu plus de 6 millions d'habitants représente 9,8% de la population française et enregistrerait une des plus fortes croissances régionales (+0,8%).

Selon l'enquête emploi 2005, sur environ 50 millions de personnes de plus de 15 ans vivant en France métropolitaine, on compte environ 24 921 000 actifs occupés (personnes ayant un emploi), 2 717 000 chômeurs (personnes sans emploi à la recherche d'un emploi et disponibles pour en prendre un) et 22 396 000 inactifs (retraités, étudiants, femmes au foyer etc.).

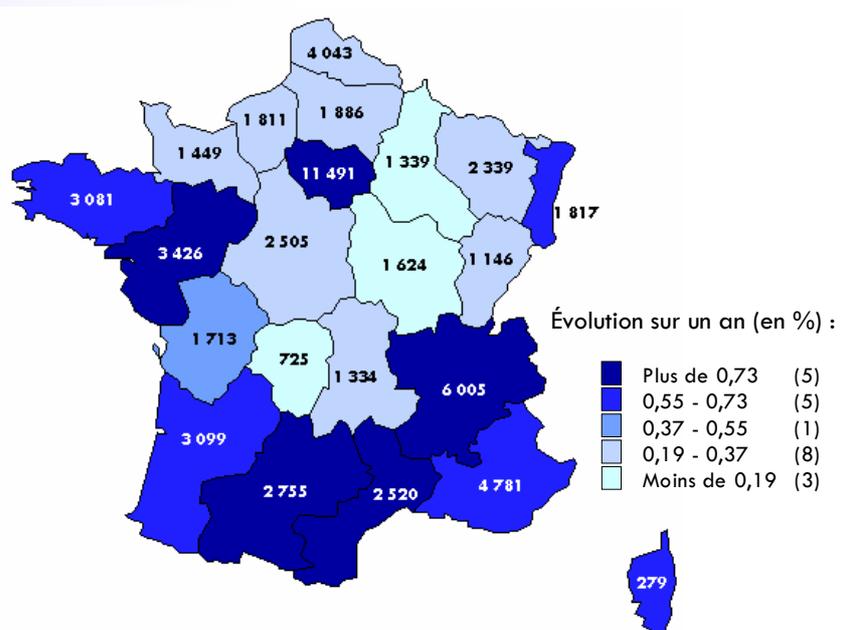
### Région Rhône-Alpes

Pour pouvoir cerner plus en détail la situation et les évolutions de la population en Rhône-Alpes, il faut se référer à la *Situation démographique en 2005*.

Entre 1999 et 2005, la croissance démographique annuelle a été plus forte dans tous les départements rhônalpins que pendant la période 1990-1999. En effet, à part la Loire, les 8 départements combinent un excédent des naissances sur les décès avec un excédent migratoire. L'Ain et la Haute-Savoie font partie des départements les plus dynamiques de France (+ 1,4 % par an) ; la Loire voit à nouveau augmenter sa population (+ 0,1 % par an) malgré un solde migratoire encore déficitaire. Globalement, les échanges migratoires s'intensifient avec toutes les régions et l'attractivité rhônalpine s'est renforcée. Chaque année, ce sont en moyenne 51 500 personnes qui quittent Rhône-Alpes et 61 500 autres qui viennent s'y installer en provenance d'autres régions françaises.

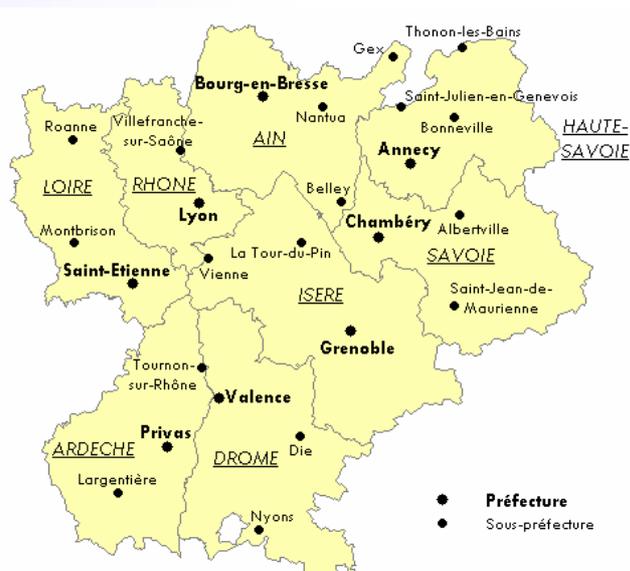
### La démographie <sup>(1)</sup>

#### Estimation de population au 1er janvier 2006 et évolution sur un an en France



Source : INSEE - estimations de population au 01/01/2006 (provisoires) et au 01/01/2005 (révisées) - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

#### La région Rhône-Alpes et ses départements



Source : Ministère de l'Intérieur

(1) Insee Résultats, Synthèse des résultats, La situation démographique en 2005 - Mouvement de la population  
Insee, Tableaux de l'économie Rhône-Alpes 2006-2007.

### La démographie (suite)

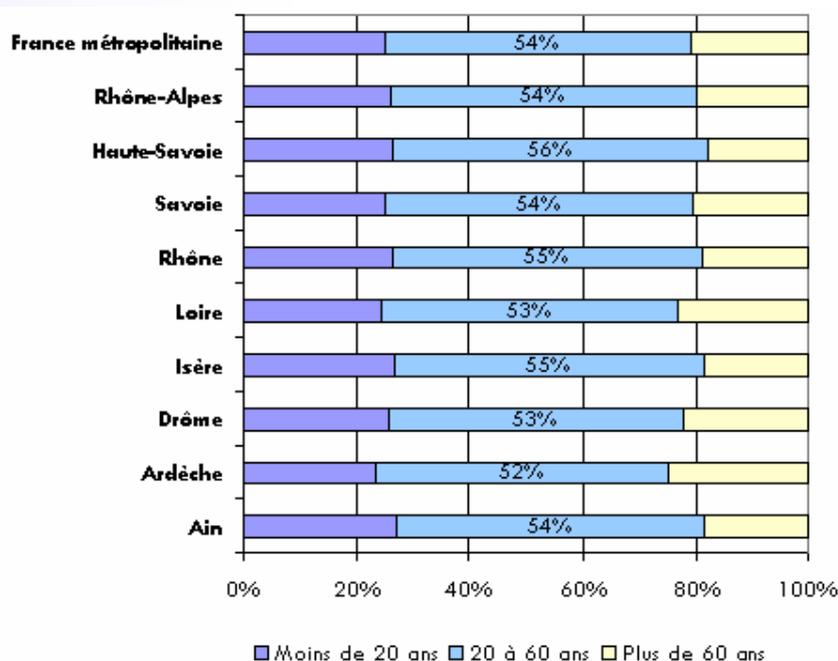
La population rhônalpine est un peu plus jeune que la moyenne nationale : les 0-39 ans représentent 53 % de la population (52 % en France) et les plus de 75 ans sont moins présents qu'en moyenne nationale (7 % contre 8 %). Les départements du Rhône, de l'Isère, de l'Ain et de la Haute-Savoie sont les départements les plus jeunes.

Les naissances sont de plus en plus nombreuses ; leur nombre a dépassé 78 000 en 2005. Le nombre moyen d'enfant par femme en âge de procréer est lui aussi en progression constante ; soit 1,92 enfant par femme en Rhône-Alpes en 2004 (contre 1,88 en France métropolitaine). C'est dans la Drôme que cet indicateur conjoncturel de fécondité est le plus fort de la région (2,09).

En Rhône-Alpes, on dénombre entre 44 et 46 000 décès par an en 2004 et 2005; l'année 2003 ayant été exceptionnelle puisque la canicule a porté ce chiffre à près de 48 000 décès. Les taux de mortalité et de mortalité infantile ne cessent de baisser. Ils sont un peu plus faibles que ceux de la moyenne nationale.

En termes d'espérance de vie, les résultats régionaux sont supérieurs à ceux de la France métropolitaine qu'il s'agisse de l'espérance de vie des hommes, des femmes, à la naissance ou à 60 ans. En 15 ans, les hommes de la région ont gagné 4 ans d'espérance de vie (à la naissance) et les femmes 3 ans.

Répartition de la population rhônalpine par tranche d'âge au 1<sup>er</sup> janvier 2005



Source : Insee - Estimation localisée de population au 1<sup>er</sup> janvier 2005 - Tableaux de l'économie Rhône-Alpes 2006/2007 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

Estimation de population au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en Rhône-Alpes, par département, sexe et grande classe d'âge

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	France métropolitaine	
<b>Par âge</b>	0 à 19 ans	150 982	70 604	117 960	307 082	178 305	432 629	99 197	180 419	1 537 178	15 150 929
	20 à 39 ans	147 566	69 858	113 118	328 302	186 146	488 929	106 752	187 324	1 627 995	16 357 586
	40 à 59 ans	156 772	86 475	128 315	310 031	197 507	421 933	111 669	195 093	1 607 795	16 655 508
	60 à 74 ans	66 335	45 147	64 306	138 555	101 876	194 740	51 869	80 458	743 286	7 763 070
	75 ans et plus	37 486	29 947	39 302	77 590	68 092	115 821	30 760	43 068	442 066	4 897 907
<b>Par sexe</b>	Homme	277 430	148 308	226 630	572 923	353 285	794 487	196 693	338 530	2 908 286	29 555 031
	Femme	281 711	153 723	236 371	588 637	378 641	859 565	203 554	347 832	3 050 034	31 269 969
<b>Total</b>	<b>559 141</b>	<b>302 031</b>	<b>463 001</b>	<b>1 161 560</b>	<b>731 926</b>	<b>1 654 052</b>	<b>400 247</b>	<b>686 362</b>	<b>5 958 320</b>	<b>60 825 000</b>	
% par département	9,4%	5,1%	7,8%	19,5%	12,3%	27,8%	6,7%	11,5%	100%		

Source : Insee - Estimation localisée de population au 1<sup>er</sup> janvier 2005 - Tableaux de l'économie Rhône-Alpes 2006/2007 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

### Les chiffres-clés

#### Rhône-Alpes

#### Emploi salarié (source INSEE)

2 265 001 emplois en mars 1999 dont :

- 1 992 258 emplois salariés, publics à 27,2% et privés à 72,8%.
- 272 743 emplois non salariés dont 7,0% d'aides familiaux.

Source : INSEE

#### Contexte national

Selon les estimations de l'Insee, la France métropolitaine comptait 24 870 400 emplois au 31 décembre 2005.

L'emploi salarié représente 91,8% de ces activités avec 22 664 100 postes.

La France a connu une croissance de 0,6% des emplois entre fin décembre 2005 et 2006; +0,6% pour l'emploi salarié et +1,2% pour l'emploi non salarié.

Cette croissance globale recouvre des disparités régionales : entre -0,5% en Lorraine (-0,6% des emplois salariés) et +3,5% en Corse (+9,1% des emplois non salariés).

#### Région Rhône-Alpes

La région Rhône-Alpes compte pour 9,9% de cette estimation, soit un total de 2 456 100 emplois au 31 décembre 2005 avec une représentation un peu plus marquée de l'emploi non salarié.

La répartition des emplois entre activité salariée et non salariée est respectivement de 90,8% et 9,2%.

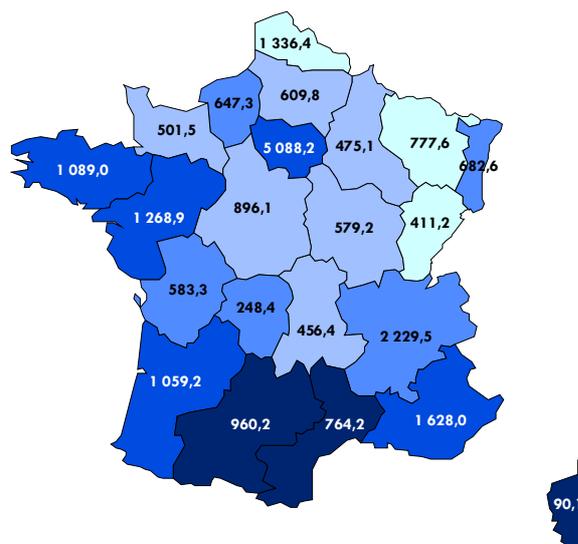
La région Rhône-Alpes a connu une croissance de 0,7% des emplois entre fin décembre 2005 et 2006; les activités non salariées ont augmenté de 1,9% en un an.

### L'emploi salarié et non salarié (1)

#### Estimation du nombre d'emplois salariés au 31 décembre 2005 (en milliers) et évolution sur un an en France

Évolution sur un an (en %) :

■ Plus de 1,2	(3)
■ 0,7 - 1,2	(5)
■ 0,2 - 0,7	(5)
■ -0,3 - 0,2	(6)
■ Moins de -0,3	(3)



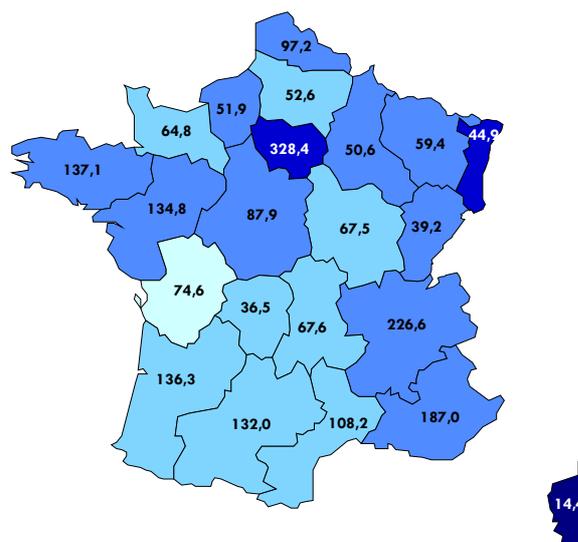
Source : INSEE - Emploi en données brutes au 31 décembre de l'année n (données 2005 provisoires) - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

Champ : Emploi au lieu de travail par région, pour les personnes résidant en France.

#### Estimation du nombre d'emplois non salariés au 31 décembre 2005 (en milliers) et évolution sur un an en France

Évolution sur un an (en %) :

■ Plus de 3,25	
■ 1,95 - 3,25	
■ 0,65 - 1,95	
■ -0,65 - 0,65	
■ Moins de -0,65	



Source : INSEE - Emploi en données brutes au 31 décembre de l'année n (données 2005 provisoires) - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

Champ : Emploi au lieu de travail par région, pour les personnes résidant en France.

(1) Source : INSEE - Emploi en données brutes au 31 décembre de l'année n (données 2005 provisoires)

### Les chiffres-clés

#### Rhône-Alpes

#### Chômage (source ANPE)

- Taux de 7,5% contre 8,6% au niveau national.
- Diminution de -9,4% des demandes d'emploi (cat.1) entre décembre 2005 et 2006.

Source : ANPE

### Le chômage

#### Contexte national

Fin 2006, le taux de chômage s'établit à 8,6% de la population active en France métropolitaine (données corrigées des variations saisonnières).

Ce taux marque de très forts contrastes régionaux puisqu'il varie entre 6,9% dans le Limousin et plus de 10,0% dans 3 régions : le Nord-Pas-de-Calais (12,0%), le Languedoc-Roussillon (11,9%) et Provence-Côte d'Azur (10,4%).

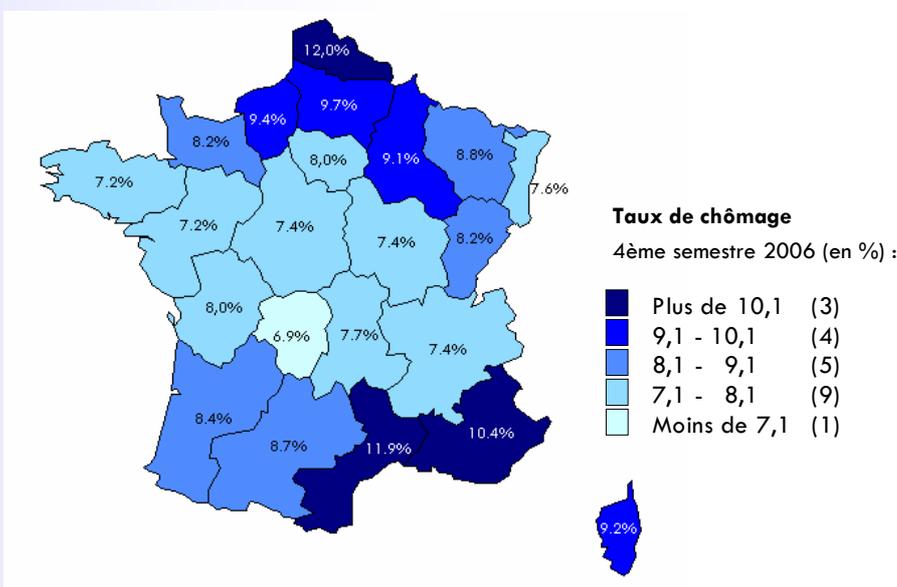
#### Région Rhône-Alpes

Dans la région Rhône-Alpes, le taux de chômage s'établit à 7,4% de la population active fin 2006, soit une baisse de 0,8 point par rapport à la fin 2005.

Les contrastes entre départements rhônalpins sont également importants : le taux de chômage varie entre 5,6% dans l'Ain et 9,7% dans la Drôme, fin 2006.

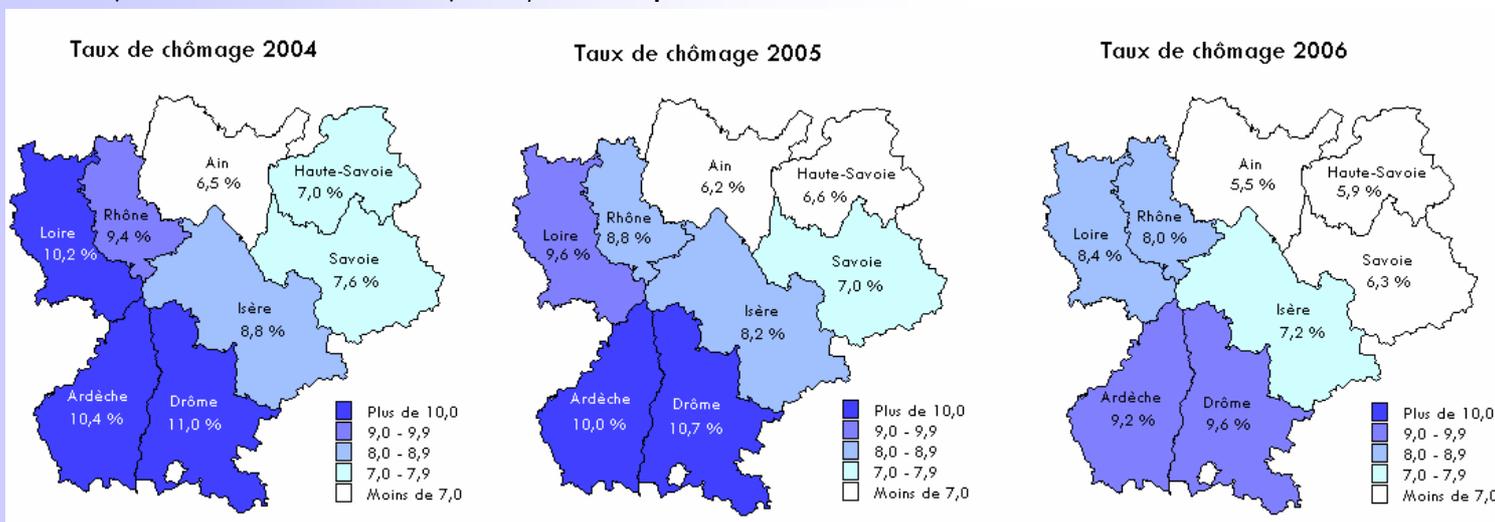
Entre fin 2004 et fin 2006, ces taux ont diminué de plus d'un point, notamment dans les départements comme la Loire, l'Isère, la Drôme, le Rhône et l'Ardèche où ils étaient les plus élevés.

#### Taux de chômage tous publics au sens du BIT en France métropolitaine (Bureau International du Travail) au 31/12/2006



Source : INSEE, données trimestrielles CVS 4ème trimestre 2006  
Traitement : CRDI Rhône-Alpes

#### Évolution du taux de chômage tous publics au sens du BIT en Rhône-Alpes (Bureau International du Travail) au 31/12 de chaque année



Source : INSEE, données trimestrielles 4ème trimestre de chaque année - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

### Les demandes d'emploi des travailleurs handicapés (catégories 1, 2 et 3) (1)

#### Les chiffres-clés

##### Rhône-Alpes

#### Demandes d'emploi des travailleurs handicapés

- 27 934 DETH au 31/12/2006 toutes catégories de la demande.
- 12 897 DETH de catégorie 1, soit 7,5% de la demande tous publics.
- 8 130 DETH de catégorie 2.
- Évolution : +0,1 entre décembre 2005 et décembre 2006.

Source : ANPE

#### A savoir

##### France métropolitaine

Fin décembre 2006, la France comptait 3 434 357 demandeurs d'emploi de catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8 dont :

- 53,3% de femmes,
- 17,5% de moins de 25 ans,
- 15,7% de plus de 50 ans,
- 36,2% de chômeurs de longue durée,
- 7,0% de cadres,
- 10,7% de bénéficiaires du RMI,
- 7,5% de demandeurs d'emploi handicapés et assimilés.

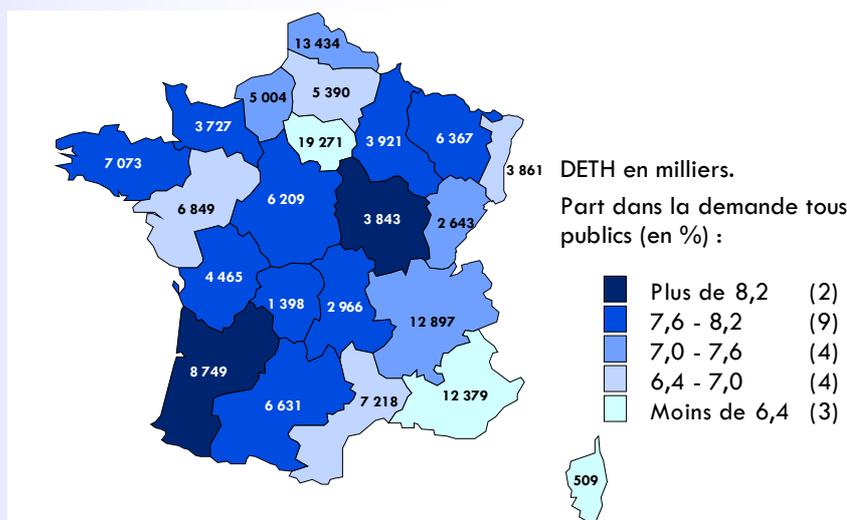
##### Rhône-Alpes

Fin décembre 2006, la région Rhône-Alpes comptait 295 471 demandeurs d'emploi de catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8 dont :

- 54,5% de femmes
- 16,6% de moins de 25 ans
- 15,4% de plus de 50 ans
- 31,0% de chômeurs de longue durée
- 7,9% de cadres,
- 9,1% de bénéficiaires du RMI et
- 8,7% de demandeurs d'emploi handicapés et assimilés.

Source : ANPE, « Annuaire statistique de la demande d'emploi - Édition 2007 », ANPE, Collection Les Cahiers, Elisabeth Claveau, Avril 2007.

#### Demande d'emploi des travailleurs handicapés (catégorie 1) et part dans la demande tous publics au 31/12/2006 en France



Source : ANPE, DEFM Persée au 31/12/2006 - Catégorie 1 de la demande d'emploi - Toutes priorités de handicap - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

#### Contexte national

Fin décembre 2006, **236 300 demandeurs d'emploi handicapés** étaient inscrits en catégorie 1, 2 ou 3. Ils représentent 8% de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits dans ces catégories.

Ce nombre de DEFM handicapés a diminué de 9% en un an (- 22 600 personnes), selon les données brutes de l'ANPE.

84% des demandeurs d'emploi handicapés de catégorie 1, 2 ou 3 ont une **reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)**, reconnaissance délivrée par les COTOREP jusqu'à décembre 2005 puis par les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) depuis le 1er janvier 2006.

La population des demandeurs d'emploi handicapés est plus **masculine** et plus **âgée** que les autres demandeurs : 57% sont des hommes contre 46% pour les autres DEFM, et 31% sont âgés de 50 ans et plus contre 14%.

Les demandeurs handicapés restent **plus longtemps au chômage** que les autres : 49% d'entre eux sont des chômeurs de longue durée (un an et plus) contre 33% des DEFM non handicapés, ce qui s'explique en partie par les caractéristiques de cette population (plus âgée, moins qualifiée que la moyenne).

Les demandeurs handicapés ont très souvent un **niveau de formation égal ou inférieur au BEP (82%)**. Cette proportion est supérieure à celle des DEFM non handicapés (58%).

Les demandeurs handicapés postulent davantage sur des **métiers peu qualifiés** : 30% d'entre eux recherchent un métier d'employé non qualifié (contre 21% pour le tous publics) et 17% un emploi de manœuvre ou d'ouvrier spécialisé (contre 10%).

(1) Site <http://www.travail.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques/statistiques/les-travailleurs-handicapes> .

## **LA POPULATION HANDICAPÉE**

### A savoir

Dès 1992, la Classification Internationale du Handicap (CIH) (\*) initiée par Wood distingue :

- **La déficience**, concept clinique qui répond à une lésion anatomique, physiologique ou psychique de l'organisme.
- **L'incapacité**, concept fonctionnel qui répond à une limitation ou à une restriction d'activité (l'incapacité est le résultat de la déficience).
- **Le handicap**, un concept social qui répond à un désavantage ou à une infériorité sociale dans la vie quotidienne. Le handicap est le résultat des deux précédentes.

(\*) La CIH est aujourd'hui remplacée par la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF).

Les statistiques disponibles sur le handicap sont restées longtemps partielles et hétérogènes en France d'où la mise en place en 1995 de l'enquête HID conduite par l'INSEE. Cette enquête s'intéresse aux conséquences des problèmes de santé sur l'intégrité physique, la vie quotidienne et la vie sociale des personnes. Elle s'attache à fournir des données de cadrage dans une approche sociale plus que médicale :

- Les incapacités isolées et mineures (5,3 millions de personnes),
- Les personnes qui déclarent des incapacités diffuses non repérées (1,2 million),
- Les personnes âgées dépendantes (2,3 millions),
- Les personnes qui déclarent à la fois une ou plusieurs incapacités, une limitation des activités et une reconnaissance d'incapacité ou d'invalidité (1,2 million),
- Les incapacités diffuses non répétées (800 000 personnes),
- Les personnes présentant des déficiences intellectuelles ou mentales (650 000 pers.),
- Les maladies limitantes (325 000 pers.).

(1) Sources : INSEE - Enquête HID.

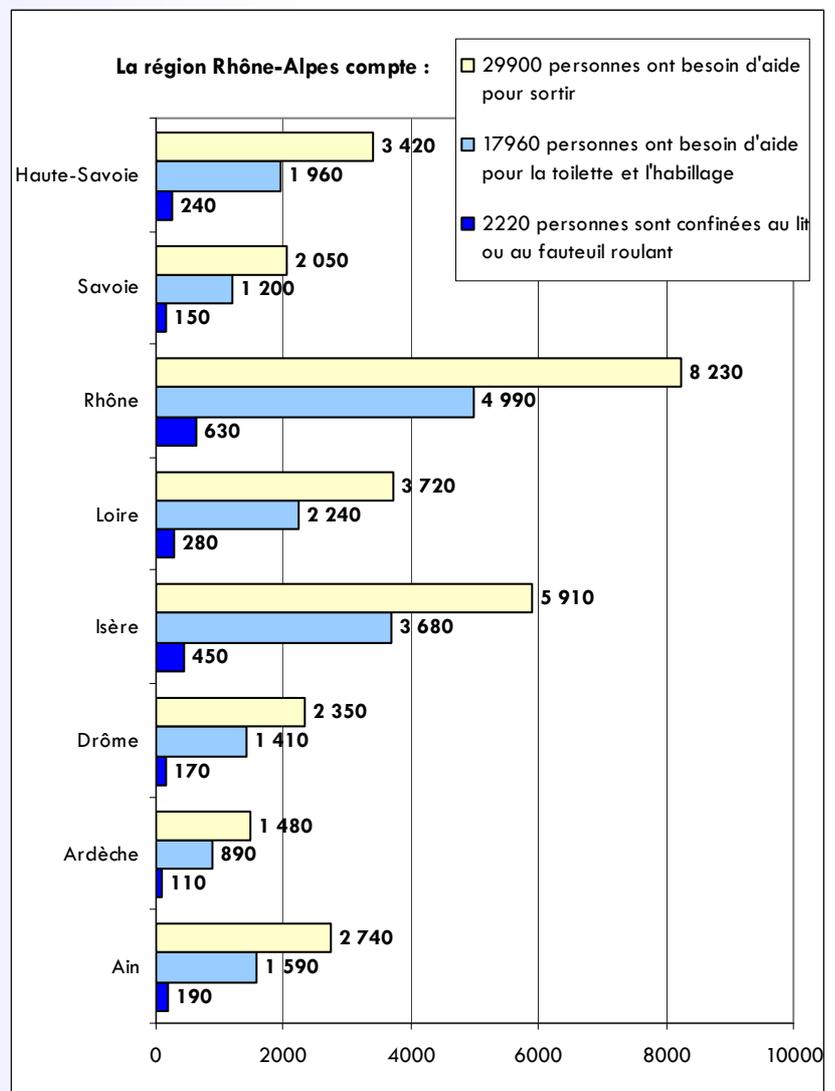
(2) Extrait de "Le handicap en chiffres, Concepts et indicateurs", février 2004, éd. CTNERHI, Dress, DGAS.

## Les personnes concernées par le handicap

### Estimation de la population handicapée (1)

"[...] deux individus présentant le même problème de santé peuvent-ils connaître des types ou des degrés de handicap différents selon le milieu dans lequel ils vivent et leurs caractéristiques personnelles en termes d'âge, de sexe, d'origine sociale, d'expérience de vie préalable au trouble, etc. Les tâches ou actions prises en compte dans l'étude du handicap peuvent donc être spécifiques de la dimension des activités ou de celle de la participation" (2)

### Estimation de la population dépendante au sens de Colvez, vivant à domicile en Rhône-Alpes



Source : INSEE, enquête HID - Estimations ORS DRASS - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

## Les personnes concernées par le handicap -

### Les aides et prestations depuis la Loi du 11 février 2005 (1)

#### Le droit à compensation

La loi handicap du 11 février 2005 pose le principe du « droit à compensation » : « la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie ». Il vise à permettre à la personne handicapée de faire face aux conséquences de son handicap dans sa vie quotidienne en prenant en compte ses besoins, ses attentes et ses choix de vie, exprimés dans son « projet de vie ».

Le droit à compensation permet de répondre aux besoins en matière de :

- accueil de la petite enfance et la scolarité
- enseignement et éducation
- insertion professionnelle
- aménagements à domicile ou au travail, nécessaires à l'autonomie
- accueil dans des établissements ou services médico-sociaux.

Ces besoins sont inscrits dans le plan personnalisé de compensation, proposé par l'équipe pluridisciplinaire.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne qui relèvent du droit à compensation :

- L'attribution de prestation : la prestation de compensation du handicap (PCH), à domicile ou en établissement, est au cœur, du plan personnalisé de compensation. Elle englobe des aides de toute nature et est attribuée sans conditions de ressources.
- L'orientation en établissement ou service médico-social.

#### Autres aides et droits : l'AAH, pension d'invalidité, autres droits

Au-delà de la création de la prestation de compensation, la loi handicap réaffirme et renforce les aides existantes pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées et réduire les obstacles que celles-ci rencontrent dans la vie quotidienne et dans la participation à la vie sociale.

La loi handicap articule son action autour de deux axes :

- **des ressources financières** (l'Allocation pour adultes handicapés, la pension d'invalidité) : elles constituent le revenu d'existence pour les personnes handicapées dont le handicap empêche d'accéder à un emploi stable ;
- **des droits pratiques pour améliorer le quotidien** (carte d'invalidité, carte de priorité pour personnes handicapées, carte de stationnement, l'accès aux transports des chiens guide d'aveugle...) : ils permettent également à la personne handicapée de mieux s'intégrer et de participer à la vie sociale via un accès dans les établissements ou manifestations recevant du public, la priorité dans les files d'attente, ou encore un accès privilégié dans les transports en commun.

#### Les compléments de ressources : Garantie de ressources et majoration pour vie autonome

Indépendamment du droit à compensation, la loi handicap complète les ressources des personnes handicapées qui perçoivent l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) en créant deux nouveaux compléments de ressources : le **complément de ressources** et la **majoration pour vie autonome** qui s'adressent à deux publics différents et ne sont donc pas cumulables :

- Un nouveau complément de ressources s'adresse aux personnes handicapées qui se trouvent dans l'incapacité quasi absolue de travailler. Ce complément majore leur AAH à taux plein pour constituer la Garantie des ressources aux personnes handicapées (GRPH). Celle-ci vise à permettre une vie aussi autonome que possible aux personnes handicapées durablement privées de revenu d'activité.
- La majoration pour vie autonome est destinée aux personnes handicapées qui peuvent travailler mais ne travaillent pas. Elle a pour objectif de favoriser la vie autonome en allégeant les charges d'un logement indépendant.

De plus, les personnes handicapées qui travaillent peuvent désormais cumuler durablement leur AAH avec un revenu d'activité jusqu'à 115% du SMIC.

(1) Source : Ministère de la Santé et des Solidarités

### Les chiffres-clés

Rhône-Alpes

2006

- **RQTH :**  
28 582 demandes reçues  
29 716 décisions prononcées  
25 550 accords
- **ORP :**  
18 639 demandes reçues  
20 372 décisions prononcées  
15 954 accords
- **AAH:**  
29 542 demandes reçues  
31 111 décisions prononcées  
19 060 accords
- **Complément Ressources AAH:**  
7 600 demandes reçues  
14 332 décisions prononcées  
5 038 accords
- **Cartes d'invalidité :**  
37 915 demandes reçues  
39 355 décisions prononcées  
10 682 accords
- **Prestations de compensation adulte :**  
3 146 demandes reçues  
3 927 décisions prononcées  
2 757 accords

Source : CDAPH - année 2006 - chiffres fournis par la DREES.

## Les personnes concernées par le handicap

### L'activité des MDPH

La mise en place des Maisons Départementales des Personnes Handicapées a induit des changements conséquents dans l'activité auparavant réalisée par les COTOREP et les CDES. Au total, se sont plus de 157 500 demandes qui ont été enregistrées par les MDPH de la région Rhône-Alpes en 2006 dont 28 582 demandes de reconnaissance de handicap et 18 639 demandes d'orientation professionnelle.

Les nombres de **demandes** de reconnaissance de handicap et d'orientation professionnelle enregistrées en 2006 ont notamment diminué par rapport à 2005 : -14,6% pour les reconnaissances de handicap et -19,9% pour les orientations professionnelles. Ces baisses sont observables dans les 8 départements mais elles restent très hétérogènes.

Parallèlement, les nombres de **décisions prononcées** (accords, refus, sursis et sans suite) en matière de reconnaissance de handicap (29 716 décisions) et d'orientation professionnelle (20 372 décisions) ont diminué dans la région : -12,3% dans le premier cas et -18,0% dans le second.

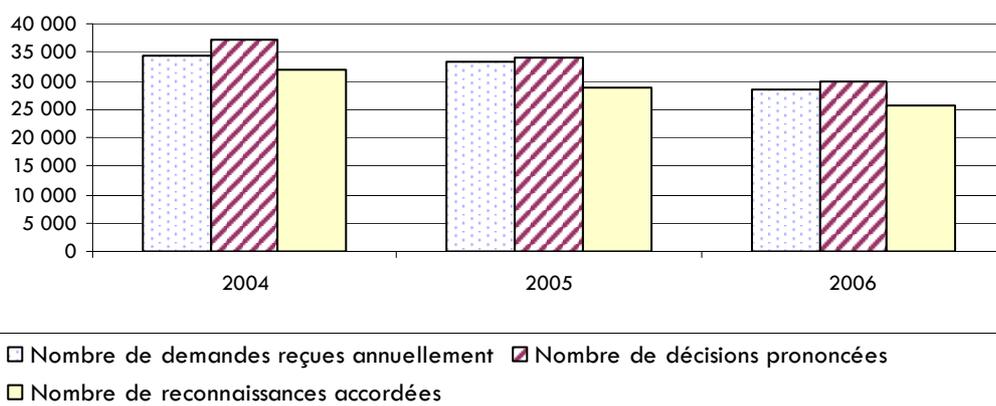
Concernant les **accords**, le nombre de reconnaissances de handicap accordées s'est élevé à 25 550 dans la région en 2006 (-11,0% par rapport à 2005) et le nombre d'orientations professionnelles accordées s'est élevé à 15 954 (-11,9%).

Pour ce qui concerne les allocations, 29 542 demandes d'allocations adulte handicapé et 7 600 demandes de complément d'AAH ont été enregistrées en Rhône-Alpes. Ce sont respectivement 31 111 et 14 332 décisions qui ont été prononcées en 2006. 19 060 allocations adulte handicapé et 5 038 compléments à l'AAH ont été accordées en 2006 par les CDAPH. La Caisse Nationale d'Allocation Familiale dénombreait de son côté plus de 65 500 bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre 2006 en Rhône-Alpes.

37 915 demandes de carte d'invalidité ont été adressées aux MDPH en 2006 et 39 355 décisions ont été prononcées en la matière. 2 757 cartes ont été accordées dont 38,8% à des primo-demandeurs.

Enfin, 3 146 demandes d'allocations compensatrices adultes (principalement pour tierce personne) ont été reçues par les MDPH qui ont prononcé 3 927 décisions et accordé 2 707 prestations en Rhône-Alpes en 2006.

### La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé en Rhône-Alpes de 2004 à 2006



Source : CDAPH - année 2006 - chiffres fournis par la DREES - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

#### Précision

Le nombre de décisions prononcées apparaît supérieur au nombre de demandes reçues car les décisions prononcées lors de l'année n concernent les dossiers pour lesquels une demande a été reçue et traitée lors de l'année n ainsi que les dossiers qui ont fait l'objet d'une demande lors de l'année (n-1) et ont été traités dans le courant de l'année n.

### Les personnes concernées par le handicap -

#### L'activité des MDPH (suite)

#### Les demandes enregistrées par les MDPH

##### Les demandes de reconnaissance de handicap enregistrées en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de demandes de RQTH reçues</b>	<b>2 755</b>	<b>1 798</b>	<b>2 430</b>	<b>5 177</b>	<b>5 235</b>	<b>6 667</b>	<b>1 815</b>	<b>2 705</b>	<b>28 582</b>
% par département	9,6%	6,3%	8,5%	18,1%	18,3%	23,3%	6,4%	9,5%	100%
Evol./12 mois	-6,3%	-4,2%	-1,3%	-23,0%	-3,2%	-27,8%	-7,3%	-5,1%	-14,6%

Source : CDAPH et Cotorep - chiffres 2005 et 2006 fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

##### Les demandes d'orientation professionnelle enregistrées en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de demandes d'ORP reçues</b>	<b>2 142</b>	<b>1 072</b>	<b>1 514</b>	<b>2 926</b>	<b>2 837</b>	<b>4 455</b>	<b>1 809</b>	<b>1 884</b>	<b>18 639</b>
% par département	11,5%	5,8%	8,1%	15,7%	15,2%	23,9%	9,7%	10,1%	100%
Evol./12 mois	-20,2%	-12,8%	-13,3%	-24,8%	-11,8%	-30,1%	-11,1%	-10,2%	-19,9%

Source : CDAPH et Cotorep - chiffres 2005 et 2006 fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

#### Les décisions de reconnaissance (RQTH)

##### Les décisions prononcées en matière de reconnaissance de handicap en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de RQTH Marché du Travail</b>	<b>1 699</b>	<b>1 541</b>	<b>2 670</b>	<b>4 435</b>	<b>4 198</b>	<b>6 607</b>	<b>1 651</b>	<b>2 547</b>	<b>25 348</b>
%	83,0%	85,9%	92,7%	85,5%	87,3%	78,6%	85,4%	95,8%	85,3%
<b>Nb reconnaissances Capacité de travail réduite</b>	<b>68</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>33</b>	<b>52</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>202</b>
%	3,3%	0,3%	0,0%	0,6%	1,1%	0,3%	0,5%	0,3%	0,7%
<b>Autres (refus, sursis et sans suite)</b>	<b>279</b>	<b>248</b>	<b>210</b>	<b>719</b>	<b>560</b>	<b>1 774</b>	<b>272</b>	<b>104</b>	<b>4 166</b>
%	13,6%	13,8%	7,3%	13,9%	11,6%	21,1%	14,1%	3,9%	14,0%
<b>Nombre de décisions prononcées</b>	<b>2 046</b>	<b>1 794</b>	<b>2 881</b>	<b>5 187</b>	<b>4 810</b>	<b>8 406</b>	<b>1 933</b>	<b>2 659</b>	<b>29 716</b>
% par département	6,9%	6,0%	9,7%	17,5%	16,2%	28,3%	6,5%	8,9%	100%
Evol./12 mois	-40,6%	-8,3%	34,4%	-20,0%	-20,2%	-6,7%	0,7%	-8,3%	-12,3%

Source : CDAPH et Cotorep - chiffres 2005 et 2006 fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

##### Les reconnaissances de handicap accordées en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de reconnaissances accordées</b>	<b>1 767</b>	<b>1 546</b>	<b>2 671</b>	<b>4 468</b>	<b>4 250</b>	<b>6 632</b>	<b>1 661</b>	<b>2 555</b>	<b>25 550</b>
% par département	6,9%	6,1%	10,5%	17,5%	16,6%	26,0%	6,5%	10,0%	100%
Evol./12 mois	-37,7%	-10,7%	36,1%	-18,3%	-21,8%	-4,0%	2,5%	-7,6%	-11,0%
<b>dont nombre de 1ères demandes</b>	<b>804</b>	<b>818</b>	<b>1 541</b>	<b>1 697</b>	<b>1 695</b>	<b>3 515</b>	<b>888</b>	<b>1 305</b>	<b>12 263</b>
% 1ères demandes	45,5%	52,9%	57,7%	38,0%	39,9%	53,0%	53,5%	51,1%	48,0%

Source : CDAPH et Cotorep - chiffres 2005 et 2006 fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

**Précision :** Le nombre de décisions prononcées apparaît supérieur au nombre de demandes reçues car les décisions prononcées lors de l'année n concernent les dossiers pour lesquels une demande a été reçue et traitée lors de l'année n ainsi que les dossiers qui ont fait l'objet d'une demande lors de l'année (n-1) et ont été traités dans le courant de l'année n.

### Les personnes concernées par le handicap

L'activité des MDPH (suite)

#### Les orientations professionnelles (ORP)

##### Les décisions prononcées en matière d'orientation professionnelle en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre d'orientations en milieu ordinaire(*)	637	664	1 014	1 227	1 082	2 321	1 367	981	9 293
%	33,0%	61,9%	58,0%	41,9%	38,1%	38,0%	72,3%	53,0%	45,6%
Evol./12 mois	-23,0%	5,7%	26,3%	-16,3%	-29,6%	-9,4%	15,1%	-1,3%	-7,1%
Nombre d'orientations en milieu protégé(**)	269	184	582	858	717	1 413	224	472	4 719
%	13,9%	17,1%	33,3%	29,3%	25,2%	23,1%	11,9%	25,5%	23,2%
Evol./12 mois	-58,9%	-33,3%	0,5%	-21,2%	0,3%	-3,7%	-35,8%	-15,9%	-17,1%
Nb d'orientations en formation professionnelle	450	52	73	82	503	532	100	150	1 942
%	23,3%	4,8%	4,2%	2,8%	17,7%	8,7%	5,3%	8,1%	9,5%
Evol./12 mois	-42,1%	-40,9%	9,0%	-35,4%	2,7%	-9,2%	1,0%	-15,3%	-19,5%
Autres (refus, sursis, sans suite, sorties milieu protégé)	575	173	80	763	538	1 843	199	247	4 418
%	29,8%	16,1%	4,6%	26,0%	18,9%	30,2%	10,5%	13,4%	21,7%
Evol./12 mois	-65,7%	-37,8%	-47,0%	-29,8%	-35,7%	-7,0%	-43,1%	-32,9%	-34,3%
<b>Nombre de décisions prononcées</b>	<b>1 931</b>	<b>1 073</b>	<b>1 749</b>	<b>2 930</b>	<b>2 840</b>	<b>6 109</b>	<b>1 890</b>	<b>1 850</b>	<b>20 372</b>
% par département	9,5%	5,3%	8,6%	14,4%	13,9%	30,0%	9,3%	9,1%	100%
Evol./12 mois	-50,9%	-15,5%	9,3%	-22,3%	-20,6%	-7,4%	-4,8%	-11,9%	-18,0%

Source : CDAPH et Cotorep - chiffres 2005 et 2006 fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille - Traitement CRDI Rhône-Alpes

(\*) y compris travail protégé en milieu ordinaire

(\*\*) hors sorties du milieu protégé

##### Les orientations professionnelles accordées en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nb d'orientations professionnelles accordées</b>	<b>1 356</b>	<b>900</b>	<b>1 669</b>	<b>2 167</b>	<b>2 302</b>	<b>4 266</b>	<b>1 691</b>	<b>1 603</b>	<b>15 954</b>
% dép	8,5%	5,6%	10,5%	13,6%	14,4%	26,7%	10,6%	10,0%	100%
Evol./12 mois	-65,5%	-29,1%	4,3%	-42,5%	-35,7%	-35,3%	-14,9%	-23,7%	-35,8%
dont nombre de 1ères demandes	632	462	841	746	966	2 286	821	809	<b>7 563</b>
% de 1ères demandes	46,6%	51,3%	50,4%	34,4%	42,0%	53,6%	48,6%	50,5%	47,4%

Source : CDAPH et Cotorep - chiffres 2005 et 2006 fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille - Traitement CRDI Rhône-Alpes

**Précision :** Le nombre de décisions prononcées apparaît supérieur au nombre de demandes reçues car les décisions prononcées lors de l'année n concernent les dossiers pour lesquels une demande a été reçue et traitée lors de l'année n ainsi que les dossiers qui ont fait l'objet d'une demande lors de l'année (n-1) et ont été traités dans le courant de l'année n.

### Les personnes concernées par le handicap

L'activité des MDPH (suite)

#### Les allocations adulte handicapé (AAH)

##### Les allocations adulte handicapé en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de demandes reçues</b>	<b>2 559</b>	<b>1 795</b>	<b>2 627</b>	<b>5 940</b>	<b>5 345</b>	<b>6 888</b>	<b>1 932</b>	<b>2 456</b>	<b>29 542</b>
% par département	8,7%	6,1%	8,9%	20,1%	18,1%	23,3%	6,5%	8,3%	100%
<b>Nombre de décisions prononcées</b>	<b>2 089</b>	<b>1 800</b>	<b>3 175</b>	<b>5 642</b>	<b>4 990</b>	<b>8 972</b>	<b>2 065</b>	<b>2 378</b>	<b>31 111</b>
% par département	6,7%	5,8%	10,2%	18,1%	16,0%	28,8%	6,6%	7,6%	100%
dont nombre de 1ères demandes	813	702	1 190	1 572	1 681	4 451	862	950	12 221
% 1ères demandes	38,9%	39,0%	37,5%	27,9%	33,7%	49,6%	41,7%	39,9%	39,3%
<b>Nombre d'accords</b>	<b>1 266</b>	<b>1 145</b>	<b>1 956</b>	<b>3 812</b>	<b>3 223</b>	<b>4 859</b>	<b>1 400</b>	<b>1 399</b>	<b>19 060</b>
% par département	6,6%	6,0%	10,3%	20,0%	16,9%	25,5%	7,3%	7,3%	100%
Evol./12 mois	-25,5%	-14,2%	6,9%	-6,8%	-17,1%	-11,9%	-6,5%	-7,4%	-10,8%
dont nombre de 1ères demandes	322	326	474	618	748	1 807	423	337	5 055
% 1ères demandes	25,4%	28,5%	24,2%	16,2%	23,2%	37,2%	30,2%	24,1%	26,5%

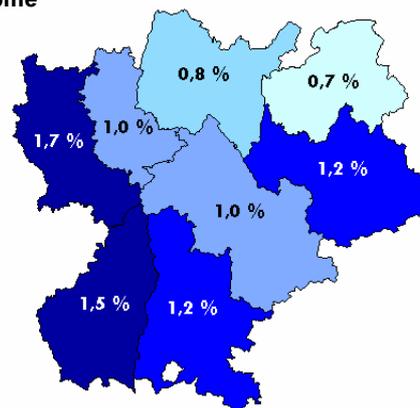
Source : CDAPH - année 2006 - chiffres fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille - Traitement CRDI Rhône-Alpes

**Précision :** Le nombre de décisions prononcées apparaît supérieur au nombre de demandes reçues car les décisions prononcées lors de l'année n concernent les dossiers pour lesquels une demande a été reçue et traitée lors de l'année n ainsi que les dossiers qui ont fait l'objet d'une demande lors de l'année (n-1) et ont été traités dans le courant de l'année n.

Au 31 décembre 2006, la région compte 65 515 bénéficiaires de l'AAH et pèse pour 8,5% des bénéficiaires en France.

Ce nombre de bénéficiaires a augmenté de +0,3% sur un an (contre +0,5% en France) et représente 1,1% de la population rhônalpine (variations entre 0,8% dans l'Ain et 1,7% dans la Loire).

#### Proportion de bénéficiaires de l'AAH en 2006 dans la population rhônalpine



Source : CNAF fichier FILEAS 2006, INSEE Estimation localisée de population au 1er janvier 2005 - Traitement CRDI Rhône-Alpes

##### Les bénéficiaires d'AAH au 31 décembre 2006 en Rhône-Alpes

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>4 621</b>	<b>4 609</b>	<b>5 722</b>	<b>11 191</b>	<b>12 474</b>	<b>17 298</b>	<b>4 612</b>	<b>4 988</b>	<b>65 515</b>
% par département	7,1%	7,0%	8,7%	17,1%	19,0%	26,4%	7,0%	7,6%	100%
Evol./12 mois	1,7%	0,8%	1,5%	-0,2%	-0,4%	0,4%	0,7%	-0,6%	0,3%

Source : CNAF fichier FILEAS - Traitement CRDI Rhône-Alpes

### Les personnes concernées par le handicap

#### L'activité des MDPH (suite)

#### Les compléments de ressources

En vigueur depuis le 1er juillet 2005, un complément de ressources peut être ajouté à l'AAH afin de compenser l'absence durable de revenus d'activité des personnes handicapées dans l'incapacité de travailler. Il s'agit d'une allocation forfaitaire qui s'ajoute à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) pour constituer une garantie de ressources aux personnes handicapées.

#### Les compléments de ressources des allocataires de l'AAH en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de demandes reçues</b>	<b>265</b>	<b>380</b>	<b>819</b>	<b>1336</b>	<b>2471</b>	<b>1900</b>	<b>308</b>	<b>121</b>	<b>7600</b>
% par département	3,5%	5,0%	10,8%	17,6%	32,5%	25,0%	4,1%	1,6%	100%
<b>Nombre de décisions prononcées</b>	<b>428</b>	<b>1 361</b>	<b>1 745</b>	<b>1 740</b>	<b>4 433</b>	<b>3 936</b>	<b>342</b>	<b>347</b>	<b>14 332</b>
% par département	3,0%	9,5%	12,2%	12,1%	30,9%	27,5%	2,4%	2,4%	100%
dont nombre de 1ères demandes	382	1292	1632	1530	4149	3773	205	287	13250
% 1ères demandes	2,9%	9,8%	12,3%	11,5%	31,3%	28,5%	1,5%	2,2%	100%
<b>Nombre d'accords</b>	<b>310</b>	<b>434</b>	<b>586</b>	<b>558</b>	<b>1 631</b>	<b>1 161</b>	<b>221</b>	<b>137</b>	<b>5 038</b>
% par département	6,2%	8,6%	11,6%	11,1%	32,4%	23,0%	4,4%	2,7%	100%
dont nombre de 1ères demandes	273	395	537	472	1500	1105	117	104	4503
% 1ères demandes	88,1%	91,0%	91,6%	84,6%	92,0%	95,2%	52,9%	75,9%	89,4%

Source : CDAPH - année 2006 - chiffres fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille - Traitement CRDI Rhône-Alpes

#### Les cartes d'invalidité (CIN)

La carte d'invalidité donne droit :

- à une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente, ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public (pour le titulaire et la personne accompagnante),
- à une priorité dans les files d'attente des lieux publics,
- à des avantages fiscaux,
- à une exonération éventuelle de la redevance audiovisuelle,
- à diverses réductions tarifaires librement déterminées par les organismes exerçant une activité commerciale.

#### Les cartes d'invalidité en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de demandes reçues</b>	<b>2 854</b>	<b>2 353</b>	<b>2 850</b>	<b>6 494</b>	<b>8 006</b>	<b>9 697</b>	<b>2 821</b>	<b>2 840</b>	<b>37 915</b>
% par département	7,5%	6,2%	7,5%	17,1%	21,1%	25,6%	7,4%	7,5%	100%
<b>Nombre de décisions prononcées</b>	<b>2 251</b>	<b>2 328</b>	<b>3 795</b>	<b>5 953</b>	<b>7 173</b>	<b>11 998</b>	<b>3 095</b>	<b>2 762</b>	<b>39 355</b>
% par département	5,7%	5,9%	9,6%	15,1%	18,2%	30,5%	7,9%	7,0%	100%
dont nombre de 1ères demandes	999	1053	1821	2203	2546	6524	1533	1347	18026
% de 1ères demandes	44,4%	45,2%	48,0%	37,0%	35,5%	54,4%	49,5%	48,8%	45,8%
<b>Nombre d'accords</b>	<b>886</b>	<b>489</b>	<b>656</b>	<b>1 766</b>	<b>2 328</b>	<b>3 459</b>	<b>741</b>	<b>357</b>	<b>10 682</b>
% par département	8,3%	4,6%	6,1%	16,5%	21,8%	32,4%	6,9%	3,3%	100%

Source : CDAPH - année 2006 - chiffres fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille - Traitement CRDI Rhône-Alpes

**Précision :** Le nombre de décisions prononcées apparaît supérieur au nombre de demandes reçues car les décisions prononcées lors de l'année n concernent les dossiers pour lesquels une demande a été reçue et traitée lors de l'année n ainsi que les dossiers qui ont fait l'objet d'une demande lors de l'année (n-1) et ont été traités dans le courant de l'année n.

### Les personnes concernées par le handicap

#### L'activité des MDPH (suite)

#### Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices sont des prestations d'aide sociale versées par le conseil général. On compte :

- l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP),  
Elle est destinée aux personnes handicapées dont le taux d'incapacité, reconnu par la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH, ex COTOREP : commission technique d'orientation et de reclassement professionnel), est au moins de 80 % et qui ont besoin de l'aide d'une autre personne pour les actes essentiels de la vie quotidienne (par exemple : se laver, marcher, s'habiller).
- l'Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels (ACFP),  
Elle est destinée à permettre aux personnes handicapées, dont le taux d'incapacité reconnu par une commission compétente est d'au moins 80 %, d'assumer les frais supplémentaires occasionnés en raison de leur handicap par l'exercice d'une activité professionnelle ou d'une fonction élective.

Suite à la Loi du 11 février 2005, le dispositif des allocations compensatrices a été remplacé par celui de la prestation de compensation, en vigueur au 1er janvier 2006. Cependant, les personnes admises au bénéfice des allocations compensatrices pour tierce personne et pour frais professionnels avant cette date ont pu continuer à les percevoir, tant qu'elles en remplissaient les conditions d'attribution et qu'elles en exprimaient le choix, à chaque renouvellement des droits. A défaut d'avoir exprimé leur choix, les bénéficiaires sont présumés avoir opté pour la prestation de compensation.

#### Les allocations compensatrices en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Allocation compensatrice pour tierce personne en 2006</b>									
<b>Nombre de demandes d'ACTP reçues</b>	<b>222</b>	<b>94</b>	<b>424</b>	<b>857</b>	<b>443</b>	<b>676</b>	<b>43</b>	<b>133</b>	<b>2892</b>
% par département	7,7%	3,3%	14,7%	29,6%	15,3%	23,4%	1,5%	4,6%	100%
<b>Nombre de décisions prononcées</b>	<b>250</b>	<b>135</b>	<b>377</b>	<b>671</b>	<b>550</b>	<b>1220</b>	<b>97</b>	<b>178</b>	<b>3 478</b>
% par département	7,2%	3,9%	10,8%	19,3%	15,8%	35,1%	2,8%	5,1%	100%
dont nombre 1ères demandes	83	20	92	173	124	457	44	45	1038
% de 1ères demandes	33,2%	14,8%	24,4%	25,8%	22,5%	37,5%	45,4%	25,3%	29,8%
<b>Nombre d'accords</b>	<b>188</b>	<b>119</b>	<b>311</b>	<b>517</b>	<b>477</b>	<b>816</b>	<b>73</b>	<b>154</b>	<b>2 655</b>
% par département	7,1%	4,5%	11,7%	19,5%	18,0%	30,7%	2,7%	5,8%	100%
dont nombre 1ères demandes	33	13	40	80	80	185	25	25	481
% de 1ères demandes	17,6%	10,9%	12,9%	15,5%	16,8%	22,7%	34,2%	16,2%	18,1%
<b>Allocation compensatrice pour frais professionnels en 2006</b>									
<b>Nombre de demandes d'ACFP reçues</b>	<b>33</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>108</b>	<b>23</b>	<b>68</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>254</b>
% par département	13,0%	1,6%	5,1%	42,5%	9,1%	26,8%	0,8%	1,2%	100%
<b>Nombre de décisions prononcées</b>	<b>43</b>	<b>4</b>	<b>51</b>	<b>90</b>	<b>26</b>	<b>209</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>449</b>
% par département	9,6%	0,9%	11,4%	20,0%	5,8%	46,5%	3,3%	2,4%	100%
dont nombre de 1ères demandes	32	1	39	48	5	163	14	9	311
% 1ères demandes	74,4%	25,0%	76,5%	53,3%	19,2%	78,0%	93,3%	81,8%	69,3%
<b>Nombre d'accords</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>33</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>102</b>
% par département	4,9%	3,9%	7,8%	32,4%	19,6%	22,5%	4,9%	3,9%	100%
dont nombre de 1ères demandes	1	1	4	4	3	8	4	2	27
% 1ères demandes	20,0%	25,0%	50,0%	12,1%	15,0%	34,8%	80,0%	50,0%	26,5%

Source : CDAPH - année 2006 - chiffres fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille - Traitement CRDI Rhône-Alpes

### Les personnes concernées par le handicap

Les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles en France <sup>(1)</sup>

#### A savoir

##### Accidents du travail

En 1999, les médecins conseils ont reconnu 54 710 incapacités permanentes en première attribution consécutives à un accident du travail. L'âge moyen des victimes était de 41 ans et le taux moyen d'incapacité permanente de 8,6 %. Cette population était majoritairement masculine (74,8 %).

Un peu plus du quart des incapacités permanentes reconnues (27,9%) concernaient des incapacités dont les taux étaient supérieurs à 10 %.

Source: CNAMTS, Direction du Service Médical, Département Soins de Ville, Mission statistique - Données du Régime général, Février 2003

##### Maladies professionnelles

En 2005, 41 347 cas de maladies professionnelles ont été enregistrés par la CNAMTS.

Quatre maladies principales sont à l'origine de ces cas :

- 68,4% étaient dus à des affections articulaires,
- 13,8% correspondaient à des affections provoquées par les poussières d'amiante,
- 5,5% étaient dus à une affection chronique rachis lombaire charges lourdes,
- 2,9% étaient des affections provoquées par les bruits

Source : CNAMTS – Direction des risques professionnels Statistiques technologiques

En 2006, la France compte plus de 700 700 accidents du travail avec arrêt; soit un chiffre stable (+ 0,2 %) par rapport à 2005 alors que l'effectif salarié est en légère baisse (-0,5%). Ces accidents sont à l'origine de près de 35 millions de journées perdues par incapacité temporaire et leur indice de fréquence progresse légèrement sur un an, passant de 39,1 à 39,4 accidents pour 1 000 salariés. Le nombre d'accidents avec incapacité permanente a fortement baissé (- 10,3 %) et s'établit à quelques 46 600 en 2006. Enfin, le nombre d'accidents mortels du travail a été de 537 en 2006; soit une progression annuelle importante (+13,3%) mais consécutive à une forte baisse en 2005.

Avec 83 022 cas en 2006, le nombre d'accidents de trajet reste stable par rapport à 2005 sachant que le nombre des accidents de trajet ayant entraîné une incapacité permanente et des décès baissent respectivement de -7,7 % et -12,7 %.

En 2006, on dénombre 42 306 maladies professionnelles, nombre en hausse de 2,3 % par rapport à 2005. L'évolution des principales maladies professionnelles fait apparaître que les affections péri articulaires sont toujours en augmentation. Les affections chroniques du rachis lombaire semblent marquer le pas, ainsi que les affections dues aux poussières d'amiante.

#### Les accidents du travail, du trajet et les maladies professionnelles en France en 2006

	2006	Evol./12 mois
Effectif salarié	17 786 989	-0,5 %
<b>Accidents travail (AT)</b>		
AT avec arrêt	700 772	0,2%
AT avec incapacité permanente (IP)	46 596	-10,3 %
Décès	537	13,3%
Jours d'incapacité temporaire (IT)	34 726 602	4,4%
<b>Maladies professionnelles (MP)</b>		
MP réglées	42 306	2,3%
MP avec incapacité permanente (IP)	22 763	5,8%
Décès	467	-5,3 %
Jours d'incapacité temporaire (IT)	7 535 058	8,9%
<b>Accidents du trajet</b>		
Accidents du trajet Accident avec arrêt	83 022	0,1%
Accidents avec incapacité permanente (IP)	8 856	-7,7 %
Décès	384	-12,7 %
Jours d'incapacité temporaire	5 309 379	5,2%
Durée de l'IT	64	

Source : CNAMTS - Statistiques annuelles en 2006 - Traitement CRDI Rhône-Alpes

(1) Source: INRS - Statistiques nationales des accidents du travail et des maladies professionnelles

### Les personnes concernées par le handicap

#### Les pensions d'invalidité et les rentes d'accident du travail.

Toute personne salariée dont la capacité de gain ou de travail est réduite d'au moins deux tiers par suite de maladie ou d'accident peut prétendre à une pension d'invalidité. C'est le médecin conseil de la caisse d'assurance maladie qui a mission d'apprécier la perte d'incapacité. Cette appréciation s'entend par rapport à l'ensemble des possibilités de travail existant pour l'assuré, et non par rapport au seul emploi occupé antérieurement. Les pensions d'invalidité sont toujours accordées à titre temporaire et peuvent être révisées, suspendues ou supprimées en fonction de l'évolution de l'état de santé des bénéficiaires.

En Rhône-Alpes, 2 018 pensions de première catégorie (1) ont été attribuées en 2006; soit une diminution annuelle de -3,9%. Cumulant les pensions décisionnées au cours des exercices antérieurs, ce sont 13 450 pensions d'invalidité qui ont été payées au 31/12/2006 dans la région; soit une augmentation annuelle de 2,2%.

En cas d'incapacité permanente, les accidentés du travail peuvent prétendre au versement d'une rente ou d'une indemnité en capital. En 2006, ce sont 1 855 rentes d'accident du travail (avec une IPP d'au moins 10%) qui ont été attribuées en Rhône-Alpes.

#### Les pensions d'invalidité de 1ère catégorie en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de pensions attribuées en 2006 (1)</b>	<b>170</b>	<b>114</b>	<b>115</b>	<b>480</b>	<b>295</b>	<b>454</b>	<b>158</b>	<b>232</b>	<b>2 018</b>
% par département	8,4%	5,6%	5,7%	23,8%	14,6%	22,5%	7,8%	11,5%	100%
Evol./12 mois	-12,8%	7,6%	18,6%	-10,5%	-4,5%	-1,9%	-7,6%	4,0%	-3,9%
<b>Nb de pensions payées au 31/12/2006 (2)</b>	<b>1 112</b>	<b>791</b>	<b>920</b>	<b>3 122</b>	<b>2 025</b>	<b>3 058</b>	<b>914</b>	<b>1 508</b>	<b>13 450</b>
% par département	8,3%	5,9%	6,8%	23,2%	15,1%	22,7%	6,8%	11,2%	100%
Evol./12 mois	2,8%	2,5%	5,8%	2,0%	1,2%	2,0%	0,8%	2,7%	2,2%

(1) Source : CNAAMTS - année 2006

(2) Source : CNAAMTS - pensions d'invalidité en cours (avantage de base) au 31/12/2006 - Traitement CRDI Rhône-Alpes

#### Les rentes d'accidents du travail attribuées en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de rentes d'accidents du travail attribuées annuellement avec une IPP d'au moins 10% (1)</b>	<b>140</b>	<b>56</b>	<b>144</b>	<b>354</b>	<b>275</b>	<b>567</b>	<b>115</b>	<b>174</b>	<b>1 855 (*)</b>
% département	7,5%	3,0%	7,8%	19,1%	14,8	30,6	6,2%	9,4%	98,4%

Source : CRAM Rhône-Alpes - Prévention des risques professionnels - année 2006 - Accidents du travail uniquement - statistiques basées sur le lieu géographique des établissements de survenance. - Traitement CRDI Rhône-Alpes

(\*) Le total région comprend en plus des données non affectées par département (apprentis notamment).

(1) Trois catégories ont été définies :

- 1ère catégorie : invalide capable d'exercer une certaine activité rémunérée (cette catégorie donne droit à 30 % du salaire annuel moyen, dans la limite du plafond de la sécurité sociale),
- 2ème catégorie : invalide incapable d'exercer la moindre activité professionnelle,
- 3ème catégorie : invalide ne pouvant exercer aucune activité professionnelle, et qui doit avoir recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante.

### A savoir

Les **CAMSP (centre d'action médico-social précoce)** interviennent auprès des enfants de 0 à 6 ans et de leurs familles pour le dépistage précoce des déficiences motrices, sensorielles ou mentales. Ils exercent des actions préventives. Ils peuvent être spécialisés ou polyvalents avec des sections spécialisées et assurent également une guidance familiale dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'enfant.

Les **CMPP (centre médico psycho pédagogique)** assurent pour les enfants et adolescents de 3 à 18 ans, le dépistage et la rééducation de troubles neuropsychologiques (difficultés motrices, orthophoniques, troubles de l'apprentissage) ou de troubles du comportement susceptibles d'une thérapie médicale, d'une rééducation médico-psychologique ou d'une rééducation psychothérapique ou psychopédagogique sous autorité médicale.

Les **IME – IMPRO** : Les instituts médico éducatifs (IME) accueillent des enfants et adolescents déficients intellectuels, quel que soit le degré de leur déficience. On distingue cependant les instituts médico-pédagogiques (IMP) des instituts médico professionnels (IMPRO) qui, eux dispensent une initiation professionnelle.

Les **établissements pour polyhandicapés** s'adressent aux enfants et adolescents présentant des handicaps complexes, à la fois mentaux et sensoriels et/ou moteurs.

Les **IEM (instituts d'éducation motrice)** accueillent des enfants présentant une déficience motrice importante entraînant une restriction extrême de leur autonomie (avec possibilité d'internat, de semi internat et d'externat). Ils mettent également en œuvre une activité d'éducation spéciale et de soins à domicile mais elle reste minoritaire.

Les **instituts d'éducation sensorielle pour les handicaps auditifs et visuels** sont des établissements de soins et d'éducation spéciale dédiés aux déficiences auditives et aux déficiences visuelles.

Les **ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique)** ont pour vocation d'accueillir des enfants ou adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans pathologie psychotique ni déficience intellectuelle.

## Les personnes handicapées en milieu protégé

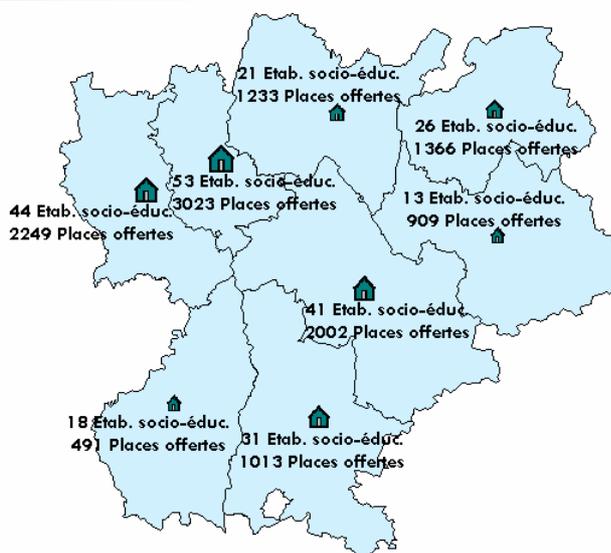
### Les jeunes en établissements médico éducatifs

La scolarisation des jeunes en situation de handicap peut relever d'un établissement scolaire, d'un établissement sanitaire, d'un établissement médico éducatif ou de la prise en charge par la famille de tout ou partie de l'année scolaire.

Différentes formules sont ainsi proposées pour apporter une réponse adaptée aux besoins des enfants porteurs d'un handicap (de 0 à 18 ans). Si CAMPS et CMPP font du dépistage, divers types de structures permettent l'accueil de jeunes selon les difficultés qu'ils rencontrent : IME-IMPRO, établissements pour polyhandicapés, IEM, instituts d'éducation sensorielle pour handicapés auditifs et visuels, ITEP.

La région Rhône-Alpes compte 247 structures pour une capacité d'accueil de 12 286 places. Ces organismes étant principalement implantés dans le Rhône, la Loire et l'Isère, un jeune sur six est accueilli dans l'un de ces trois

### Les établissements du secteur socio-éducatif rhônalpins et leur capacité d'accueil en 2007



Source : DRASS - Établissements Médico-sociaux de la région Rhône-Alpes au 24/05/2007 - Traitement CRDI Rhône-Alpes

### Les jeunes en établissement du secteur médico éducatif en Rhône-Alpes en 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre de structures de dépistage (1)	2	12	7	6	9	10	2	7	55
Nombre de places	105	159	150	170	676	305	100	179	1 844
Nombre de structures d'accueil (2)	19	6	24	35	35	43	11	19	192
Nombre de places	1 128	332	863	1 832	1 573	2 718	809	1 187	10 442
<b>Nombre total de structures</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>31</b>	<b>41</b>	<b>44</b>	<b>53</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>247</b>
Nombre total de places	1 233	491	1 013	2 002	2 249	3 023	909	1 366	12 286

Source : DRASS - Établissements Médico-sociaux de la région Rhône-Alpes au 24/05/2007 - Traitement CRDI Rhône-Alpes

(1) CAMSP et CMPP (2) Hors CAMSP et CMPP

### Les personnes handicapées en milieu protégé

#### Les adultes en milieu de travail protégé

En 2006, la Drass a financé 216 structures parmi lesquelles 12 CRP-ERP et 147 ESAT. L'implantation de ces différents types d'établissements sur le territoire est variable.

La majeure partie des accueils se fait dans les ESAT qui sont, comme les entreprises adaptées, implantés dans les 8 départements de la région.

Les 10 123 places d'accueil disponibles en 2006 dans les ESAT de la région sont principalement localisées dans le Rhône (28,5%) et l'Isère (18,4%); la part représentée par les autres départements varie entre 5,5% en Ardèche et 12,3% dans la Loire. On constate une augmentation de 171 places d'accueil en ESAT sur un an notamment suite à une augmentation de l'offre dans le Rhône.

Les CRP-ERP sont plus concentrés sur le Rhône et la Haute-Savoie (respectivement 4 structures) alors que l'Ardèche, la Drôme et la Savoie n'en sont pas pourvus. Ils accueillent 1 040 personnes : 41,3% dans le Rhône, 27,6% en Haute-Savoie et 13,5% dans l'Ain.

#### A savoir

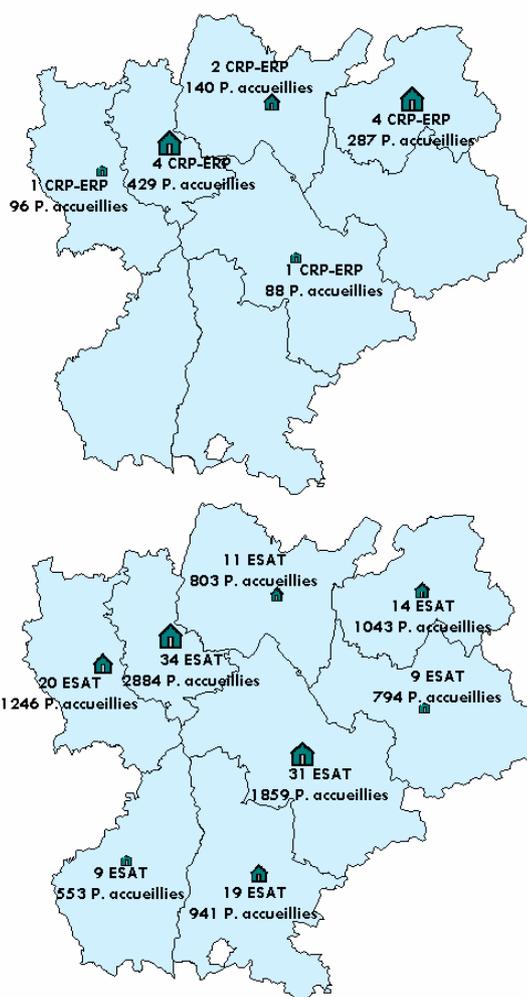
Les ESAT succèdent aux centres d'aides par le travail (CAT). Ce sont des établissements médico-sociaux, accessibles sur décision d'orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Ils permettent aux personnes handicapées qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire, y compris en entreprise adaptée ou de façon indépendante, d'exercer une activité à caractère professionnel dans un milieu de travail protégé. Ces personnes bénéficient, en fonction de leurs besoins, d'un suivi médico-social et éducatif.

Le statut d'un travailleur handicapé en ESAT est particulier, n'étant pas soumis aux dispositions du code du travail.

Source : Service public - Le portail de l'administration française

**Le milieu protégé en Rhône-Alpes en 2006**  
(nombre de structures d'accueil, effectifs accueillis en CRP - ERP et nombre de places disponibles en ESAT)



Source: Drass Rhône-Alpes, Fichier FINES des établissements - Traitement CRDI Rhône-Alpes

#### Sigles

- CRP** : Centre de rééducation professionnelle
- ERP** : École de rééducation professionnelle
- ESAT** : Établissement et Service d'Aide par le Travail (ex- CAT)

## Les personnes handicapées en milieu ordinaire - La scolarisation des jeunes (1)

Dès le plus jeune âge, les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis dans les crèches et halte-garderies avec des modalités adaptées dans le cadre d'un projet d'accueil personnalisé (PAP) mis en place au moment de l'arrivée de l'enfant. Arrivé à l'âge d'être scolarisé, la scolarisation peut être envisagée selon différents types d'organisation à l'école, au collège ou au lycée :

- en classes « ordinaires »,

Un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) peut alors être élaboré afin d'adapter la scolarisation de l'enfant. Ce dernier précise les modalités spécifiques d'accueil : aide humaine par une auxiliaire de vie scolaire, prêt de matériel pédagogique adapté, aménagement de la scolarité...

En complément de cette scolarisation dans une classe ordinaire, une équipe spécialisée, le SESSAD, peut intervenir à domicile.

- en classes d'intégration scolaire collective,

La scolarisation peut également s'effectuer dans un établissement scolaire ordinaire au sein d'un dispositif collectif accueillant un nombre limité d'élèves handicapés : les classes d'intégration scolaire (CLIS) et les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

- en classes d'adaptation scolaire (classes d'adaptation, SEGPA, EREA non spécialisés),

Les SEGPA et EREA (dont les EREA spécialisés) sont des sections d'enseignement relevant de l'Éducation Nationale dédiées aux élèves présentant des retards scolaires importants; elles sont susceptibles d'accueillir des jeunes scolairement retardés par leur handicap.

- ou encore en classes d'adaptation scolaire spécialisées sur des handicaps particuliers (EREA spécialisés).

Arrivés dans l'enseignement supérieur, les jeunes handicapés sont intégrés dans le système universitaire classique avec des possibilités d'aide. Les étudiants atteints d'un handicap moteur ou sensoriel, permanent ou non, ainsi que les étudiants atteints d'une maladie, chronique ou non, peuvent par exemple demander à bénéficier de dispositions particulières concernant les contrôles et examens, l'accessibilité des locaux, l'installation matérielle ou l'utilisation de matériels appropriés. Des cellules d'aide aux personnes en situation de handicap (Assistants de Vie Scolaire) permettent notamment une aide supplémentaire en ce qui concerne la prise de notes, l'aménagement de l'emploi du temps, des photocopies et agrandissements de documents.

(1) « La scolarisation des enfants et adolescents handicapés », Dress, Etudes et résultats n°216, janvier 2003.

### A savoir

**SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile)** : Ils assurent le soutien à l'intégration scolaire et à l'acquisition de l'autonomie, le conseil et l'accompagnement de la famille et de l'entourage en général, l'aide au développement psychomoteur et aux orientations ultérieures. Ils peuvent être généralistes ou dédiés à l'accompagnement des déficiences cognitives, motrices, sensorielles, ainsi qu'à l'accompagnement des troubles du caractère et du comportement. Ils interviennent au domicile familial de l'enfant ou de l'adolescent, mais aussi à la crèche, à l'école, au centre aéré ou encore dans les locaux du SESSAD, si la nature de l'intervention et la proximité s'y prêtent.

**CLIS (classe d'intégration scolaire)** : Elle dispense un enseignement adapté à leur âge, leurs capacités, la nature et l'importance de leur handicap. L'objectif est de permettre aux élèves de suivre, totalement ou partiellement, un cursus scolaire ordinaire, et si possible de réintégrer une classe ordinaire. Les CLIS accueillent au maximum 12 enfants reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Elles sont spécialisées par type de handicap : mental (CLIS 1), auditif (CLIS 2), visuel (CLIS 3) et moteur (CLIS 4).

**UPI (unité pédagogique d'intégration)** : Dispositifs qui accueillent, au sein de certains collèges ou de certains lycées généraux, technologiques ou professionnels, des préadolescents ou adolescents dont le handicap a été reconnu par la MDPH.

**SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adaptée)** : Structures spécialisées intégrées dans des collèges ordinaires, elles ont la charge de scolariser des jeunes dont les difficultés scolaires sont trop importantes pour leur permettre de tirer profit d'une scolarisation dans les classes ordinaires des collèges.

**EREA (établissement régional d'enseignement adapté)** : Leur mission est de permettre « à des adolescents en difficulté ou présentant des handicaps d'élaborer leur projet d'orientation et de formation ainsi que leur projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités ». Il existe quelques EREA orientés vers les handicaps sensori-moteurs, mais la plupart accueillent des jeunes en très grande difficulté scolaire.

### Les chiffres-clés

#### France

##### Handiscol

En juin 2006, 104 500 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le premier degré, 45 000 dans le second degré.

L'effectif des élèves accueillis dans l'enseignement public a progressé de plus de 13 % par rapport à 2005.

##### Handi U

Le handicap de 8 783 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2006-2007 a pu être identifié; soit une augmentation annuelle de 4,4%.

### A savoir

Selon les résultats d'une enquête nationale sur le devenir des élèves issus des enseignements généraux et professionnels adaptés (EGPA), le devenir des jeunes issus de 3ème de SEGPA et d'EREA tend vers la formation professionnelle qualifiante de niveau V en lycées professionnels et en CFA.

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, les 25 208 élèves issus de 3ème SEGPA et les 1 590 élèves issus de 3ème EREA ont été scolarisés de la manière suivante :

(en %)	SEGPA	EREA
<b>Lycée prof.</b>	51,46	30,33
<b>CFA</b>	21,42	15,56
<b>EGPA (hors redoublement)</b>	5,95	27,92
<b>Prise en charge MGI</b>	5,52	3,17
<b>Autres solutions</b>	9,6	18,71
<b>Non renseigné</b>	6,05	4,31

Source : Éducation Nationale

## Les personnes handicapées en milieu protégé - La scolarisation des jeunes (suite)

A ce jour, le recueil de données chiffrées en matière de scolarisation des jeunes handicapés se met en place. Lorsque les statistiques sont disponibles, elles sont souvent partielles et propres à chaque académie voire à chaque département.

Au niveau national, Handi Scol annonçait 104 500 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré en juin 2006 et 45 000 dans le second degré; soit une augmentation de 13% des effectifs accueillis dans l'enseignement public par rapport à 2005.

La région Rhône-Alpes compte deux académies. A ce jour, nous ne disposons pas de données chiffrées concernant la scolarisation des élèves handicapés dans l'Académie de Lyon. L'Académie de Grenoble a recensé 5 451 élèves handicapés dans le premier degré et 2 193 dans le second degré.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les informations mises à disposition par le site Handi U fait état de 8 783 étudiants handicapés à la rentrée 2006-2007 au niveau national sachant que tous les établissements n'ont pas été en mesure de fournir leurs données.

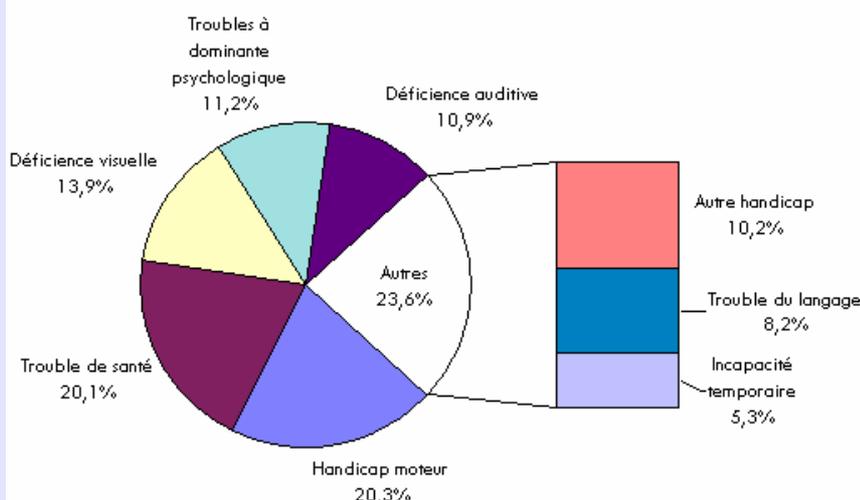
La majeure partie (82,7%) de ces jeunes sont inscrits à l'université; 12,9% relèvent d'une classe préparatoire ou d'une section technique supérieure et 3,7% d'une école d'ingénieurs avec la restriction que les classes préparatoires, les écoles d'ingénieurs et autre IUFM font largement partie des établissements non-répondant.

Les handicaps déclarés par ces étudiants sont :

- des handicaps moteurs (20,3% des étudiants),
- des troubles de santé (20,1%)
- des déficiences visuelles (13,9%) sachant qu'une déficience sur cinq est une cécité,
- des troubles à dominance psychologique (11,2%) et
- des déficiences auditives (10,9%) sachant qu'un peu moins d'une déficience auditive sur 3 est qualifiée de sévère ou profonde.

Parmi ces 8 783 étudiants, 1 076 étaient scolarisés dans la région Rhône-Alpes ce qui représente 12,3% des étudiants handicapés recensés en France.

### Les étudiants handicapés par grand type de handicap en France - Rentrée 2006-2007



Source : Éducation Nationale, Handi U - Traitement CRDI Rhône-Alpes  
22

## Les personnes handicapées en milieu ordinaire -

### La définition de la population handicapée active

Plusieurs textes de loi délimitent la population des travailleurs handicapés :

- La loi du 23 novembre 1957 définit, dans le code du travail (Art. L.323-10) la notion de handicap : "Est considérée travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physiques ou mentales."
- La loi du 10 juillet 1987 élargit la notion en ouvrant un droit à des "bénéficiaires" dont certains peuvent être des ayants droits de personnes handicapées et/ou victimes du travail.
- La loi du 11 février 2005 inclut en outre les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles et les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH).

Dans un contexte à la fois démographique et économique, le nombre de travailleurs handicapés actifs s'élève à quelques 0,4 million pour une population française de 61,4 millions d'habitants :

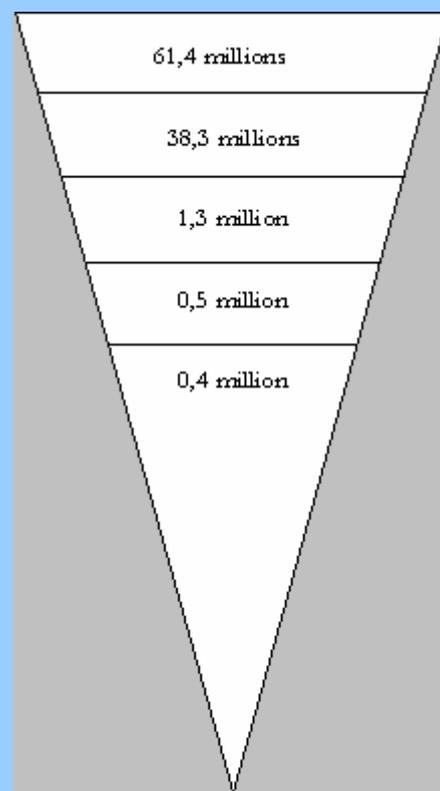
- Au 01/01/2003, la France compte 61,4 millions d'habitants (sources : Insee).
- En 2002, parmi les 38,3 millions de personnes âgées de 15 à 65 ans :
  - une personne sur 4 déclare avoir un handicap ou éprouver un problème de santé de plus de 6 mois.
  - 1,3 million bénéficie d'une reconnaissance CDAPH ( ex-COTOREP).
- Le taux d'activité des personnes bénéficiant d'une reconnaissance CDAPH s'élève à 44,2%, soit quelques 593 500 personnes reconnues handicapées travaillent ou sont à la recherche d'un emploi.
- Le taux d'emploi des personnes bénéficiant d'une reconnaissance CDAPH s'élève à 36,8%, soit quelques 494 000 personnes reconnues handicapées travaillent.
- Le taux de chômage des personnes bénéficiant d'une reconnaissance CDAPH serait estimé à 16,6% (selon ce taux, quelques 223 000 personnes reconnues handicapées sont à la recherche d'un emploi (DETH catégorie 1 au 31/12/2005).

Sources : Enquête complémentaire à l'enquête emploi 2002 ; Exploitation DARES, CRDI Rhône-Alpes

### Stock et flux de demandeurs d'emploi handicapés (cat. 1, 2 et 3) en Rhône-Alpes en



### Estimation de population



### Les personnes handicapées en milieu ordinaire -

#### Les salariés handicapés dans les établissements assujettis à l'obligation d'emploi

En 2005, les 9 647 établissements rhônalpins assujettis à l'obligation d'emploi par la loi de 1987 emploient 27 236 personnes handicapées.

La proportion de salariés bénéficiaires par rapport à l'effectif d'assujettissement s'élève à 3,4% dans la région au 31/12/2005 contre 2,2% au 31/12/2002. Cette proportion varie entre 2,8% dans le département de la Haute-Savoie et 4,4% dans ceux de l'Ardèche et de la Loire.

Le taux d'emploi direct s'élève à 4,7% en région au 31/12/2005 contre 4,1% au 31/12/2002. Il varie entre 4,1% en Haute-Savoie et 6,0% dans la Loire.

On estime à 13 351 le nombre de bénéficiaires manquants dans la région.

#### Les salariés bénéficiaires dans les établissements assujettis à la loi de 1987 en Rhône-Alpes - données 2005

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de salariés bénéficiaires</b>	<b>2 437</b>	<b>1 209</b>	<b>1 771</b>	<b>5 558</b>	<b>3 681</b>	<b>8 875</b>	<b>1 567</b>	<b>2 138</b>	<b>27 236</b>
% par département	8,9%	4,4%	6,5%	20,4%	13,5%	32,6%	5,8%	7,8%	100%
<b>Taux d'emploi direct 2005</b>	<b>5,1%</b>	<b>5,2%</b>	<b>4,9%</b>	<b>4,7%</b>	<b>6,0%</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,8%</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,7%</b>
Part des salariés handicapés 2005 (*)	3,5%	4,4%	3,4%	3,6%	4,4%	3,0%	3,3%	2,8%	3,4%
<b>Estimation du nbre de bénéficiaires manquants (**)</b>	<b>1 158</b>	<b>236</b>	<b>822</b>	<b>2 499</b>	<b>542</b>	<b>5 722</b>	<b>631</b>	<b>1 741</b>	<b>13 351</b>
% par département	8,7%	1,8%	6,2%	18,7%	4,1%	42,9%	4,7%	13,0%	100%

Source : DRTEFP Rhône-Alpes - Déclaration obligatoire sur l'emploi des travailleurs handicapés 2005 - Traitement CRDI Rhône-Alpes

(\*) proportion de salariés bénéficiaires par rapport à l'effectif d'assujettissement

(\*\*) différence entre le nombre de bénéficiaires que les établissements devraient employer et le nombre de bénéficiaires employés (y compris avec établissements ayant un accord).

### A savoir

Le maintien dans l'emploi repose sur l'identification d'une situation d'inaptitude ou de risque d'inaptitude médicale au poste de travail, en lien avec une déficience, une maladie ou un état de santé susceptible de gêner ou d'empêcher la réalisation des tâches requises pour la tenue du poste (\*).

Au sens de la médecine du travail, l'inaptitude découle de la confrontation des exigences du poste de travail et des capacités physiques et mentales du salarié. Elle n'est pas un état en soi mais reste liée à l'activité, aux conditions de travail du poste; un même handicap ne conduira pas forcément à l'inaptitude dans deux postes différents. Elle n'est pas nécessairement définitive. Il s'agit bien souvent d'une situation réversible (modification de l'activité professionnelle, adaptation ou transformation du poste de travail).

Seul le médecin du travail peut prononcer l'inaptitude, après étude du poste et des conditions de travail. Son avis repose sur la dangerosité de l'occupation du poste pour le salarié ou ses collègues et non pas sur la compétence ou la rentabilité au travail de l'employé.

(\*). Attention : Ne pas confondre la question de l'inaptitude au sens de la médecine et du code du travail, de l'inaptitude au travail au sens de la sécurité sociale, ou de la MDPH.

## Les personnes handicapées en milieu ordinaire

### Les salariés licenciés pour inaptitude physique (1)

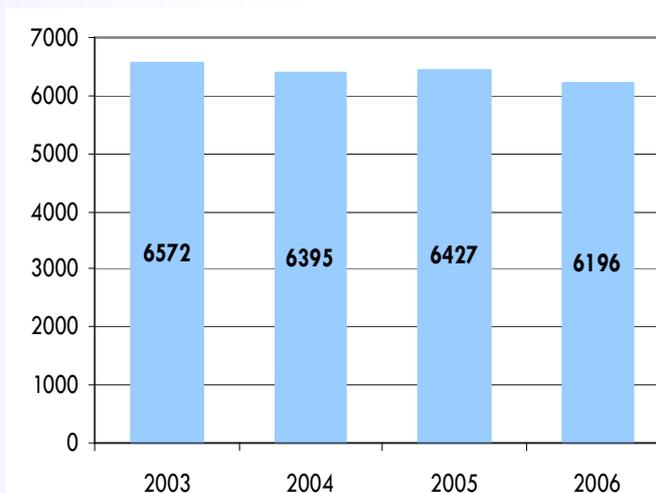
L'Assedic des Alpes et celle des Vallées du Rhône et de la Loire recensent depuis quelques années le nombre de licenciements prononcés pour inaptitude physique.

En 2006, la région compte 6 196 licenciements pour inaptitude physique; soit une diminution de -3,6% en un an.

Il est à noter que :

- les informations collectées gardent un caractère non obligatoire; elles peuvent être complétées ultérieurement à la déclaration et ne sont par conséquent pas exhaustives,
- le nombre des cas recensés oscille depuis 2003 entre 6 200 et 6 600 licenciements pour inaptitude physique.

### Les licenciements pour inaptitude physique en Rhône-Alpes entre 2003 et 2006



Source : Sources : Assedic VLR et Assedic des Alpes ( infocentre prestations)  
Traitement : CRDI Rhône-Alpes

### Nombre de licenciements pour inaptitude physique en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône alpes
Effectif	670	370	604	1042	902	1569	368	671	6196
%	10,8%	6,0%	9,7%	16,8%	14,6%	25,3%	5,9%	10,8%	100%
Evol./12 mois	2,6%	-4,6%	2,9%	-8,1%	-2,0%	-0,3%	-16,7%	-8,0%	-3,6%

Sources : Assedic VLR et Assedic des Alpes ( infocentre prestations) - Traitement CRDI Rhône-Alpes

(1) Source : Handipôle Maintien

### Les personnes handicapées en milieu ordinaire -

#### Les demandeurs d'emploi handicapés

##### Les demandes d'emploi toutes catégories confondues

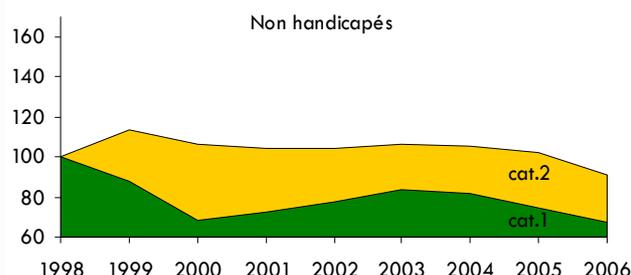
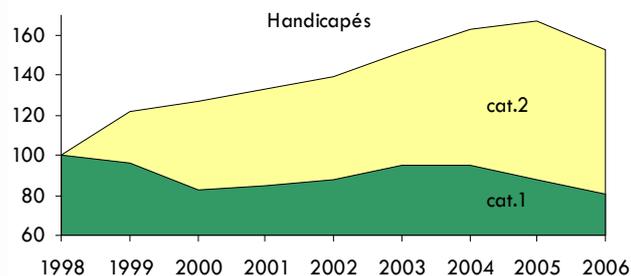
La région Rhône-Alpes compte 27 934 demandeurs d'emploi handicapés (toutes catégories confondues) au 31 décembre 2006. Cette population représente 7,9% de l'ensemble des demandeurs rhônalpins.

Notons que la population des demandeurs d'emploi handicapés se distingue de l'ensemble des demandeurs par l'importance des recherches de travail à temps partiel. En effet, 46,2% des demandeurs d'emploi handicapés de la région Rhône-Alpes relèvent de la catégorie 1 et 29,1% de la catégorie 2; or ces proportions sont respectivement de 54,0% et 11,5% pour les personnes non handicapées.

Sur un an, les demandes de catégorie 1 ont globalement diminué de -9,4% et les demandes de catégorie 2 de -10,8%. Ces évolutions ont été moins positives pour les personnes handicapées pour lesquelles les demandes de catégorie 1 ont diminué de -8,0% et les demandes de catégorie 2 de -8,8% seulement.

De fait, l'étude des demandes de catégories 1, 2 et 3 regroupées donne une vision d'ensemble de la demande des personnes handicapées puisque ces catégories regroupent 82,6% des demandes émanant de personnes handicapées. Aussi, les informations données par la suite sur les demandes d'emploi handicapés aura-t-elle trait à ces trois catégories confondues de la demande.

**Évolutions comparées des demandes d'emploi de catégories 1 et 2 en Rhône-Alpes depuis 1998**  
(base 100 fin 1998)



Source : ANPE, DEFM Persée au 31/12 de chaque année - Toutes priorités de handicap - Traitement CRDI Rhône-Alpes

#### Répartition des demandeurs d'emploi en Rhône-Alpes au 31 décembre 2006 selon la catégorie d'inscription

	Handicapés			Non handicapés			Tous publics		
	Effectif	%	Evol. /12 mois	Effectif	%	Evol. /12 mois	Effectif	%	Evol. /12 mois
Catégorie 1	12 897	46,2%	-8,0%	160 182	54,0%	-9,6%	173 079	53,4%	-9,4%
Catégorie 2	8 130	29,1%	-8,8%	34 028	11,5%	-11,2%	42 158	13,0%	-10,8%
Catégorie 3	2 029	7,3%	-15,8%	27 591	9,3%	-9,7%	29 620	9,1%	-10,1%
Catégorie 4	791	2,8%	-2,1%	12 928	4,4%	-1,2%	13 719	4,2%	-1,3%
Catégorie 5	1 553	5,6%	25,9%	13 604	4,6%	79,0%	15 157	4,7%	71,5%
Catégorie 6	1 675	6,0%	-0,8%	32 864	11,1%	-7,5%	34 539	10,6%	-7,2%
Catégorie 7	604	2,2%	-8,3%	7 406	2,5%	-10,9%	8 010	2,5%	-10,7%
Catégorie 8	255	0,9%	-35,3%	7 810	2,6%	-29,4%	8 065	2,5%	-29,6%
<b>Total</b>	<b>27 934</b>	<b>100%</b>	<b>-7,3%</b>	<b>296 413</b>	<b>100%</b>	<b>-7,8%</b>	<b>324 347</b>	<b>100%</b>	<b>-7,8%</b>

Source : ANPE, DEFM Persée au 31/12 de chaque année - Toutes priorités de handicap - Traitement CRDI Rhône-Alpes

## Les personnes handicapées en milieu ordinaire

### Les demandeurs d'emploi handicapés (suite)

#### Les métiers recherchés

3 demandes d'emploi sur 4 (en catégories 1, 2 et 3) concernent les services aux personnes et aux collectivités, soient 5 560 demandes d'emploi au 31 décembre 2006.

14,5% des demandeurs handicapés recherchent un emploi relevant des services administratifs et commerciaux et 11,7 % un emploi relevant des transport et logistique.

#### Définitions

##### Personnes n'ayant pas exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78h dans le mois d'actualisation :

Catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à **plein temps**.

Catégorie 2 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à **temps partiel**.

Catégorie 3 : personnes sans emploi, immédiat. disponibles, à la recherche d'un emploi à durée **déterminée, temporaire ou saisonnier**, y compris de courte durée.

##### Personnes ayant exercé une activité occasionnelle ou réduite de plus de 78h dans le mois d'actualisation :

Catégorie 6 : à la recherche d'un autre emploi à durée indéterminée à temps plein.

Catégorie 7 : à la recherche d'un autre emploi à durée indéterminée à temps partiel.

Catégorie 8 : à la recherche d'un autre emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier y compris de très courte durée.

**Nota** : Les personnes de catégorie 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 sont tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie 4 : personnes sans emploi, **non immédiatement disponibles**, recherchant un emploi (exemple : personnes en arrêt maladie, en formation).

Catégorie 5 : personnes **pourvues d'un emploi** et recherchant un autre emploi.

#### Répartition des demandeurs d'emploi handicapés de catégories 1, 2 et 3 en Rhône-Alpes au 31 décembre 2006 selon le métier recherché

	Effectifs	%	Evol./ un an
Services aux personnes et aux collectivités	5 560	24,1%	-6,4%
Services administratifs et commerciaux	3 334	14,5%	-13,4%
Transport - Logistique	2 704	11,7%	-10,0%
Mécanique, électricité et électronique	1 997	8,7%	-13,4%
Personnel de la distribution et vente	1 973	8,6%	-9,8%
Industries de process	1 254	5,4%	-11,9%
Hôtellerie - Restauration	949	4,1%	2,4%
Agriculture, pêche	883	3,8%	-8,6%
Bâtiment, Travaux publics, Extraction	855	3,7%	5,7%
Intervention sociale, développement local, emploi	440	1,9%	-19,9%
Techniciens industriels	439	1,9%	-13,2%
Cadres administratifs, communication, informatique	418	1,8%	-15,6%
Autres industries	378	1,6%	-11,9%
Personnel de type artisanal	377	1,6%	-3,6%
Cadres commerciaux	320	1,4%	4,9%
Arts et spectacles	277	1,2%	1,1%
Professionnels de la formation initiale et de la formation continue	271	1,2%	-6,2%
Agents de maîtrise, techniciens et cadres techniques hors industrie	241	1,0%	-16,3%
Professionnels de la santé (professions paramédicales)	180	0,8%	-11,8%
Cadres techniques de l'industrie	120	0,5%	-7,0%
Maîtrise industrielle	48	0,2%	26,3%
Professionnels de la santé (professions médicales)	23	0,1%	27,8%
<b>Total renseigné</b>	<b>23 041</b>	<b>100,0%</b>	<b>-9,0%</b>

Source : ANPE, DEFM Persée au 31/12 de chaque année, catégories 1, 2 et 3 - Toutes priorités de handicap - Traitement CRDI Rhône-Alpes

### Les personnes handicapées en milieu ordinaire

#### A savoir

Plus du quart des personnes de 50 à 59 ans étaient sorties prématurément de l'emploi en mars 2002. En moyenne, l'état de santé de ces personnes est nettement moins bon que celui des actifs occupés du même âge.

Plus de 40% des seniors sans emploi déclarent souffrir d'une affection qui limite leur capacité de travail. Parmi eux, un sur cinq attribue la dégradation de son état de santé à un accident ou une maladie lié à son activité professionnelle passée.

Plus d'un ouvrier sur trois, âgé de 50 à 59 ans, est sans emploi. Parmi eux, plus de la moitié déclarent souffrir d'une affection limitant leur capacité de travail.

*Source : DARES, Première Synthèses Informations, Février 2005 - N° 08.1, L'emploi des seniors souvent fragilisé par des problèmes de santé.*

#### Les demandeurs d'emploi handicapés (suite)

#### Les caractéristiques des demandeurs d'emploi handicapés

Le profil de demandeurs handicapés qui ressort en Rhône-Alpes est classique :

- plus d'hommes (55,8% contre 44,8% chez les non handicapés),
- peu de jeunes identifiés comme handicapés (3,5% contre 18,4% chez les non handicapés), et une forte proportion de personnes de 50 ans et plus suite aux accidents de la vie, du travail et autres problèmes de santé (30,5% contre 14,0% chez les non handicapés),
- plus de personnes non qualifiées compte tenu du niveau d'études initial et des difficultés d'évolution de carrière (48,3% contre 29,8% chez les non handicapés),
- plus de personnes faiblement diplômées suite aux difficultés rencontrées pour faire des études et se former (33,5% contre 17,9% chez les non handicapés),
- plus de chômeurs de longue durée voire de très longue durée compte tenu des difficultés d'insertion et de maintien sur le marché du travail (45,7% contre 26,8% chez les non handicapés).

#### Les principales caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 en Rhône-Alpes au 31/12/2006

	Handicapés			Non handicapés		
	Effectif	%	Evol. /12 mois	Effectif	%	Evol. /12 mois
Homme	12 856	55,8%	-8,6%	99 437	44,8%	-9,3%
Femme	10 200	44,2%	-9,6%	122 364	55,2%	-10,3%
Moins de 25 ans	809	3,5%	-13,0%	40 705	18,4%	-11,0%
De 25 à 49 ans	15 224	66,0%	-9,6%	150 148	67,7%	-9,3%
50 ans et plus	7 023	30,5%	-7,3%	30 948	14,0%	-10,6%
Non qualifié	11 147	48,3%	-9,0%	66 135	29,8%	-9,6%
Qualifié	11 874	51,5%	-9,0%	153 797	69,3%	-9,6%
Sans diplôme, certif. d'études	7 729	33,5%	-10,6%	39 609	17,9%	-10,7%
CAP, BEP	10 948	47,5%	-8,1%	79 515	35,8%	-10,0%
Bac et plus	4 364	18,9%	-7,9%	101 399	45,7%	-7,5%
Moins de 6 mois de chômage	8 229	35,7%	-8,4%	124 965	56,3%	-5,4%
6 mois à moins de 12 mois	4 283	18,6%	-11,0%	37 468	16,9%	-17,8%
1 à moins de 2 ans	5 148	22,3%	-10,4%	35 469	16,0%	-15,2%
2 ans et plus	5 396	23,4%	-7,1%	23 899	10,8%	-9,6%
<b>Total</b>	<b>23 056</b>	<b>100,0%</b>	<b>-9,1%</b>	<b>221 801</b>	<b>100,0%</b>	<b>-9,8%</b>

Source : ANPE, DEFM Persée au 31/12 de chaque année, catégories 1, 2 et 3 - Toutes priorités de handicap - Traitement CRDI Rhône-Alpes

### Les personnes handicapées en milieu ordinaire

#### Les demandeurs d'emploi handicapés (suite)

##### Les flux d'entrées et de sorties de chômage

En 2006, l'ANPE a enregistré 27 113 entrées et 32 431 sorties de chômage concernant des personnes handicapées inscrites dans les catégories 1, 2 et 3 en région Rhône-Alpes. Sur un an, ces flux ont diminué de -4,6% pour les entrées et de -0,6% pour les sorties alors qu'ils variaient respectivement de -1,8% en entrées et de +1,4% en sortie pour le *tous publics*.

L'analyse de ces flux d'entrées et sorties de chômage doit être nuancée par le nombre important des inscriptions dont le motif n'a pas été précisé (37,1% dans le cas des entrées et 6,5% pour les sorties). Par ailleurs, la diminution en 2006 du nombre des reconnaissances accordées en matière de qualité de travailleurs handicapés a forcément eu des répercussions sur les flux d'entrées au chômage entre demandeurs handicapés et non handicapés.

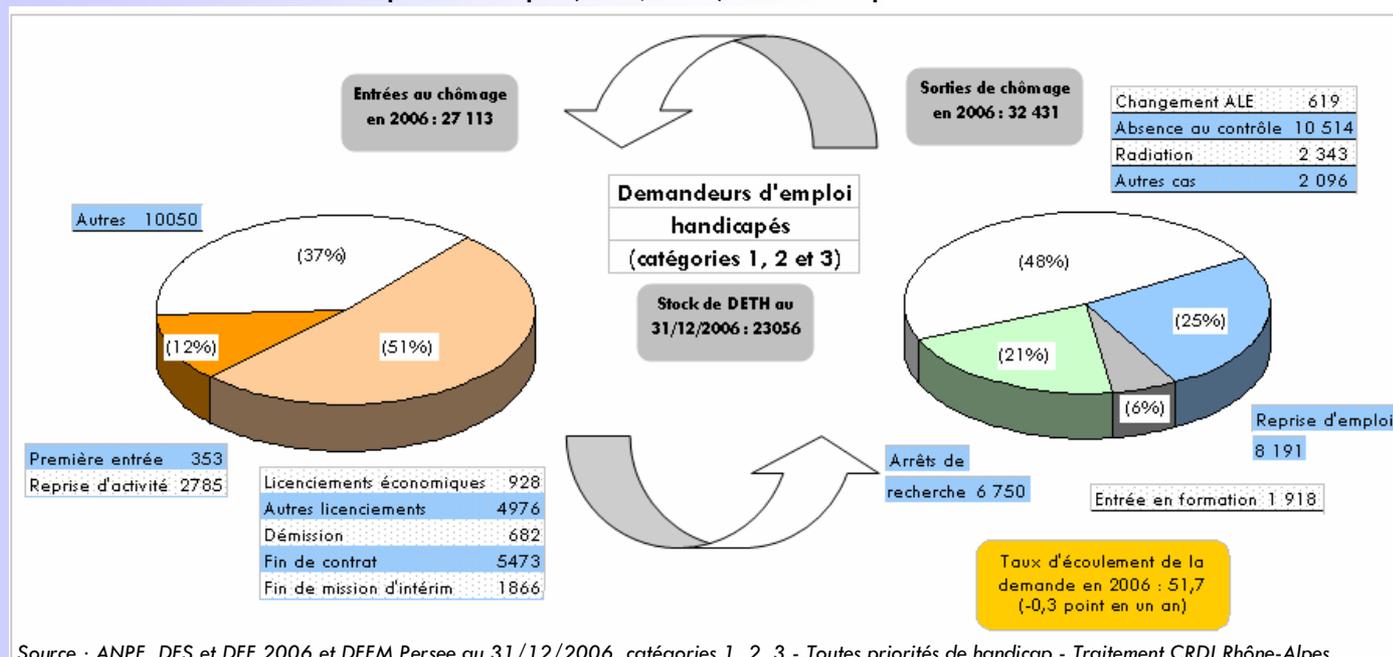
#### A savoir

Au 30 septembre 2006, le pourcentage de chômeurs indemnisés par rapport aux inscrits à l'ANPE, s'établit à 58,1% en France (catégories 1, 2, 3, 6, 7, et 8)

Ce pourcentage est en diminution par rapport à la même période de l'année précédente (58,3%).

Source : « Chômage indemnisé ou non indemnisé » Assedic, Département Equilibre Technique et Prévisions, 13 juin 2007.

#### Stock et flux de demandeurs d'emploi handicapés (cat. 1, 2 et 3) en Rhône-Alpes en 2006



Source : ANPE, DES et DEE 2006 et DEFM Persee au 31/12/2006, catégories 1, 2, 3 - Toutes priorités de handicap - Traitement CRDI Rhône-Alpes

#### Les demandes d'emploi et les flux d'entrées et de sorties de chômage des personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Demandes d'emploi au 31/12/2006	1 764	1 643	2 271	4 111	4 260	5 690	1 346	1 971	23 056
% par département	7,7%	7,1%	9,8%	17,8%	18,5%	24,7%	5,8%	8,5%	100%
Evol./12 mois	-10,8%	-2,6%	-2,2%	-7,5%	-13,3%	-9,5%	-9,7%	-11,9%	-9,1%
Flux d'entrées en 2006	2 298	1 573	2 291	4 875	4 420	6 799	1 868	2 989	27 113
% par département	8,5%	5,8%	8,4%	18,0%	16,3%	25,1%	6,9%	11,0%	100%
Evol./12 mois	-0,8%	1,0%	-8,8%	-5,3%	-9,1%	-4,2%	-3,8%	-0,4%	-4,6%
Flux de sortie en 2006	2 851	1 790	2 680	5 813	5 445	8 078	2 207	3 567	32 431
% par département	8,8%	5,5%	8,3%	17,9%	16,8%	24,9%	6,8%	11,0%	100%
Evol./12 mois	3,0%	-1,2%	-4,7%	2,4%	-4,0%	-2,3%	-1,5%	5,1%	-0,6%

Source : ANPE, DES et DEE 2006 et DEFM Persee au 31/12 de chaque année, catégories 1, 2 et 3, Toutes priorités de handicap - Traitement CRDI Rhône-Alpes

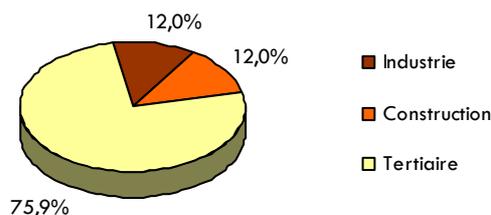
## **LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI**

### Les établissements (1)

Selon le fichier SIRENE, la région Rhône-Alpes compte au 01/01/2006 plus de 319 000 entreprises et établissements; soit une croissance de +4,9% sur un an. La géographie et la localisation des centres économiques et urbains sur la région font que ces organismes sont inégalement répartis sur le territoire rhônalpin : entre 4,6% en Ardèche et 28,2% dans le Rhône.

Cette répartition reste globalement similaire à celle des quelques 170 500 établissements privés affiliés à l'Unedic (établissements employant au moins un salarié et hors agriculture). Notons que les établissements de moins de 20 salariés, non soumis à l'obligation d'emploi, représentent plus de 90% des établissements affiliés.

Répartition des établissements par secteur d'activité en Rhône-Alpes fin 2006



Source : UNEDIC, données annuelles à la fin 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Champ : établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail.

### Les établissements de la région Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône Alpes	Evol. sur un an
Nombre total d'établissements (*)	24 169	14 692	25 199	56 005	33 754	89 860	31 209	44 191	319 079	4,9%
% par département	7,6%	4,6%	7,9%	17,6%	10,6%	28,2%	9,8%	13,8%	100%	
Nombre d'établissements privés employant au moins un salarié (**)	13 405	7 241	13 312	29 661	19 471	50 795	14 182	22 505	170 572	1,0%
% par département	7,9%	4,2%	7,8%	17,4%	11,4%	29,8%	8,3%	13,2%	100%	
dont établ. de moins de 20 salariés	90,2%	93,2%	91,0%	90,5%	90,8%	89,4%	91,5%	92,3%	90,7%	

(\*) Source : INSEE ; fichier SIRENE au 01/01/2006 - champ ICS (hors agriculture, hors services financiers et hors administration)

(\*\*) Source : UNEDIC, données provisoires ; Secteur privé (hors agriculture et hors activités extraterritoriales) au 31/12/2006  
 Traitement : CRDI Rhône-Alpes

#### Champ INSEE

Le fichier SIRENE enregistre toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et leur secteur d'activité (y compris les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France).

#### Champ UNEDIC

Champ d'observation de l'emploi salarié qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. **Sont exclus de ce champ** : les salariés de l'État et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

(1) Source : Unedic.

### Les salariés

#### L'emploi salarié privé

Les quelques 170 500 établissements rhônalpins affiliés à l'Unedic employaient plus de 1 730 000 salariés fin 2006.

L'emploi salarié privé s'est accru de +1,5 % sur un an dans la région, notamment grâce au dynamisme du secteur de la construction.

Les départements du Rhône et de l'Isère représentent respectivement 33,4% et 18,6% de l'emploi salarié privé. A l'exception de l'Ardèche (3,4%), le poids des autres départements varie entre 7,1% (Haute-Savoie) et 11,4% (Savoie).

Les établissements de plus de 20 salariés qui représentent plus de 10% des entreprises enregistrées par l'Unedic comptent pour 62,7% des salariés de la région.

La ventilation de ces emplois entre secteur d'activité est :

- 66,2% dans le tertiaire (avec une progression annuelle de +1,9),
- 25,3% dans l'industrie (-0,7),
- 8,8% dans la construction (+4,8).

### Contexte national

L'emploi salarié Unedic affiche une hausse nette de 204 400 emplois (+1,3%) entre décembre 2005 et décembre 2006.

L'emploi dans l'industrie baisse sur un an de 1,5%, (soit 51 700 emplois en moins), la construction affiche une augmentation de +4,3% (soit 57 000 emplois). Les effectifs dénombrés dans le tertiaire présentent également une croissance de +1,8% (plus 199 300 emplois), avec une forte poussée de l'intérim.

Sur un an, 19 régions présentent une hausse de l'emploi salarié, dont Rhône-Alpes (+1,1%).

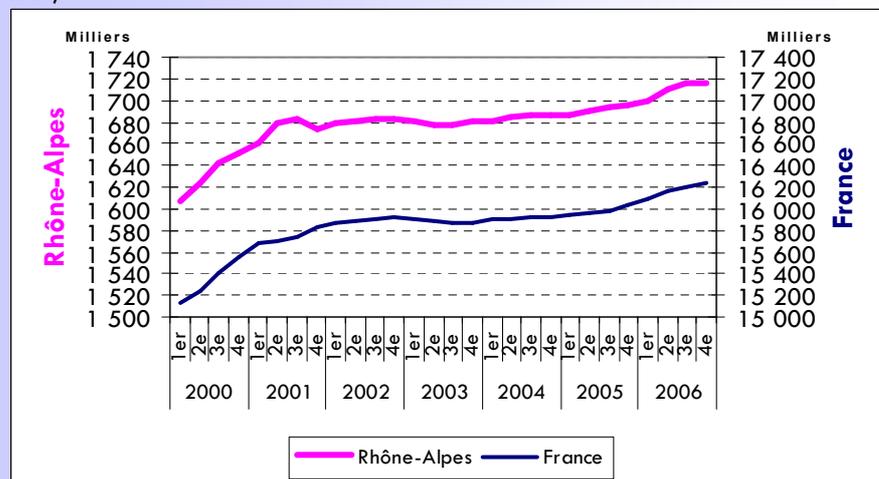
Source : Unedic

#### Les effectifs salariés du secteur privé en Rhône-Alpes fin 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône Alpes	Evol. sur un an
<b>Effectifs salariés du secteur privé <sup>(1)</sup></b>	141 368	58 714	124 827	317 257	189 481	578 500	123 059	196 852	1 730 065	1,5%
dont en établ. de moins de 20 salariés	36,7%	42,0%	39,9%	35,5%	38,7%	33,2%	44,2%	43,7%	37,3%	
Par secteur d'activité										
Agriculture	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,3%
Industrie	34,4%	33,9%	26,9%	28,5%	29,8%	19,8%	17,5%	27,0%	25,3%	-0,7%
Construction	9,5%	11,5%	9,9%	8,4%	9,0%	7,3%	9,4%	8,8%	8,5%	4,8%
Tertiaire	56,0%	54,6%	63,2%	63,1%	61,2%	72,9%	73,1%	64,2%	66,2%	1,9%
dont commerce	16,2%	16,2%	19,0%	17,0%	16,0%	17,0%	18,4%	19,5%	17,3%	0,7%

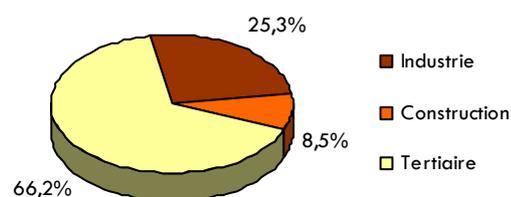
(1) Source : UNEDIC, données provisoires ; Secteur privé (hors agriculture et hors activités extraterritoriales) au 31/12/2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

#### Évolution trimestrielle des effectifs salariés en Rhône-Alpes depuis 2000 (en milliers)



Source : Unedic, Statistiques trimestrielles des établissements affiliés - Traitement : CRDI Rhône-Alpes.

#### Répartition des effectifs salariés par secteur d'activité en Rhône-Alpes fin 2006



Source : UNEDIC, données annuelles sur l'emploi salarié à la fin 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes - Champ : salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous

### Les établissements assujettis à la loi de 1987 et leur salariés

Selon les données de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, en 2005, la région Rhône-Alpes compte 9 647 établissements assujettis à la loi de 1987. Plus du tiers de ces établissements sont situés dans le département du Rhône alors que l'Ardèche ne représente que 3,5% des établissements assujettis.

Le taux d'emploi direct s'élève à 4,7% dans la région en 2005 (contre 4,2% en 2002). De fait, Rhône-Alpes compte 27 236 salariés bénéficiaires qui représentent 3,4% de l'ensemble des salariés rhônalpins (contre 2,0% en 2002) et on estime à 13 351 le nombre de bénéficiaires manquants dans la région.

Pour répondre à l'obligation d'emploi, les entreprises peuvent également avoir recours à la sous-traitance ou signer un accord. En Rhône-Alpes, ce sont 25,2% des entreprises assujetties qui ont fait appel à la sous-traitance et 6,5% qui sont signataires d'un accord.

Il reste que :

- plus d'une entreprise assujettie sur 2 ne répond pas entièrement à son obligation d'emploi et doit payer une contribution à l'Agefiph,
- une entreprise assujettie sur cinq n'emploie aucun salarié bénéficiaire, n'est signataire d'aucun accord et ne recourt pas à la sous-traitance.

#### La réponse à l'obligation d'emploi dans les établissements assujettis à la loi de 1987 en Rhône-Alpes - Données 2005

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>L'assujettissement</b>									
Nombre d'établissements assujettis	888	333	656	1 711	1 166	3 338	605	950	9 647
% par département	9,2%	3,5%	6,8%	17,7%	12,1%	34,6%	6,3%	9,8%	100%
<b>Les réponses à l'obligation d'emploi</b>									
<b>Emploi direct</b>									
Nombre de salariés bénéficiaires	2 437	1 209	1 771	5 558	3 681	8 875	1 567	2 138	27 236
Taux d'emploi direct 2005	5,1%	5,2%	4,9%	4,7%	6,0%	4,3%	4,8%	4,1%	4,7%
Part des salariés handicapés 2005 (*)	3,5%	4,4%	3,4%	3,6%	4,4%	3,0%	3,3%	2,8%	3,4%
<b>Sous-traitance</b>									
% Établissements assujettis ayant recours à la sous-traitance	32,3%	32,1%	34,3%	26,4%	24,8%	21,7%	27,8%	19,3%	25,2%
<b>Accords</b>									
% Établissements assujettis signataires d'un accord	8,2%	5,7%	6,4%	9,3%	6,9%	5,0%	8,1%	3,9%	6,5%
<b>Contribution à l'Agefiph</b>									
% Établissements assujettis contribuant à l'Agefiph	46,3%	39,9%	79,9%	49,9%	36,9%	55,7%	44,5%	50,6%	51,4%
<b>L'absence de salariés bénéficiaires</b>									
Estimation du nombre d'emplois manquants (**)	1 158	236	822	2 499	542	5 722	631	1 741	13 351
% Établissements assujettis n'employant aucun salarié bénéficiaire, n'étant pas signataire d'un accord et n'ayant pas recours à la sous-traitance	18,4%	11,1%	20,4%	22,1%	15,9%	27,2%	19,5%	22,8%	22,2%

Source : DRTEFP Rhône-Alpes - Déclaration obligatoire sur l'emploi des travailleurs handicapés 2005 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

(\*) proportion de salariés bénéficiaires par rapport à l'effectif d'assujettissement

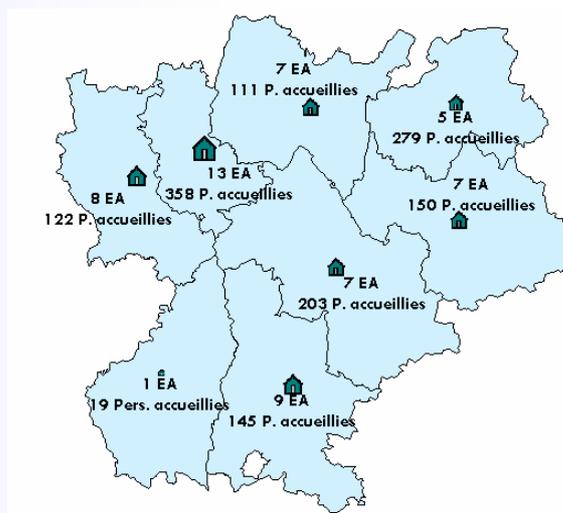
(\*\*) différence entre le nombre de bénéficiaires que les établissements devraient employer et le nombre de bénéficiaires employés (y compris établissements ayant un accord).

### Les entreprises adaptées

En 2006, 57 entreprises adaptées (EA) étaient recensées dans la région.

Ces entreprises ont accueillies 1 387 personnes handicapées; chaque département étant doté de 110 à 360 places à l'exception de l'Ardèche.

**Les entreprises adaptées en Rhône-Alpes en 2006**  
(nombre d'établissements et de personnes accueillies)



Source: Drass Rhône-Alpes, Fichier FINESS des établissements – Traitement CRDI Rhône-Alpes

### A savoir

L'entreprise adaptée (EA) est une entreprise à part entière du marché du travail, c'est à dire une unité autonome et économiquement viable, tenue d'équilibrer son exploitation. C'est ce qui la différencie de l'ancien "atelier protégé" auquel elle succède et qui relevait du secteur de l'emploi protégé.

Sa spécificité est d'employer au moins 80% de travailleurs handicapés dont le rendement est réduit tout en étant orientés vers le marché du travail par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH, anciennement COTOREP).

La vocation de l'EA est de favoriser l'émergence d'un projet professionnel du salarié, en vue de sa valorisation, de sa promotion ou de sa mobilité professionnelle, au sein de l'entreprise elle-même ou dans une autre.

L'entreprise adaptée peut également être :

- un centre de distribution de travail à domicile (CDTD) : dans ce cas, elle procure au travailleur handicapé des travaux manuels ou intellectuels à effectuer à domicile ;
- une section d'entreprise adaptée : dans ce cas, elle constitue une unité distincte, adossée à un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT), qui, lui, relève du milieu de travail protégé.

L'entreprise adaptée peut être créée par une collectivité territoriale, un organisme public, ou privé (société commerciale, par exemple).

Pour bénéficier de l'appellation et des aides spécifiques de l'Etat, l'entreprise adaptée doit contractualiser sa relation avec l'Etat et signer une convention tri-annuelle avec le préfet, qui vaut agrément.

La personne handicapée est employée par l'entreprise adaptée ou le centre de distribution de travail à domicile. Elle peut être recrutée en contrat à durée déterminée ou indéterminée et bénéficie de toutes les règles de droit commun en matière de droit du travail.

Source : Service public - Le portail de l'administration française

### Les offres d'emploi enregistrées par l'ANPE

#### Contexte national

En 2006, les demandeurs d'emploi ont pu accéder à 3,5 millions d'offres d'emploi recueillies par l'ANPE.

Sur un an, le nombre d'offres d'emploi recueillies est en hausse de 2,5%.

Sur l'ensemble de l'année, ce sont les métiers administratifs (notamment du secrétariat), des services à la personne et du secteur formation qui ont connu la plus forte hausse de leur volume d'offres.

Source : Le baromètre des recrutements, ANPE, janvier 2007.

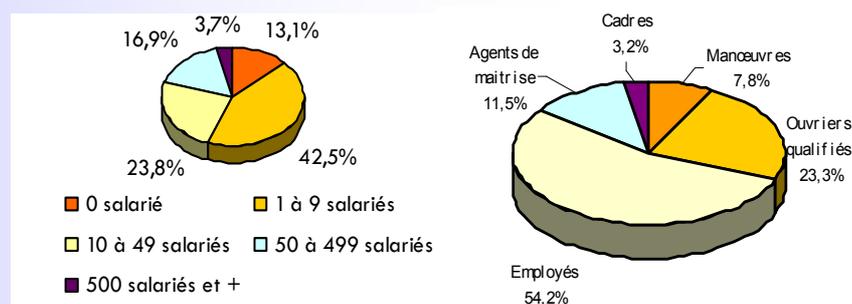
Les employeurs peuvent recourir à différentes voies de recrutement (agences spécialisées de type APEC, annonces dans diverses revues ou sur site Internet, recours à un cabinet de recrutement, etc.). Aussi, les données recensées par l'ANPE en matière d'offres d'emploi ne sont-elles pas exhaustives. Elles restent néanmoins incontournables quant à l'analyse des offres proposées.

Au cours de l'année 2006, dans un contexte de décélération de la population active, l'ANPE a enregistré **364 573 offres d'emploi** en Rhône-Alpes, soit une augmentation annuelle de +5,8% qui cache des spécificités départementales fortes.

La majorité concerne des postes d'employés (54,2%) et d'ouvriers qualifiés (23,3%).

Plus de la moitié des offres (55,6%) émanent d'un établissement comprenant moins de 10 salariés.

#### Les offres d'emploi enregistrées à l'ANPE en Rhône-Alpes en 2006 selon la taille de l'établissement et le niveau de qualification



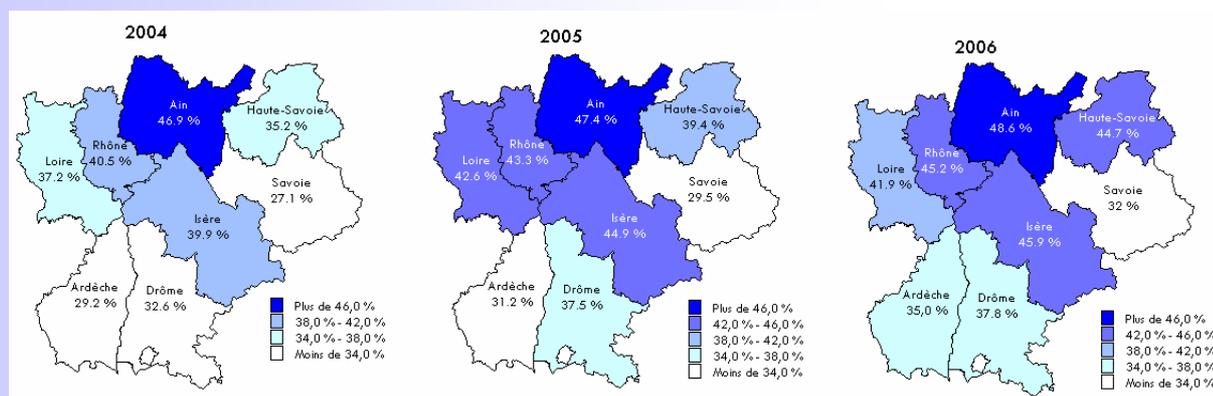
Source : ANPE - OEE DIAM, année 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

#### Les offres d'emploi enregistrées par l'ANPE dans les départements rhônalpins en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute - Savoie	Rhône - Alpes
Nombre d'offres d'emploi	21 986	11 754	29 746	59 967	36 082	132 338	29 338	43 362	364 573
% par département	6,0%	3,2%	8,2%	16,4%	9,9%	36,3%	8,0%	11,9%	100%
Evol./12 mois	13,3%	2,8%	5,4%	14,1%	2,8%	4,4%	0,0%	3,9%	5,8%
dont % d'offres durables	48,6%	35,0%	37,8%	45,9%	41,9%	45,2%	32,0%	44,7%	43,1%

Source : ANPE - OEE DIAM - années 2005 et 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

#### Part des offres durables parmi les offres enregistrées à l'ANPE en Rhône-Alpes de 2004 à 2006



Source : ANPE - OEE DIAM, années 2004, 2005 et 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

### Les embauches enregistrées par l'URSSAF

Selon l'URSSAF, 301 060 embauches ont été enregistrées en Rhône-Alpes en 2006; 94,5% relèvent du secteur tertiaire.

L'évolution des flux d'embauches confirme un accroissement de la flexibilité : les missions d'intérim qui représentent plus de la moitié de ces embauches ont augmenté de +8% en un an tandis que les CDD longs (13,5% des embauches), les contrats à durée indéterminée (8,8%) et les contrats nouvelle embauche (0,9%) progressent de 6%.

#### Les flux d'embauches par type de contrat en Rhône-Alpes, fin 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	%
CDD courts	3 190	2 670	4 490	12 000	6 400	31 610	3 840	5 810	70 010	23,3%
CDD longs	2 320	1 690	3 180	7 260	2 880	11 690	5 880	5 670	40 570	13,5%
CDI	1 780	630	1 920	4 270	1 900	11 960	1 410	2 630	26 500	8,8%
CNE	210	100	350	500	240	870	150	360	2 780	0,9%
Missions d'intérim	16 600	4 200	11 800	27 300	18 300	58 500	7 400	17 100	161 200	53,5%
<b>Total</b>	<b>24 100</b>	<b>9 290</b>	<b>21 740</b>	<b>51 330</b>	<b>29 720</b>	<b>114 630</b>	<b>18 680</b>	<b>31 570</b>	<b>301 060</b>	<b>100%</b>
% par département	8,0%	3,1%	7,2%	17,0%	9,9%	38,1%	6,2%	10,5%	100%	

Source : Acoess-Urssaf (DUE), décembre 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

#### Les flux d'embauches par secteur économique en Rhône-Alpes, fin 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	%
BTP	560	240	560	1 200	810	1 730	730	880	6 710	2,2%
Industrie	900	470	810	1 950	1 190	2 630	620	1 160	9 730	3,2%
Tertiaire	22 560	8 530	20 330	48 150	27 740	110 120	17 340	29 490	284 260	94,5%
<b>Total</b>	<b>24 020</b>	<b>9 240</b>	<b>21 700</b>	<b>51 300</b>	<b>29 740</b>	<b>114 480</b>	<b>18 690</b>	<b>31 530</b>	<b>300 700</b>	<b>100%</b>
% par département	8,0%	3,1%	7,2%	17,1%	9,9%	38,1%	6,2%	10,5%	100%	

Source : Acoess-Urssaf (DUE), décembre 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

### Les métiers en tension

La plupart des familles professionnelles (FAP) les plus demandées par les travailleurs handicapés qui étaient repérées « en tension » en 2005 restent « en tension » en 2006.

- 03 - Maraîchers, Jardiniers, Viticulteurs,
- 22 - OQ travaillant par enlèvement du métal
- 23 - OQ travaillant par formage du métal
- 24 - OQ de Montage en mécanique
- 55 - Conducteurs routiers de marchandises +3,5 T
- 61 - Emploi Hôtellerie Restauration
- 66 - Représentants
- 88 - Moniteurs Animateurs culturels et sportifs

Deux nouvelles familles professionnelles s'ajoutent à cette liste :

- 19 - OQ Électricité - Électronique
- 30 - TAM de maintenance en mécanique électrique et électronique

**Les familles professionnelles les plus demandées par les travailleurs handicapés au 31/12/2004 en Rhône-Alpes (DEFM de catégories 1, 2 et 3) et les tensions sur le marché du travail**

#### Indice de tension relative (ITR)

On parle de **déficit d'offres** d'emploi (et donc en principe de plus grande facilité de recrutement pour les employeurs) lorsque le niveau des offres d'emploi est relativement faible par rapport aux demandes d'emploi ; soit si l'indice de tension relative est inférieur à -1 et correspond à la moyenne des tensions des FAP diminuée de la moitié de l'écart type de la répartition des FAP en Rhône-Alpes en décembre 2004.

Pour les FAP se trouvant dans la zone intermédiaire, soit un indice de tension compris entre -1 et 1, on parle de **rapport offre/demande moyen**. Un ITR égal à 0 correspond à la moyenne des tensions des FAP en Rhône-Alpes en décembre 2004.

On parle de **tension sur la demande** (et donc de difficulté d'embauche pour les employeurs) lorsque le niveau de la demande d'emploi de la FAP est particulièrement faible par rapport aux offres d'emploi; soit si l'indice de tension relative est supérieur à 1 et correspond à la moyenne des tensions des FAP augmentée de la moitié de l'écart type de la répartition des FAP en Rhône-Alpes en décembre 2004. Plus l'ITR est élevé, plus la tension sur la demande d'emploi est importante.

	Actualisation 2005	Actualisation 2006
01 - AGRICULTEURS ELEVEURS	-	-
03 - MARAICHERS JARDINIERS VITICULTEURS	++	++
05 - ONQ DU GROS OEUVRE BAT TP	=	=
11 - OQ D'ENTRETIEN DU BATIMENT	=	=
19 - OQ DE ELECTRI - ELECTRONIQUE	=	++
21 - ONQ DE LA MECANIQUE	=	=
22 - OQ TRAVAILLANT PAR ENLEVEMENT DE METAL	++	++
23 - OQ TRAVAILLANT PAR FORMATTAGE DU METAL	++	++
24 - OQ DE MONTAGE EN MECANIQUE	++	++
30 - TAM DE MAINT EN MECA ELECTRI ELEC	=	++
34 - ONQ IND AGRO - ALIMENTAIRES	-	-
42 - OQ DE HABIL DU TRAVAIL ETOFFES	-	-
48 - OQ DE AMEUB	=	=
51 - ONQ DE LA MANUT	=	-
52 - AG DE MAITRISE OQ MANUT MAGASINIERS	-	=
53 - CONDUCT MOINS DE 35 T TAXIS AMBULANCIERS	=	=
55 - CONDUCT ROUTIERS MARCHANDISES +3,5 T	++	++
61 - EEMPL. DE HOTELIERIE - RESTAURATION	++	++
64 - CAISSIERS EEMPL. DE LIBRE - SERVICE	=	-
65 - VENDEURS COMMERCANTS	=	=
66 - REPRESENTANTS	++	++
69 - CADRES SERVICES COMMERCIAUX	-	-
70 - EEMPL ADM SECTEURS PRIVE PUBLIC	-	-
75 - CADRES ADM PRIVE PUBLIC	-	-
77 - INFORMATIENS	-	=
82 - MET DE ACTION SOCIALE	=	-
84 - MET COMMUNICATION PUBLICITE DOCUM	-	-
85 - MET ARTS SPECTACLES	-	-
87 - MET ORIEN FORMATION CONTINUE RECRUTEMENT	-	=
88 - MONITEURS ANIMATEURS CULTURELS SPORTIFS	++	++
89 - ASS MATER TRAVAILLEUSES FAMILIALES	-	-
90 - AG DE SERVICE PROPRIETE GARDIENS IMMEU	-	-
91 - AG DE SECURITE SURVEILLANCE	=	=

#### Légende:

++	Métiers en tension (ITR > 1)
=	Rapport Offre/Demande moyen (-1 < ITR < 1)
-	Métiers en déficit d'offre (ITR < -1)

Source : DRTEFP - Les difficultés de recrutement en Rhône-Alpes - Traitement : CRDI Rhône-Alpes.

### Les besoins de main d'œuvre prévus pour 2007

L'enquête BMO menée par 2 Assedic de la région auprès des entreprises a permis de dénombrer près de 146 600 besoins d'embauche en 2007; ce résultat correspond à environ 4 400 projets supplémentaires par rapport à l'an dernier.

15 métiers sont particulièrement recherchés dans la région; ils relèvent pour moitié de l'hôtellerie, des services d'entretien, de l'animation, des emplois dans les libres-services, des métiers de cuisiniers.

Ces métiers concentrent plus de 79 400 projets de recrutement qui concernent dans la majorité des cas un recrutement permanent en dépit de l'importance dans la région des activités saisonnières touristiques dans l'hôtellerie (serveurs, maîtres d'hôtel, etc.) et l'animation socioculturelle, de sport et de loisirs.

**L'enquête Besoins en Main d'Oeuvre (BMO)** est une initiative de l'Unedic, réalisée avec l'ensemble des institutions de l'assurance chômage et le concours du Credoc. Elle mesure les intentions de recrutement des employeurs pour l'année à venir, qu'il s'agisse de création de poste ou de remplacement. L'enquête BMO 2007, sixième édition du genre, a été réalisée en novembre - décembre 2006 dans les 26 Assedic métropolitaines (le Garp pour la région parisienne) et dans les 4 Assedic des départements d'Outre-Mer. Elle est exhaustive et concerne l'ensemble des 1,5 million d'établissements affiliés à l'assurance chômage.

#### Contexte national

1 223 300 intentions d'embauches sont prévues en 2007 en France.

Après quatre années d'évolution défavorable, le nombre de projets de recrutement recensés par l'enquête BMO augmente en 2007 de 2,4%, soit environ 28 900 embauches supplémentaires par rapport à l'année dernière. Près de 22% des établissements (327 700) envisagent un recrutement dans l'année.

Les projets de recrutement sont particulièrement nombreux dans certains métiers liés au tourisme, au service à la personne et dans les activités de conseil et d'assistance aux entreprises.

La proportion des recrutements jugés difficiles s'établit à 46% en 2007, en hausse de 1,8 point par rapport à 2006; sont notamment concernés certains métiers qualifiés du bâtiment (maçons, plombiers, plâtriers...).

Source : Unedic

#### Les métiers rassemblant le plus grand nombre de projets de recrutement pour 2007 en Rhône-Alpes

	Effectifs permanents à recruter en 2007	Effectifs principalement liés à une activité saisonnière	Ensemble
Employés et ag. de maîtrise de l'hôtellerie (serveurs, maîtres d'hôtel...)	4 651	11 393	16 044
Agents d'entretien	4 100	4 839	8 939
Animateurs socioculturels, de sport et de loisirs	1 051	5 734	6 785
Caissiers, employés de libre-service	3 200	2 736	5 936
Cuisiniers	1 600	3 942	5 542
Maçons qualifiés	3 677	483	4 160
Représentants, VRP	3 744	168	3 912
Employés de maison et assistantes maternelles (y.c. aides à domicile)	3 160	628	3 788
Conducteurs routiers et grands routiers	2 831	262	3 093
Secrétaires, assistantes	2 771	282	3 053
Vendeurs autres qu'en alimentation et équipement de la personne	1 899	832	2 731
Agents et hôtesse d'accueil, standardistes	1 233	1 231	2 464
Cadres commerciaux et technico-commerciaux	2 350	37	2 387
Ouvriers qualifiés des travaux publics (terrassment, béton...)	1 895	322	2 217
Vendeurs en équipement de la personne et articles de sport	803	1 359	2 162
Ingénieurs et cadres d'études et de recherche	1 998	163	2 161
Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique (sauf technico-comm.)	2 089	15	2 104
Vendeurs en alimentation	833	1 126	1 959

Sources : Unedic-Assedic et Crédoc, BMO 2007 Vallées du Rhône et de la Loire et BMO 2007 Alpes - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

## **LES ACTIONS ET MOYENS MIS EN PLACE**

## Les moyens organisationnels et humains

### Les partenaires institutionnels, acteurs de l'insertion et du maintien dans l'emploi

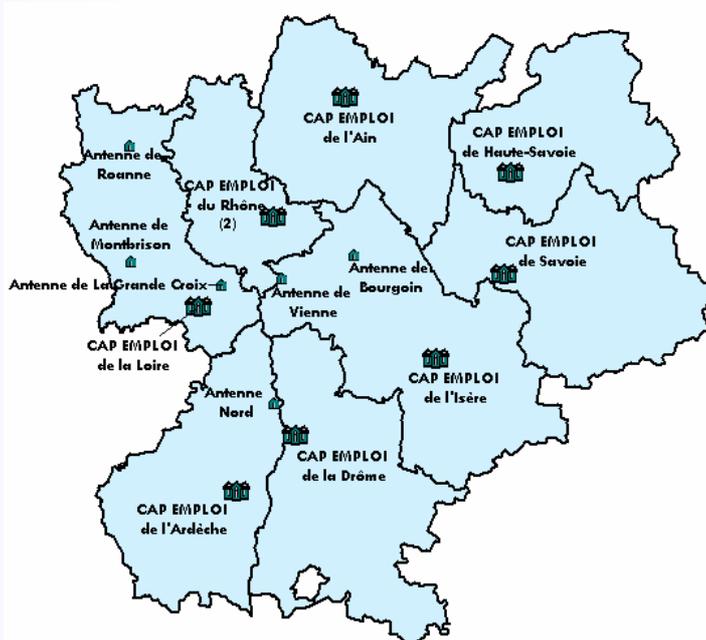
Les moyens organisationnels et humains mis à la disposition des actifs et des entreprises pour faciliter l'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail et le maintien dans l'emploi relèvent de nombreux acteurs publics et privés. L'Agefiph propose notamment des services spécifiques en s'appuyant sur des partenaires spécialisés tels que le réseau Cap emploi et les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi.

### Le réseau Cap Emploi

Le réseau Cap Emploi, financé par l'Agefiph, est composé d'organismes de placement spécialisés qui apportent un service de proximité pour toutes les questions liées au recrutement et au parcours vers l'emploi des personnes handicapées. Il s'adresse :

- aux entreprises, quel que soit leur effectif, dès lors que leurs salariés relèvent de l'Unedic
  - Informer les employeurs et les conseiller sur l'emploi des personnes handicapées.
  - Les accompagner dans leur démarche de recrutement et sélectionner des candidatures répondant aux critères définis.
  - Les aider à mettre en place les conditions d'une bonne intégration du salarié recruté.
  - Sensibiliser leur équipe à l'accueil d'un collègue handicapé.
  - Les informer sur les aides relatives au maintien dans l'emploi d'un salarié, suite à une apparition ou une aggravation d'une situation de handicap.
- aux personnes handicapées engagées dans une démarche active d'accès ou de retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail.
  - Informer et conseiller les personnes handicapées en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail.
  - Les accompagner dans leur projet de formation ou/et leur projet professionnel.
  - Les aider dans leur recherche d'emploi et les préparer à l'entretien d'embauche.
  - Leur proposer des actions concrètes pour favoriser leur insertion dans l'entreprise.
  - Les informer sur les dispositions relatives au maintien dans l'emploi à la suite d'une apparition ou d'une aggravation d'une situation de handicap.

### L'implantation des structures Cap emploi et de leurs antennes en Rhône-Alpes en 2006



Source : Agefiph Rhône-Alpes - Année 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

Au 01/01/2007, le réseau Cap emploi de la région Rhône-Alpes compte 8 structures suite au regroupement des 2 organismes du Rhône. En 2006, les 9 cap emploi de la région représentaient 7,6% du nombre des organismes au niveau national et comptaient 121,5 équivalents temps plein.

### Le réseau rhônalpin des Cap emploi en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre d'ETP ayant travaillé dans l'année	11,6	9	11,9	18,6	20	27,5	9,7	13,2	121,5

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Année 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

### Les moyens organisationnels et humains

#### Les chiffres-clés France Agefiph 2006

##### Les ressources

48 600 entreprises de 20 salariés et plus et n'atteignant pas le quota d'emploi de 6% de personnes handicapées ont versé une contribution à l'Agefiph en 2006 pour un montant total de 424 millions d'euros.

##### Les financements

Les financements engagés par l'Agefiph en 2006 s'élèvent à 410,8 millions d'euros, soit une augmentation de 8% par rapport à 2005.

##### Un effort en faveur de la formation des personnes handicapées

En 2006, avec l'opération « Handicom-pétence », l'Agefiph a engagé 100 millions d'euros supplémentaires sur trois ans pour développer la formation et la qualification des personnes handicapées. Le programme poursuivi et développé en 2007, a déjà bénéficié à plus de 10 000 personnes.

**Près de 60 000 aides et appuis directs versés aux entreprises** pour faciliter l'insertion ou le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dont :

- 25 750 subventions pour l'embauche de salariés handicapés,
- 17 500 appuis pour le maintien dans l'emploi d'un salarié handicapé. Ces interventions sont menées par les services d'appui pour le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (Sameth).

Source : Agefiph

#### Les partenaires institutionnels, acteurs de l'insertion et du maintien dans l'emploi (suite)

##### Les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi

8 équipes interviennent en Rhône-Alpes afin d'aider les entreprises et les salariés à trouver une solution de maintien dans l'entreprise quand apparaît une inadéquation entre le handicap et le poste de travail.

Ce service d'appui, présent dans tous les départements, est composé de professionnels dont l'activité est financée par l'Agefiph. Ils interviennent en complément des acteurs de droit commun tels que la médecine du travail, la caisse régionale d'assurance maladie, la mutualité sociale agricole...

A l'exception de l'équipe HANDIBAT qui s'adresse spécifiquement au secteur du bâtiment, leurs conseils s'adressent aux entreprises de tous les secteurs d'activité.

Les services proposés relèvent :

- des informations sur le maintien dans l'emploi,
- des aides à la mobilisation d'appuis techniques, administratifs ou financiers,
- des conseils pour éclairer sur la possibilité d'une démarche permettant de préserver l'emploi de salariés handicapés,
- un service d'ingénierie pour la recherche et la mise en œuvre de solutions.

Toutefois, les équipes n'interviennent pas pour les projets de maintien dans l'emploi collectif, caractérisés par des transformations lourdes de process, des modifications de plusieurs postes de travail, un projet potentiellement onéreux. Pour ces projets, les entreprises doivent contacter directement l'Agefiph.

#### Les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Présence d'un dispositif de coordination du maintien (total et oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	8
Nombre d'ETP dédiés à la coordination	2,0	1,3	1,5	2,0	2,0	3,5	1,0	1,5	14,8
Nombre d'ETP des SAMETH	1,7	2,8	2,5	3,0	5,0	6,0	1,0	3,0	27,3 (*)

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Activité du dispositif de maintien dans l'emploi - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

(\*) Le total région inclut Handibat

## Les moyens organisationnels et humains

### Les programmes et schémas structurant en matière de formation et d'insertion

#### Le programme Handicompétence de l'Agefiph

La formation constituant le levier principal de l'accès à l'emploi des personnes handicapées, le Conseil d'Administration de l'Agefiph a décidé d'amplifier son intervention dans ce domaine, dans le cadre d'un projet global dénommé Handicompétence, mis en œuvre de 2006 à 2008.

Les objectifs visés par l'opération sont :

- la qualification dans l'emploi.
- les formations débouchant sur des qualifications reconnues ou permettant de reconnaître des compétences.
- les formations permettant l'accès aux formations qualifiantes (pré-requis).
- les actions de formations permettant de formaliser, valider ou préciser le projet professionnel de la personne.

Il s'agit de :

- compléter cet effort de droit commun par le développement des outils existants de l'Agefiph (formations courtes, FEPE).
- continuer à mieux mobiliser (volume et nature des actions) toutes les offres de droit commun relatives à la préparation à l'emploi et à la formation des PH (PRDF, AFPA, ANPE,...).
- mettre en place des actions conjoncturelles incluant éventuellement le financement des rémunérations, en sus des coûts pédagogiques : convention avec le CNASEA.

#### Les programmes départementaux d'insertion des travailleurs handicapés

La construction d'un parcours professionnel, en termes de reclassement et d'insertion, restant difficile pour les personnes handicapées, l'État a pris l'initiative il y a dix ans maintenant de créer des Programmes départementaux d'insertion des travailleurs handicapés (PDITH).

Leurs objectifs sont de :

- Faciliter la compréhension par la personne handicapée de son environnement professionnel,
- Repérer et analyser des besoins,
- Développer des ressources et des actions,
- Articuler les actions des multiples intervenants et améliorer les partenariats existants, développer ceux qui peuvent l'être.

Pour ce faire, des PDITH sont mis en œuvre dans chaque département et des coordonnateurs sont présents dans 4 départements fin 2006 : l'Ain, l'Ardèche, la Drôme et le Rhône.

## Les moyens organisationnels et humains

Les programmes et schémas structurant en matière de formation et d'insertion (suite)

### Le Schéma régional de la formation des personnes handicapées

Anticipant sur la loi de février 2005, l'État, le Conseil Régional Rhône-Alpes et l'Agefiph ont mis en place dès 1993 le « Schéma Régional de la formation professionnelle des personnes handicapées » pour favoriser l'accès des personnes handicapées au dispositif ordinaire de formation et préparer au mieux l'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail. Les différentes missions de ce schéma sont de :

- mobiliser les organismes de formation,
- accompagner les organismes de formation, les différents acteurs de l'insertion professionnelle et le public,
- professionnaliser les intervenants,
- faciliter la mise en réseau.

Le Schéma Régional a notamment mis en place un processus de « labellisation » des organismes de formation de la filière ordinaire qui consiste à :

- convaincre les directions des organismes de formation d'entrer dans un réseau d'accueil des personnes handicapées,
- former les référents à l'exercice de leur mission d'accueil et d'accompagnement,
- conseiller les référents et les équipes pédagogiques dans la mise en place de parcours individualisés et d'actions de compensation du handicap,
- être à l'écoute des besoins en développement de compétences du référent Schéma Régional et des organismes de formation dans le champ du handicap et proposer des réponses adaptées.

Au 19 avril 2007, la région comptait 252 centres de formation labellisés Schéma Régional.



### Les organismes de formation labellisés par le Schéma régional de la formation professionnelle des personnes handicapées, avril 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre d'organismes de formation labellisés Schéma	19	16	23	46	29	80	13	26	252
dont organismes proposant de l'apprentissage	7	3	9	11	10	16	4	9	69

Source : CRDI Rhône-Alpes, Note de l'Observatoire "Labellisations du Schéma régional en Rhône-Alpes".

## Les moyens organisationnels et humains

### Les dispositifs et outils de l'Agefiph

Les dispositifs et outils mis en œuvre par les différents acteurs publics et privés visent à aider directement les personnes handicapées, à faciliter leur embauche et/ou à les maintenir dans l'emploi via des aides aux employeurs. Pour sa part, l'Agefiph a organisé ces activités autour de 4 grands pôles :

#### La mobilisation du monde économique

Il s'agit d'aider les entreprises à intégrer l'emploi des personnes handicapées dans la gestion de leurs ressources humaines et à élaborer des plans d'actions (aides à la mise en place d'une politique d'emploi et appuis à l'information et à la mobilisation du monde économique).

#### La formation

Ces aides à la formation professionnelle permettent :

- d'identifier les acquis de la personne handicapée et d'élaborer des projets professionnels individualisés (bilan de compétence, d'évaluation et d'orientation),
- d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour exercer un métier ou bien d'accéder/conservé un emploi (actions de mobilisation et de remise à niveau, pré qualification, formation préalable à l'emploi, formations AFPA)
- de faciliter l'accès des personnes handicapées à l'entreprise par le contrat de professionnalisation et par la voie de l'apprentissage (formation en alternance).

#### La compensation du handicap

Les aides en matière de compensation du handicap ont pour objectifs de :

- faciliter l'intégration professionnelle des personnes handicapées en compensant leur handicap lors des déplacements (transports, hébergement),
- permettre aux personnes handicapées de compenser leur handicap dans les situations professionnelles grâce à des aides individuelles, techniques ou humaines,
- recourir à un tuteur, interne ou externe à l'entreprise, pour préparer et assurer l'intégration d'un salarié handicapé à son poste ou le suivi d'un stagiaire pendant sa formation,
- compenser la situation de handicap de la personne en aménageant son poste, son outil de travail ou en adaptant l'organisation du travail du salarié ou de l'équipe.

Elles sont très variées. On compte notamment les aides à la mobilité, les aides à l'accessibilité des situations de travail, l'appui par prestations ergonomiques, les aides au rapprochement MP/MO, le rapprochement MP/MO, les aides au tutorat, les appuis par opérateurs spécifiques, les aides humaines et techniques, les coordinations des dispositifs ergonomiques.

#### L'insertion et le maintien dans l'emploi.

Les actions d'insertion et de maintien dans l'emploi appuyées par l'Agefiph visent à :

- aider les entreprises à compenser les charges induites par l'emploi de salariés lourdement handicapés (depuis le 1er janvier 2006, cette aide se substitue à la garantie de ressources des travailleurs handicapés),
- encourager les entreprises à recruter des personnes handicapées dans des emplois durables (primes à l'insertion),
- aider les demandeurs d'emploi handicapés à créer ou reprendre une entreprise (aides et appuis à la création d'activité),
- maintenir dans l'emploi les salariés dont le handicap survient ou s'aggrave ainsi que les travailleurs indépendants handicapés.

Elles font appel à divers réseaux dont le réseau d'insertion et de placement, le réseau dédié au maintien dans l'emploi, les réseaux d'appui aux déficiences spécifiques (malvoyants, malentendants, handicapés psychiques, etc.), etc.

### Les aides et actions

#### Les actions de l'Agefiph auprès des entreprises

Selon les bilans d'activité des Cap emploi, 2 874 entreprises ont été visitées en 2006. La comparaison des bilans 2005 et 2006 fait apparaître une baisse annuelle de -21,1% du nombre des entreprises visitées.

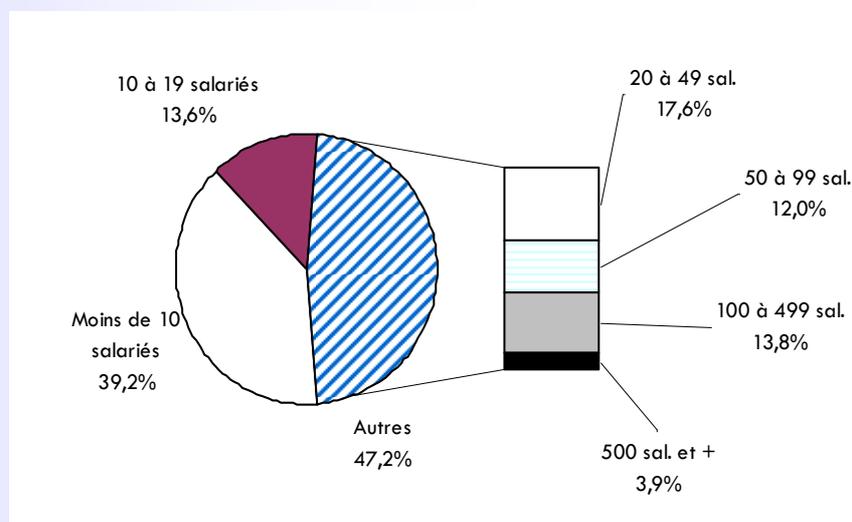
Ces visites ont permis de recueillir 2 050 offres d'emploi selon les informations fournies dans 6 départements.

#### Les actions des Cap emploi auprès des entreprises en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre d'entreprises visitées	51	88	223	496	564	502	506	444	2 874
% par département	1,8%	3,1%	7,8%	17,3%	19,6%	17,5%	17,6%	15,4%	100%
Evol./12 mois	24,4%	-73,3%	-34,4%	-11,4%	-31,6%	-13,3%	-23,0%	42,8%	-21,1%
Nombres d'offres d'emploi recueillies	0	4	323	212	304	586	621	0	2 050

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Bilan des Cap emploi - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

#### La taille des entreprises visitées par les Cap emploi en Rhône-Alpes en 2006



Source : Agefiph Rhône-Alpes, Bilan des Cap emploi - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

### Les aides et actions

#### L'accueil des personnes handicapées

En 2006, 27 113 entrées au chômage ont été comptabilisées par l'ANPE en Rhône-Alpes concernant les personnes handicapées (catégories 1, 2 et 3 de la demande); soit une diminution de -4,6% sur un an.

Fins de contrat et licenciements autres qu'économiques sont les deux principaux motifs d'inscription au chômage. 48,9% des entrées au chômage sont dues à un licenciement, à une fin de contrat ou à une fin de mission d'intérim. Par ailleurs, en raison des ruptures de parcours, les reprises d'activité représentent une proportion importante des entrées au chômage chez les personnes handicapées (soit 10,3% contre 5,4% chez les non handicapées). On notera la forte évolution du nombre de ces entrées sur un an (+29,1%). Enfin, compte tenu des difficultés rencontrées sur le marché du travail, les démissions sont deux fois moins présentes chez les travailleurs handicapés.

Le réseau Cap emploi a accueilli 9 917 personnes en 2006. Le nombre des accueils a très fortement augmenté en un an, soit +33,1%. Cette évolution reste très variable selon les départements.

Les coordinations du maintien ont pour leur part enregistré 5 460 signalements au cours de l'année 2006. Compte tenu des 2 157 dossiers ouverts au 31/12/2005, des 3 296 dossiers individuels ouverts en 2006 et des 2 873 dossiers fermés dans cette même année, les coordinations enregistraient 2 600 dossiers actifs au 31/12/2006; soit une évolution annuelle de 20,5%. De grandes disparités apparaissent entre départements en matière de maintien.

#### Les accueils réalisés par l'ANPE

##### Les flux d'entrées au chômage selon le motif d'inscription en Rhône-Alpes au 31 décembre 2006

	Handicapés			Non handicapés		
	Effectif	%	Evol. /12 mois	Effectif	%	Evol. /12 mois
Total licenciements	5 904	21,80%	-7,80%	87 095	17,50%	-5,70%
Licenciements économiques	928	3,40%	-19,40%	22 136	4,50%	-21,20%
Autres licenciements	4 976	18,40%	-5,20%	64 959	13,10%	1,00%
Démission	682	2,50%	-4,50%	25 434	5,10%	-2,30%
Fin de contrat	5 473	20,20%	-10,80%	150 959	30,40%	-4,30%
Fin de mission d'intérim	1 866	6,90%	1,90%	58 990	11,90%	3,20%
Première entrée	353	1,30%	-11,30%	34 814	7,00%	-0,80%
Reprise d'activité	2 785	10,30%	29,10%	26 868	5,40%	14,80%
Autres	10 050	37,10%	-6,80%	112 823	22,70%	-0,60%
<b>Total</b>	<b>27 113</b>	<b>100,00%</b>	<b>-4,60%</b>	<b>496 983</b>	<b>100,00%</b>	<b>-1,60%</b>

Source : ANPE, DEE Persée au 31/12 de chaque année - catégories 1, 2 et 3 de la demande d'emploi - Toutes priorités de handicap - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

**Précisions :** Selon le droit du travail, les licenciements non économiques (« autres licenciements » dans le tableau) sont dus, soit à un motif disciplinaire (faute du salarié), soit à un motif non disciplinaire ; ce dernier nous intéresse plus particulièrement puisque, outre une modification substantielle d'un élément du contrat de travail refusée par le salarié et la perte de confiance, il comprend l'inaptitude physique constatée par le Médecin du Travail. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site officiel de l'administration française : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

##### Les flux d'entrées au chômage des personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Flux d'entrées en 2006	2 298	1 573	2 291	4 875	4 420	6 799	1 868	2 989	27 113
% par département	8,5%	5,8%	8,4%	18,0%	16,3%	25,1%	6,9%	11,0%	100%
Evol./12 mois	-0,8%	1,0%	-8,8%	-5,3%	-9,1%	-4,2%	-3,8%	-0,4%	-4,6%

Source : ANPE, DEE Persée au 31/12 de chaque année - catégories 1, 2 et 3 - Toutes priorités de handicap - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

### Les aides et actions

#### L'accueil des personnes handicapées (suite)

#### Les accueils réalisés par le réseau Cap Emploi

##### L'accueil réalisé par le réseau Cap emploi en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre de personnes accueillies	1 315	460	742	2 261	1 231	2 496	490	922	9 917
% par département	13,3%	4,6%	7,5%	22,8%	12,4%	25,2%	4,9%	9,3%	100%
Evol./12 mois	136,5%	-24,5%	9,8%	80,6%	15,5%	5,4%	77,5%	42,7%	33,1%

Source : Agefiph Rhône-Alpes à partir des Bilans d'activité des Cap emploi - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

### A savoir

Le tableau de bord Cap emploi 2006 fait état dans la région Rhône - Alpes de :

- 8 219 personnes prises en charge (10,1% Région/France),  
Il s'agit majoritairement d'hommes (47%). 26% ont plus de 50 ans contre 6% de moins de 26 ans. 27% ont un niveau d'étude inférieur au CAP. 50% subissent un handicap moteur. 36% connaissent une forte inactivité (n'a jamais travaillé ou connaît plus de 2 ans d'inactivité).
- 2 752 entreprises visitées (9,8% Région/France),  
51% des entreprises visitées compte moins de 20 salariés. 73% relèvent du secteur tertiaire, 17% de l'industrie et 9% de la construction.
- 5 706 placements (11,8% Région/France) dont 1910 en CDI.  
55% des personnes placées sont des hommes. 23% ont plus de 50 ans contre 7% de moins de 26 ans. 25% ont un niveau d'étude inférieur au CAP. 50% subissent un handicap moteur. 28% connaissent une forte inactivité (n'a jamais travaillé ou connaît plus de 2 ans d'inactivité).

### Les chiffres-clés

#### France 2005

Cap Emploi est un réseau composé de 119 organismes de placement spécialisés, répartis sur l'ensemble du territoire.

En 2005, le réseau a accueilli 82 132 personnes handicapées et permis 46 029 recrutements sachant que les contrats durables (CDI et CDD de plus de 12 mois) ont représenté 56% des contrats signés.

Source : Agefiph

#### Les accueils réalisés par les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi

##### L'activité des dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre de dossiers individuels actifs (stock au 31.12.2005)	169	193	215	286	292	593	148	261	2 157
Nombre de signalements enregistrés au cours de l'année 2006	493	451	524	654	973	1288	557	520	5 460
Nombre de dossiers individuels ouverts au cours de l'année 2006	273	407	354	259	511	660	442	390	3 296
Nombre de dossiers individuels fermés en 2006	260	410	230	317	395	543	340	378	2 873
Nombre de dossiers individuels actifs (stock au 31.12.2006)	182	230	339	228	408	710	250	253	2 600
% par département	7,0%	8,8%	13,0%	8,8%	15,7%	27,3%	9,6%	9,7%	100%
Evol./un an	7,7%	19,2%	57,7%	20,3%	39,7%	19,7%	68,9%	-3,1%	20,5%

Source : Bilans d'activité du dispositif de maintien dans l'emploi - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

### Les aides et actions

#### Les orientations professionnelles

Les 15 954 décisions d'orientation professionnelle accordées par les MDPH en 2006 visaient dans 58,2% des cas le milieu ordinaire de travail, dans 29,6% des cas le milieu protégé et dans 12,2% la formation professionnelle.

Face à ces décisions, les actions d'orientation professionnelle ayant bénéficié à des personnes handicapées sont recensées par différents acteurs dans la région Rhône-Alpes. En 2006, les statistiques régionales font état de :

- 587 bilans de compétence, d'évaluation et d'orientation ayant bénéficié d'un financement Agefiph,
- 678 PAS - emploi réalisés par l'AFPA,
- 183 programmes d'action régionale Agefiph (PAR) effectués par l'AFPA en matière d'orientation des personnes handicapées,
- 2 813 projets de formation validés par les Cap emploi,
- 1 548 parcours de formation initiés par les CTPF.

#### Les décisions d'orientation professionnelle accordées par les MDPH

##### Les décisions d'orientation professionnelle prononcées par les MDPH en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre d'orientations en milieu ordinaire(*)	637	664	1 014	1 227	1 082	2 321	1 367	981	9 293
Evol./12 mois	-23,0%	5,7%	26,3%	-16,3%	-29,6%	-9,4%	15,1%	-1,3%	-7,1%
Nombre d'orientations en milieu protégé(**)	269	184	582	858	717	1 413	224	472	4 719
Evol./12 mois	-58,9%	-33,3%	0,5%	-21,2%	0,3%	-3,7%	-35,8%	-15,9%	-17,1%
dont ESAT	217	182	404	815	508	1 257	218	427	4 028
dont Entreprises Adaptées	27	2	9	41	195	58	0	35	367
Nombre d'orientations en formation professionnelle	450	52	73	82	503	532	100	150	1 942
Evol./12 mois	-42,1%	-40,9%	9,0%	-35,4%	2,7%	-9,2%	1,0%	-15,3%	-19,5%
<b>Nombre d'orientations professionnelles accordées</b>	<b>1 356</b>	<b>900</b>	<b>1 669</b>	<b>2 167</b>	<b>2 302</b>	<b>4 266</b>	<b>1 691</b>	<b>1 603</b>	<b>15 954</b>
% dép	8,5%	5,6%	10,5%	13,6%	14,4%	26,7%	10,6%	10,0%	100%
Evol./12 mois	-65,5%	-29,1%	4,3%	-42,5%	-35,7%	-35,3%	-14,9%	-23,7%	-35,8%

Sources : CDAPH et Cotorep - chiffres 2005 et 2006 fournis par la DREES - Ministère des solidarités, de la santé et de la famille - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

(\*) y compris travail protégé en milieu ordinaire

(\*\*) hors sorties du milieu protégé

#### Les bilans de compétence et actions d'orientation recensés

##### Les bilans de compétence et actions d'orientation des personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Bilans bénéficiant d'un financement Agefiph	205	0	0	173	85	98	13	13	587
% par département	34,9%	0,0%	0,0%	29,5%	14,5%	16,7%	2,2%	2,2%	100%
dont bilan de compétence					14	1		1	16
dont bilan d'évaluation et d'orientation	205			173	71	97	13	12	571
AFPA - PAS emploi	68	118		40	135	189	45	83	678
% par département	10,0%	17,4%	0,0%	5,9%	19,9%	27,9%	6,6%	12,2%	100%
Projets de formation recensés par les Cap emploi	136	88	240	352	336	528	160	280	2 120
% par département	6,4%	4,2%	11,3%	16,6%	15,8%	24,9%	7,5%	13,2%	100%
Parcours de formation initiés par les CTPF	118	69	132	258	210	448	133	180	1 548
% par département	7,6%	4,5%	8,5%	16,7%	13,6%	28,9%	8,6%	11,6%	100%
dont parcours qualifiant	68	51	104	186	169	332	103	157	1 170
% par département	5,8%	4,4%	8,9%	15,9%	14,4%	28,4%	8,8%	13,4%	100%

Source : Agefiph - Tableau de bord Formation professionnelle Rhône-Alpes année 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

## **LES RESULTATS**

### La formation

Il est difficile de fournir un état des lieux exhaustif des entrées en formation de personnes handicapées en Rhône-Alpes tant les sources d'information sont diverses, incomplètes voire susceptibles d'être redondantes. L'Agefiph et le Conseil Régional travaillent actuellement à un recueil de l'information sur la formation continue des personnes handicapées mais, dans l'attente, nous nous contenterons de fournir les statistiques recensées pour 2006 d'une part par l'Anpe et les Cap emploi et d'autre part par les schémas et organismes de formation régionaux :

- 1 918 entrées en stage ont été comptabilisées par l'Anpe dans les flux de sorties du registre des demandeurs ; soit une diminution annuelle de -12,2%,
- 2 813 projets de formation et 2 109 entrées en formation ont été enregistrés par les Cap emploi,
- 1 528 actions de formation qualifiantes ou pré-qualifiantes ont été co-financées par l'Agefiph; soit une diminution annuelle de 26,9% malgré la mise en place du programme Handicompétence,
- 268 contrats d'apprentissage et de professionnalisation ont été aidés par l'Agefiph; soit une diminution annuelle de -9,8%,
- 72 contrats d'apprentissage et de professionnalisation en groupe homogène,
- 975 personnes ont été accueillies en préparation et formation par les 12 établissements spécialisés de type CRP et ERP; soit une augmentation de 18,8% des effectifs depuis un an,
- 1 301 entrées en formation auprès des organismes labellisés ont été enregistrées par le Schéma régional de la formation dédié aux personnes handicapées.

#### Les entrées en formation

##### Les flux de sorties du chômage pour entrée en stage en Rhône-Alpes au 31 décembre 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Entrées en stage	180	107	155	286	365	447	120	258	1 918
% des sorties de chômage	6,3%	6,0%	5,8%	4,9%	6,7%	5,5%	5,4%	7,2%	5,9
Evol./12 mois	+2,3%	-25,7%	-31,1%	-9,2%	-21,0%	-0,9%	-16,7%	-3,4%	-12,2

Source : ANPE, DES Persée au 31/12/2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

Champ : catégories 1, 2 et 3 de la demande d'emploi - Toutes priorités de handicap

##### Les entrées en formation enregistrées par le réseau Cap emploi en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute - Savoie	Rhône - Alpes
Nombre de personnes accueillies	1 315	460	742	2 261	1 231	2 496	490	922	9 917
Nombre de projets prévus	170	110	300	440	420	660	200	350	2 650
Objectif d'entrées en formation	136	88	240	352	336	528	160	280	2 120
Nombre de projets validés	151	68	273	595	496	831	152	247	2 813
Nombre d'entrées en formation réalisées	113	51	205	446	372	623	114	185	2 109

Source : Agefiph - Tableau de bord Formation Professionnelle en 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

##### Les entrées en formation enregistrées par le Schéma régional de la formation en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	Evol. /12 mois
Entrées orga. labellisés <sup>(1)</sup>	115	77	110	208	201	427	54	109	1 301	2,0%

Source : CRDI Rhône-Alpes - année 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

(1) Champ : Nombre de dossiers par département d'origine du stagiaire

### La formation (suite)

#### Les préparations à l'emploi

##### Les préparations à l'emploi en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre de contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation aidés par l'Agefiph <sup>(1) et (*)</sup>	36	12	19	47	60	64	16	14	268
% par département	13,4%	4,5%	7,1%	17,5%	22,4%	23,9%	6,0%	5,2%	100%
Evol./12 mois	89,5%	100,0%	-29,6%	-21,7%	-16,7%	-11,1%	-23,8%	-30,0%	-9,8%
Actions de formation qualifiantes ou pré-qualifiantes co-financées par l'Agefiph <sup>(2) et (*)</sup>	112	62	153	275	202	429	98	197	1 528
% par département	7,3%	4,1%	10,0%	18,0%	13,2%	28,1%	6,4%	12,9%	100%
Evol./12 mois	286,2%	106,7%	75,9%	96,4%	16,8%	-71,7%	84,9%	203,1%	-26,9%
dont Handicompétence Agefiph	0	3	3	116	2	22	6	1	153
Nombre de contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation en groupes homogènes <sup>(3) et (**)</sup>	0	0	0	20	34	18	0	0	72

(1) Source : Agefiph Rhône-Alpes - Formation professionnelle, Tableau de bord 2006

(2) Source : Agefiph Rhône-Alpes - Répartition du nombre d'interventions bénéficiant aux personnes handicapées en 2006 en Rhône-Alpes.

(3) Source : CRDI Rhône-Alpes - Pôle Schéma régional - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

(\*) En nombre de bénéficiaires handicapés uniquement et hors actions concourant au développement de cette mesure.

(\*\*) Section dédiée, avec modalités pédagogiques adaptées, accueillant des apprentis bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 dont le handicap rend difficile une intégration individuelle.

#### La formation professionnelle en CRP - ERP

##### La formation professionnelle dans les CRP et ERP rhônalpins en 2006 (\*)

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Pré orientation	7	11	5	10	137	108	9	10	323
% par département	2,2%	3,4%	1,5%	3,1%	42,4%	33,4%	2,8%	3,1%	92,0%
Evol./12 mois	0,0%	22,2%		-50,0%	41,2%	5,9%	-47,1%	-23,1%	11,0%
Préparation et formation	68	21	28	29	124	266	32	108	975
% par département	7,0%	2,2%	2,9%	3,0%	12,7%	27,3%	3,3%	11,1%	69,3%
Evol./12 mois	-2,9%	133,3%	75,0%	-19,4%	24,0%	59,3%	0,0%	-7,7%	18,8%

Source : FAGERH - CRP et ERP de la région Rhône-Alpes, année 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

Champs : Formation professionnelle uniquement, UEROS et établissements de formation initiale ne sont pas inclus.

(\*) par origine géographique du stagiaire

Remarque : Les entrées en formation dans les établissements de la région sont ventilées par département en tenant compte du département d'origine du stagiaire; le total régional inclut également les entrées de stagiaires non rhônalpins dont le nombre n'est pas négligeable.

## L'insertion professionnelle

### Les aides publiques à l'emploi

Concernant les personnes en situation de handicap, sont disponibles les informations relatives aux seuls CAE et CIE pour l'année 2006.

La région a compté 1 321 entrées en CAE et 1 067 entrées en CIE pour les personnes handicapées sachant que la part de ces contrats dans l'ensemble des contrats signés en 2006 est de 12,7% en CAE et 17,8% en CIE..

Tandis que le nombre des CAE a diminué de -1,5% sur un an, le nombre des CIE a augmenté de 8,7%.

### A savoir

En 2006, les principaux dispositifs nationaux d'aide à l'emploi permettent aux demandeurs d'emploi d'accéder à divers emplois aidés :

- dans le secteur marchand, du Contrat Insertion - Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA), du Contrat Jeune en Entreprise (CJE), du Contrat Initiative Emploi (CIE nouvelle formule) et des contrats en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation).
- dans le secteur non marchand, du Contrat d'Avenir (CAV), du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et du Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, Hospitalières et de l'Etat (PACTE).

### Les aides publiques à l'emploi pour les personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Les entrées en CAE</b>									
Travailleurs handicapés (TH)	115	83	136	201	224	300	114	148	1 321
en 2005	147	65	120	221	331	209	74	174	1 341
% par département	8,7%	6,3%	10,3%	15,2%	17,0%	22,7%	8,6%	11,2%	100%
Evol./12 mois	-21,8%	27,7%	13,3%	-9,0%	-32,3%	43,5%	54,1%	-14,9%	-1,5%
Tous publics (TP)	645	573	1 230	1 636	1 483	3 246	729	899	10 441
Part TH/TP	17,8%	14,5%	11,1%	12,3%	15,1%	9,2%	15,6%	16,5%	12,7%
<b>Les entrées en CIE</b>									
Travailleurs handicapés	51	44	68	198	227	308	52	119	1 067
% par département	4,8%	4,1%	6,4%	18,6%	21,3%	28,9%	4,9%	11,2%	100%
Evol./12 mois	-16,4%	-21,4%	-32,7%	26,9%	29,7%	24,2%	-17,5%	-2,5%	8,7%
Tous publics	268	220	497	1 185	1 029	2 107	210	470	5 986
Part TH/TP	19,0%	20,0%	13,7%	16,7%	22,1%	14,6%	24,8%	25,3%	17,8%

Source : CNASEA - Chiffres transmis par l'Agefiph, Nombre de conventions initialement passées en 2006 en Rhône-Alpes - Traitement : CRDI

### L'insertion professionnelle

#### Les primes à l'insertion

En 2006, 2 684 primes à l'insertion ont été versées par l'Agefiph dans la région Rhône-Alpes; soit une augmentation de 3,6% par rapport à l'année 2005.

Les bénéficiaires étaient principalement des hommes (64,8%). Près de un sur cinq avait 50 ans et plus (19,2%) et avait un niveau d'étude inférieur au CAP (18,7%).

Les contrats primés tendent à être moins pérennes. En effet, le développement des CDD et du contrat nouvel embauche (CNE) a fait reculer de -15,7% les CDI en un an, soient seulement 1 785 CDI primés en 2006 contre 2 118 en 2005. Les primes versées ont principalement concerné :

- des CDI à 66,5%,
- des CDD à 21,4% (+29,3% en un an),
- et des CNE à 12,0%.

Les entreprises concernées par ces primes à l'embauche étaient :

- des entreprises de 100 salariés et plus dans 26,5% des cas,
- des entreprises de moins de 20 salariés dans 45,8% des cas (dans la moitié des cas il s'agissait même d'entreprises comptant de 1 à 4 salariés).

#### Les contrats primés par l'Agefiph en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Les contrats primés</b>	224	134	231	497	428	700	180	291	2 685
% par département	8,3%	5,0%	8,6%	18,5%	15,9%	26,0%	6,7%	10,8%	100%
Evol./12 mois	14,9%	0,0%	1,8%	10,0%	-1,8%	2,5%	10,4%	-3,3%	3,6%

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Année 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

#### Les aides à l'emploi pour la lourdeur du handicap

Outre des actions d'insertion, de maintien dans l'emploi et de formation, l'Agefiph finance des aides spécifiques. 3 255 aides spécifiques ont été mobilisées en 2006 soit une diminution annuelle de 1,8%. Ces aides sont le plus souvent des appuis par opérateurs spécifiques (70,1%), des aides humaines, techniques et à la mobilité (12,0%), des aides à l'accessibilité des situations de travail (10,4%) et des aides au rapprochement entre milieux de travail ordinaire et protégé (7,5%).

#### Les aides spécifiques de l'Agefiph en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute - Savoie	Rhône - Alpes
Aides humaines, techniques, à la mobilité	23	23	32	75	29	142	25	41	390
Appuis par opérateurs spécifiques	247	59	106	508	255	631	175	302	2 283
Accessibilité des situations de travail	22	8	37	79	63	83	16	31	339
Rapprochement milieu ordinaire / milieu protégé	0	0	50	129	7	2	0	55	243
<b>Total</b>	<b>292</b>	<b>90</b>	<b>225</b>	<b>791</b>	<b>354</b>	<b>858</b>	<b>216</b>	<b>429</b>	<b>3255</b>
% par département	9,0%	2,8%	6,9%	24,3%	10,9%	26,4%	6,6%	13,2%	100,0%
Evol./un an	14,1%	21,6%	35,5%	6,9%	-27,2%	-25,5%	43,0%	48,4%	-1,8%

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Année 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

## L'insertion professionnelle

### L'aide à l'emploi des travailleurs handicapés

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la garantie de ressources des travailleurs handicapés (GRTH) est composée d'une seule rémunération versée par l'employeur.

Elle est versée dans les trois situations où la personne handicapée peut exercer son activité professionnelle :

- en établissement d'aide par le travail,
- en entreprise adaptée,
- en milieu ordinaire du travail.

Une aide au poste est accordée à l'employeur pour l'aider à financer cette rémunération.

La loi du 11 février 2005 désigne la garantie de ressources en milieu ordinaire de travail (GRTH) sous le nom "d'aide à l'emploi" (AETH).

En 2006, la région compte 1 493 bénéficiaires de la garantie de ressource des travailleurs handicapés; soit une diminution annuelle de 8,9%. Cette diminution soit constatée dans les huit départements et varie entre -5,8% en Haute-Savoie et -15,3% en Ardèche.

### L'aide à l'emploi des travailleurs handicapés en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre d'AETH</b>	<b>127</b>	<b>83</b>	<b>99</b>	<b>190</b>	<b>365</b>	<b>289</b>	<b>95</b>	<b>245</b>	<b>1493</b>
%	8,5%	5,6%	6,6%	12,7%	24,4%	19,4%	6,4%	16,4%	100%
Evol./12 mois	-11,8%	-15,3%	-13,9%	-6,9%	-5,7%	-9,7%	-13,6%	-5,8%	-8,9%

Source : Agefiph Rhône-Alpes données au 31/12/2006 - Traitement CRDI Rhône-Alpes

## A savoir

### Les modifications du dispositif de rémunération des travailleurs handicapés suite à la Loi du 11 février 2005.

- en établissement d'aide par le travail,  
Une rémunération globale est versée au travailleur handicapé par l'établissement d'aide par le travail et son montant varie selon que le travailleur handicapé est à temps plein ou à temps partiel. Une aide au poste financée par l'État est versée à l'établissement d'aide par le travail.
- en entreprise adaptée,  
Dans le cadre de la nouvelle loi, les ateliers protégés deviennent des entreprises adaptées. La loi précise que, désormais, le statut des salariés handicapés en entreprise adaptée est aligné sur celui des salariés de droit commun.  
Pour compléter la rémunération, une aide au poste forfaitaire est versée par l'État.
- en milieu ordinaire du travail.  
La loi supprime les abattements de salaire dans les entreprises ordinaires et la GRTH est remplacée par une rémunération globale. Une aide au poste accordée par l'Agefiph est versée en complément à l'employeur.  
Cette mesure est applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006 mais un dispositif transitoire existe pour les entreprises employant des salariés handicapés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Source : OCIRP

## L'insertion professionnelle

### Les sorties de chômage

La région Rhône-Alpes a compté 32 431 sorties de chômage en 2006 concernant les personnes handicapées. Les raisons de ces sorties sont :

- une absence au contrôle (32,4%),
- une reprise d'emploi (25,3%),
- un arrêt total des recherches (20,8%),
- une radiation (7,2%),
- une entrée en formation (5,9%).

### Proportionnellement moins de sorties de chômage pour reprise d'emploi pour un peu plus d'entrées en formation.

En Rhône-Alpes, un quart des sorties de chômage de personnes handicapées correspond à des reprises d'emploi (8 191 sorties enregistrées en 2006). Par rapport à 2005, les sorties pour reprise d'emploi ont augmenté de 2,7%.

Le taux d'écoulement des demandes d'emploi sur un an est plus faible pour les demandeurs handicapés (51,7) que pour les personnes non handicapées (66,9).

La proportion des entrées en formation à l'origine des flux de sorties de chômage apparaît plus forte chez les personnes handicapées (5,9%) que chez les non handicapées (4,4%). Ces chiffres ne doivent toutefois pas masquer la nette régression en 2006 des flux de sorties de chômage vers la formation d'autant que le public handicapé en a nettement subi les effets malgré le programme Handicompétence mis en place par l'Agefiph (soit une baisse de -12,2% contre -8,0% pour les non handicapés).

### Une sortie sur 5 correspond à un abandon des recherches d'emploi.

En Rhône-Alpes, une sortie de chômage sur cinq correspond explicitement à un abandon des recherches d'emploi concernant le public handicapé. Contrainte de la maladie, difficultés d'une reconversion devenue nécessaire, bénéfice d'un retour à l'emploi jugé trop faible au regard des efforts consentis ou manque d'opportunité sur les marchés de l'emploi, les sorties pour arrêts des recherches sont proportionnellement deux fois plus nombreuses chez les personnes handicapées (20,8% contre 9,8%).

### Les flux de sorties du chômage selon le motif en Rhône-Alpes au 31 décembre 2006

	Handicapés			Non handicapés		
	Effectif	%	Evol. /12 mois	Effectif	%	Evol. /12 mois
Reprise d'emploi	8 191	25,3%	2,7%	168 710	32,6%	3,3%
Entrée en formation	1 918	5,9%	-12,2%	23 013	4,4%	-8,0%
Arrêt maladie	3 172	9,8%	-0,4%	22 777	4,4%	-3,0%
Retraite	49	0,2%	44,1%	376	0,1%	0,0%
Dispense	2 204	6,8%	-1,1%	12 989	2,5%	-1,9%
Autres arrêts	1 325	4,1%	10,5%	14 803	2,9%	14,7%
Total arrêts de recherche	6 750	20,8%	1,5%	50 945	9,8%	1,9%
Changement ALE	619	1,9%	1,8%	13 746	2,7%	-5,6%
Absence au contrôle	10 514	32,4%	0,0%	184 132	35,6%	0,6%
Radiation	2 343	7,2%	-0,6%	46 845	9,0%	7,2%
Autres cas	2 096	6,5%	-11,0%	30 439	5,9%	-0,1%
<b>Total</b>	<b>32 431</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>517 830</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,5%</b>

Source : ANPE, DES Persée au 31/12 de l'année - catégories 1,2 et 3 de la demande d'emploi - Toutes priorités de handicap - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

### L'insertion professionnelle

#### Les placements réalisés par Cap Emploi

Les Cap emploi de la région ont permis d'insérer 4 687 personnes en 2006, principalement dans le Rhône (23,9%), l'Isère (21,0%). Les autres départements sont également bien représentés puisque leur part respective varie entre 5,2% en Ardèche et 9,1% en Haute-Savoie.

C'est plus dans les évolutions annuelles que les spécificités départementales apparaissent. En effet, si le Rhône (+25,8%) et l'Ain (+22,8%) ont vu leur nombre de personnes insérées fortement augmenter; la Savoie (-1,9%), la Haute-Savoie (-4,7%) et l'Ardèche (-9,3%) connaissent des évolutions inverses.

Ces remarques restent valables en termes de contrats de travail correspondants (5 558 au total). Il s'agissait principalement de CDI (33,7%), de CDD de plus de 12 mois (19,6%), de CIE ou CAE (27,1%), de CA ou CI-RMA (5,7%). Là encore, des différences apparaissent entre départements.

#### L'insertion par le réseau Cap emploi en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nbre de personnes insérées par le réseau Cap emploi</b>	429	245	321	983	748	1 118	416	427	4 687
% par département	9,2%	5,2%	6,8%	21,0%	16,0%	23,9%	8,9%	9,1%	100%
Evol./12 mois	22,9%	-9,3%	9,2%	3,9%	13,7%	25,8%	-1,9%	-4,7%	9,6%
<b>Nbre de contrats de travail correspondants</b>	564	316	330	1 130	810	1 334	529	545	5 558
% par département	10,1%	5,7%	5,9%	20,3%	14,6%	24,0%	9,5%	9,8%	100%
Evol./12 mois	24,5%	-2,2%	3,4%	18,9%	18,6%	39,8%	-3,6%	-1,3%	16,2%
% de CDI	28,9%	17,1%	37,0%	38,5%	36,0%	38,0%	22,7%	32,8%	33,7%
% de CDD de plus de 12 mois	11,2%	35,8%	23,9%	17,3%	25,6%	16,9%	18,5%	20,0%	19,6%
% de CIE, CAE	20,4%	36,1%	27,0%	25,9%	36,0%	25,0%	21,6%	28,4%	27,1%
% de CA, CI-RMA	3,4%	8,5%	11,2%	6,0%	5,8%	4,0%	5,9%	6,6%	5,7%

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Rapports d'activité des CAP Emploi - Année 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

## L'insertion professionnelle

### La création d'activité

326 subventions à la création d'activité ont été versées aux personnes handicapées dans la région Rhône-Alpes en 2006. Le nombre de ces subventions a augmenté de 13,6% sur un an dans la région avec des différences notoires entre départements.

#### Les créations d'activité en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute - Savoie	Rhône - Alpes
Subventions à la création d'activité versées à des personnes handicapées	28	17	41	70	41	103	12	14	326
% par département	8,6%	5,2%	12,6%	21,5%	12,6%	31,6%	3,7%	4,3%	100%
Evol./12 mois	27,3%	-22,7%	2,5%	11,1%	32,3%	33,8%	9,1%	-33,3%	13,6%

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Année 2006 - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

## A savoir

L'enquête Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises (SINE) s'intéresse notamment aux conditions de création ou de reprise d'entreprises, aux difficultés rencontrées, au profil du créateur et de son entreprise et à l'impact de la création sur l'économie, en particulier sur l'emploi.

### Les créateurs d'entreprise en 2002

Volonté d'être indépendant et goût d'entreprendre sont les principales incitations à créer une entreprise sachant que la moitié des créateurs ou repreneurs d'entreprise voulaient essentiellement assurer leur propre emploi. Un créateur sur trois était au chômage quand il a monté son entreprise.

L'âge moyen des créateurs est de 39 ans. Un quart des créateurs d'entreprises (plus de 41 % des artisans) possèdent pour diplôme le plus élevé un CAP ou BEP. Plus de 30 % des créateurs ont un diplôme supérieur au baccalauréat. 13 % des créateurs d'entreprises sont des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, qui se lancent plutôt dans les créations nouvelles.

### La pérennité de l'entreprise

Le tiers des entreprises ont cessé leur activité avant la troisième année d'activité. La pérennité de l'entreprise reste liée aux modalités du projet de création, au secteur d'activité de l'entreprise et à la personnalité du porteur de projet.

Les projets de reprise d'une entreprise existante, en particulier les rachats par l'un de ses salariés, résistent mieux que les entreprises nouvelles (taux de pérennité des reprises supérieur de 10 points à celui des créations pures). Les projets motivés par une opportunité sont également plus viables que ceux contraints par la nécessité de créer son emploi. Enfin, le taux de survie progresse régulièrement avec le montant des moyens investis au démarrage, passant de 62 % pour les plus petits projets (moins de 2 000 euros) à plus de 83 % au-delà de 80 000 euros.

Le taux de survie est plus élevé dans les secteurs de l'industrie agroalimentaire, des transports ou de l'éducation-santé-action sociale et à l'opposé, les entreprises de commerce ou de services aux particuliers ont une durée de vie plus courte.

La pérennité de l'entreprise dépend du profil du porteur de projet : les taux de survie à trois ans sont plus élevés pour les entrepreneurs diplômés du supérieur et les titulaires de baccalauréats technique ou professionnel que pour les peu diplômés ; ils sont également plus élevés pour les cadres supérieurs et les contremaîtres que pour les ouvriers et employés. Les projets conduits par des chômeurs, a fortiori par des chômeurs de plus d'un an, perdurent moins que ceux conduits par des personnes précédemment en activité professionnelle : le taux de survie à trois ans d'une entreprise créée par un chômeur de longue durée n'atteint que 63 %, contre 73 % pour le projet d'une personne qui travaillait auparavant. Ce constat doit toutefois être nuancé en fonction du montant des apports initiaux et des aides publiques dont le projet a pu bénéficier.

Source : Insee Résultats Economie n° 16, août 2004 : « Profil du créateur 2002 ».

### Les chiffres-clés

#### Rhône-Alpes

##### Les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi

- 3 296 dossiers ouverts
- 2 600 dossiers actifs au 31/12/2006
- 1 439 maintiens réalisés

Source : Agefiph Rhône-Alpes

### Le maintien dans l'emploi

1 439 maintiens dans l'emploi ont été réalisés en 2006. 88,4% de ces maintiens ont été assurés au sein de l'entreprise et 63,7% dans le poste occupé. 691 licenciements sans reclassement interne ont par ailleurs été enregistrés dont 72,1% faute d'un emploi compatible disponible.

172 primes maintien ont été versées; soit une évolution annuelle de +17,8% dans la région. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du nombre des primes maintien versées dans les départements de la Loire, de la Haute-Savoie, de la Savoie, du Rhône et de l'Isère. Les départements de l'Ain, de l'Ardèche et de la Drôme ont enregistré une diminution des primes maintien versées.

286 aménagements de poste ont été financés par l'Agefiph; soit une évolution annuelle de +24,9% dans la région. Cette progression s'explique par l'augmentation du nombre d'aménagements financés dans les départements de la Loire, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de l'Ain; l'Ardèche, la Savoie et la Haute-Savoie enregistrant des diminutions.

#### Les maintiens réalisés en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Nombre de maintiens réalisés par le dispositif</b>	<b>110</b>	<b>178</b>	<b>136</b>	<b>141</b>	<b>197</b>	<b>278</b>	<b>200</b>	<b>199</b>	<b>1 439</b>
% par département	7,6%	12,4%	9,5%	9,8%	13,7%	19,3%	13,9%	13,8%	100%
Dont maintiens réalisés par SAMETH (*)	46	100	60	130	158	274	89	179	1 107

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Activité du dispositif de maintien dans l'emploi - Année 2006

Traitement : CRDI Rhône-Alpes

(\*) Le total région inclut Handibat

#### Les primes maintien et les aménagements de poste en Rhône-Alpes en 2006

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
<b>Primes maintien</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>54</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>172</b>
% par département	4,7%	7,0%	5,8%	15,7%	15,7%	31,4%	11,6%	8,1%	100%
Evol./12 mois	27,3%	14,3%	28,6%	12,5%	92,9%	12,5%	53,8%	75,0%	17,8%
<b>Aménagements de postes</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>29</b>	<b>68</b>	<b>50</b>	<b>76</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>286</b>
% par département	6,3%	2,8%	10,1%	23,8%	17,5%	26,6%	4,5%	8,4%	100%
	10,7%	46,7%	52,6%	33,3%	61,3%	28,8%	18,8%	-4,0%	24,9%

Source : Agefiph Rhône-Alpes - Traitement : CRDI Rhône-Alpes

### Index des tableaux et graphiques

Estimation de population au 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et évolution sur un an en France	p 3
La région Rhône-Alpes et ses départements	p 3
Répartition de la population rhônalpine par tranche d'âge au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	p 4
Estimation de population au 1 <sup>er</sup> janvier 2005 en Rhône-Alpes, par département, sexe et grande classe d'âge	p 4
Estimation du nombre d'emplois salariés au 31 décembre 2005 (en milliers) et évolution sur un an en France	p 5
Estimation du nombre d'emplois non salariés au 31 décembre 2005 (en milliers) et évolution sur un an en France	p 5
Taux de chômage tous publics au sens du BIT en France métropolitaine au 31/12/2006	p 6
Évolution du taux de chômage tous publics au sens du BIT en Rhône-Alpes au 31/12 de chaque année	p 6
Demande d'emploi des travailleurs handicapés (catégorie 1) et part dans la demande tous publics au 31/12/2006 en France	p 7
Estimation de la population dépendante au sens de Colvez, vivant à domicile en Rhône-Alpes	p 9
La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé en Rhône-Alpes de 2004 à 2006	p 11
Les demandes de reconnaissance de handicap enregistrées en Rhône-Alpes en 2006	p 12
Les demandes d'orientation professionnelle enregistrées en Rhône-Alpes en 2006	p 12
Les décisions prononcées en matière de reconnaissance de handicap en Rhône-Alpes en 2006	p 12
Les reconnaissances de handicap accordées en Rhône-Alpes en 2006	p 12
Les décisions prononcées en matière d'orientation professionnelle en Rhône-Alpes en 2006	p 13
Les orientations professionnelles accordées en Rhône-Alpes en 2006	p 13
Les allocations adulte handicapé en Rhône-Alpes en 2006	p 14
Proportion de bénéficiaires de l'AAH en 2006 dans la population rhônalpine	p 14
Les bénéficiaires d'AAH au 31 décembre 2006 en Rhône-Alpes	p 14
Les compléments de ressources des allocataires de l'AAH en Rhône-Alpes en 2006	p 15
Les cartes d'invalidité en Rhône-Alpes en 2006	p 15
Les allocations compensatrices en Rhône-Alpes en 2006	p 16
Les accidents du travail, du trajet et les maladies professionnelles en France en 2006	p 17
Les pensions d'invalidité de 1 <sup>ère</sup> catégorie en Rhône-Alpes en 2006	p 18
Les rentes d'accidents du travail attribuées en Rhône-Alpes en 2006	p 18
Les établissements du secteur socio-éducatif rhônalpins et leur capacité d'accueil en 2007	p 19
Les jeunes en établissement du secteur médico éducatif en Rhône-Alpes en 2007	p 19
Le milieu protégé en Rhône-Alpes en 2006	p 20
Les étudiants handicapés par grand type de handicap en France - Rentrée 2006-2007	p 22
Les salariés bénéficiaires dans les établissements assujettis à la loi de 1987 en Rhône-Alpes - données 2005	p 24
Les licenciements pour inaptitude physique en Rhône-Alpes entre 2003 et 2006	p 25
Nombre de licenciements pour inaptitude physique en Rhône-Alpes en 2006	p 25
Évolutions comparées des demandes d'emploi de catégories 1 et 2 en Rhône-Alpes depuis 1998	p 26
Répartition des demandeurs d'emploi en Rhône-Alpes au 31 décembre 2006 selon la catégorie d'inscription	p 26
Répartition des demandeurs d'emploi handicapés de catégories 1, 2 et 3 en Rhône-Alpes au 31 décembre 2006 selon le métier recherché	p 27
Les principales caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 et 3 en Rhône-Alpes au 31 décembre 2006	p 28
Stocks et flux de demandeurs d'emploi handicapés en Rhône-Alpes en 2006	p 29
Les demandes d'emploi et les flux d'entrées et de sorties de chômage des personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2006	p 29

### Index des tableaux et graphiques (suite)

Répartition des établissements par secteur d'activité en Rhône-Alpes fin 2006	p 31
Les établissements de la région Rhône-Alpes en 2006	p 31
Les effectifs salariés du secteur privé en Rhône-Alpes au fin 2006	p 32
Évolution trimestrielle des effectifs salariés en Rhône-Alpes depuis 2000 (en milliers)	p 32
Répartition des effectifs salariés par secteur d'activité en Rhône-Alpes fin 2006	p 32
La réponse à l'obligation d'emploi dans les établissements assujettis à la loi de 1987 en Rhône-Alpes en 2005	p 33
Les entreprises adaptées en Rhône-Alpes en 2006	p 34
Les offres d'emploi enregistrées à l'ANPE en Rhône-Alpes en 2006 selon la taille de l'établissement et le niveau de qualification	p 35
Les offres d'emploi enregistrées à l'ANPE dans les départements rhônalpins en 2006	p 35
Part des offres durables parmi les offres enregistrées à l'ANPE en Rhône-Alpes de 2004 à 2006	p 35
Les flux d'embauches par type de contrat en Rhône-Alpes, fin 2006	p 36
Les flux d'embauches par secteur économique en Rhône-Alpes, fin 2006	p 36
Les familles professionnelles les plus demandées par les travailleurs handicapés au 31/12/2004 en Rhône-Alpes et les tensions sur le marché du travail	p 37
Les métiers rassemblant le plus grand nombre de projets de recrutement pour 2007 en Rhône-Alpes	p 38
L'implantation des structures Cap emploi et de leurs antennes en Rhône-Alpes en 2006	p 40
Le réseau rhônalpin des Cap emploi en 2006	p 40
Les dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi en Rhône-Alpes en 2006	p 41
Les organismes de formation labellisés par le Schéma régional de la formation professionnelle des personnes handicapées, avril 2007	p 43
Les actions des Cap emploi auprès des entreprises en Rhône-Alpes en 2006	p 45
La taille des entreprises visitées par les Cap emploi en Rhône-Alpes en 2006	p 45
Les flux d'entrées au chômage selon le motif d'inscription en Rhône-Alpes au 31 décembre 2006	p 46
Les flux d'entrées au chômage des personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2006	p 46
L'accueil réalisé par le réseau Cap emploi en Rhône-Alpes en 2006	p 47
L'activité des dispositifs dédiés au maintien dans l'emploi en Rhône-Alpes en 2006	p 47
Les décisions d'orientation professionnelle prononcées par les MDPH en 2006	p 48
Les bilans de compétence et les actions d'orientation des personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2006	p 48
Les flux de sorties du chômage pour entrée en stage en Rhône-Alpes au 31 décembre 2006	p 50
Les entrées en formation enregistrées par le réseau Cap emploi en Rhône-Alpes en 2006	p 50
Les entrées en formation enregistrées par le Schéma régional de la formation en 2006	p 50
Les préparations à l'emploi en Rhône-Alpes en 2006	p 51
La formation professionnelle dans les CRP et ERP rhônalpins en 2006	p 51
Les aides publiques à l'emploi pour les personnes handicapées en Rhône-Alpes en 2006	p 52
Les contrats primés par l'Agefiph en Rhône-Alpes en 2006	p 53
Les aides spécifiques de l'Agefiph en Rhône-Alpes en 2006	p 53
L'aide à l'emploi des travailleurs handicapés en Rhône-Alpes en 2006	p 54
Les flux de sorties du chômage selon le motif en Rhône-Alpes au 31 décembre 2006	p 55
L'insertion par le réseau Cap emploi en Rhône-Alpes en 2006	p 56
Les créations d'activité en Rhône-Alpes en 2006	p 57
Les maintiens réalisés en Rhône-Alpes en 2006	p 58
Les primes maintien et les aménagements de poste en Rhône-Alpes en 2006	p 58

### Index des tableaux et graphiques

<b>ANPE</b>	Agence Nationale Pour l'Emploi
<b>CAE</b>	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
<b>CAMSP</b>	Centre d'Action Médico Social Précoce
<b>CDD</b>	Contrat à Durée Déterminée
<b>CDI</b>	Contrat à Durée Indéterminée
<b>CES</b>	Contrat Emploi Solidarité
<b>CFA</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>CIE</b>	Contrat d'Initiative Emploi
<b>CIF</b>	Congé Individuel de Formation
<b>CLD</b>	Chômeur de Longue Durée
<b>CLIS</b>	CLasse d'Intégration Scolaire
<b>CMPP</b>	Centre Médico Psycho Pédagogique
<b>CNASEA</b>	Centre National pour l'Aménagement des Structures, Exploitations Agricoles
<b>CNE</b>	Contrat Nouvelle Embauche
<b>COTOREP</b>	COMmission Technique d'Orientation et de REclassement Professionnel
<b>CRDI</b>	Centre de Ressources, de Développement et d'Information Rhône-Alpes pour l'emploi des personnes handicapées
<b>CRP</b>	Centre de Rééducation Professionnelle
<b>DEFM</b>	Demande d'Emploi de Fin de Mois
<b>DETH</b>	Demande d'Emploi des Travailleurs Handicapés
<b>DOETH</b>	Déclaration annuelle Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés, des mutilés de guerre et assimilés
<b>DRTEFP</b>	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>EA</b>	Entreprise Adaptée
<b>EGPA</b>	Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés
<b>EREA</b>	Établissement Régional d'Enseignement Adapté
<b>ERP</b>	École de Rééducation Professionnelle
<b>ESAT</b>	Établissement et Service d'Aide par le Travail
<b>FAP</b>	FAMille Professionnelle
<b>FNE</b>	Fonds National de l'Emploi
<b>GRTH</b>	Garantie de Ressources Travailleurs Handicapés
<b>IEM</b>	Institut d'Éducation Motrice
<b>IME</b>	Institut Médico - Éducatif
<b>IMPRO</b>	Institut Médico - PROfessionnel
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistiques et des Études Économiques
<b>ITEP</b>	Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
<b>OQ</b>	Ouvriers Qualifiés
<b>PDITH</b>	Programmes départementaux d'insertion des travailleurs handicapés
<b>PPS</b>	Projet Personnalisé de Scolarisation
<b>SAMETH</b>	Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés
<b>SEGPA</b>	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adaptée
<b>SESSAD</b>	Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile
<b>TAM</b>	Technicien, Agent de Maîtrise
<b>TP</b>	Tous Publics
<b>UEROS</b>	Unité d'Évaluation de Réentraînement et d'Orientation Sociale
<b>UNEDIC</b>	Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
<b>UPI</b>	Unité Pédagogique d'Intégration

**CRDI Rhône-Alpes**  
**Observatoire régional de l'emploi des personnes handicapées**

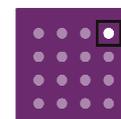
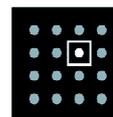
Parc Lautagne  
42A avenue des Langories  
26000 Valence  
Tél. : 04 75 78 38 11  
Fax : 04 75 78 36 33  
Site Internet : [www.handiplace.org](http://www.handiplace.org)

Tel : 04 75 78 34 57 (ligne directe de l'Observatoire)  
E-mail : [observatoire@handiplace.org](mailto:observatoire@handiplace.org)

**Centre de  
Ressources, de  
Développement  
et d'Informations**

**Rhône-Alpes**

pour l'emploi  
des personnes  
handicapées



**handiplace Observatoire**